

# PLUi DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARBOIS POLIGNY SALINS CŒUR DU JURA

Diagnostic intercommunal

DOCUMENT DE TRAVAIL \_ Version N°1 \_ Avril 2019

# DOCUMENT DE TRAVAIL

<b>CHAPITRE 1 : DIVERSITÉ DES PAYSAGES ET CADRE DE VIE</b>	7
<b>1. RELIEF ET HYDROGRAPHIE</b>	9
<b>2. GÉOLOGIE</b>	10
<b>3. LES RICHESSES DU TERRITOIRE : FACTEUR D'IMPLANTATION HUMAINE</b>	12
Le sel, richesse du territoire	12
L'exploitation du gypse	13
1	13
2	13
<b>4. TYPE D'OCCUPATION DU SOL</b>	14
<b>AGRICULTURE &amp; FORÊTS</b>	14
Infrastructures	15
Trame bâtie	16
 <b>CHAPITRE 2 : LES UNITÉS PAYSAGÈRES</b>	 17
<b>1. LES UNITÉS PAYSAGÈRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARBOIS POLIGNY SALINS CŒUR DU JURA</b>	18
<b>La bresse jurassienne</b>	20
>> Le val d'Orain et de Cuisance	20
>> La Bresse des étangs	22
<b>Le vignoble et revermont</b>	24
>> La reculée de Salins	24
>> Les Reculées	26
>> Vignoble	28
<b>Le PREMIER PLATEAU</b>	30
>> Plateau des Moidons	30
>> Plateau Lédonien	32
<b>LE Second plateau</b>	33
>> Faisceau de Syam	33
>> Plateau de Salins et Champagnole	34
<b>2. SYNTHÈSE</b>	36
Unités paysagères : transects	36
LA CCAPS, un paysage mosaïque	38

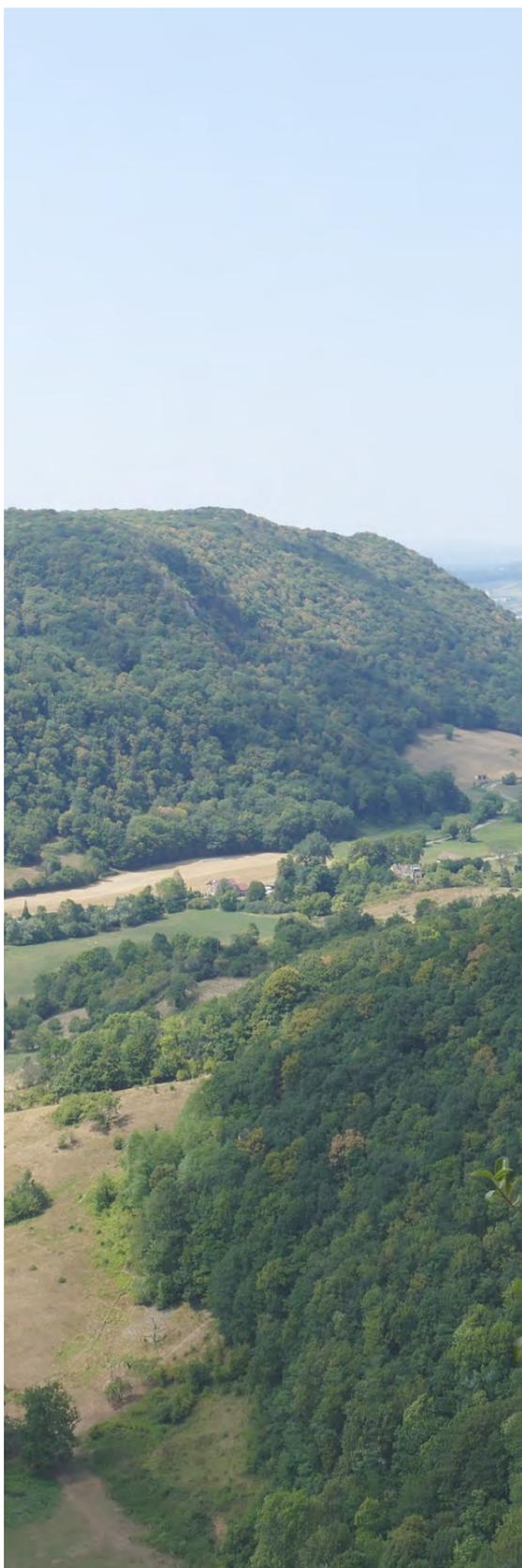
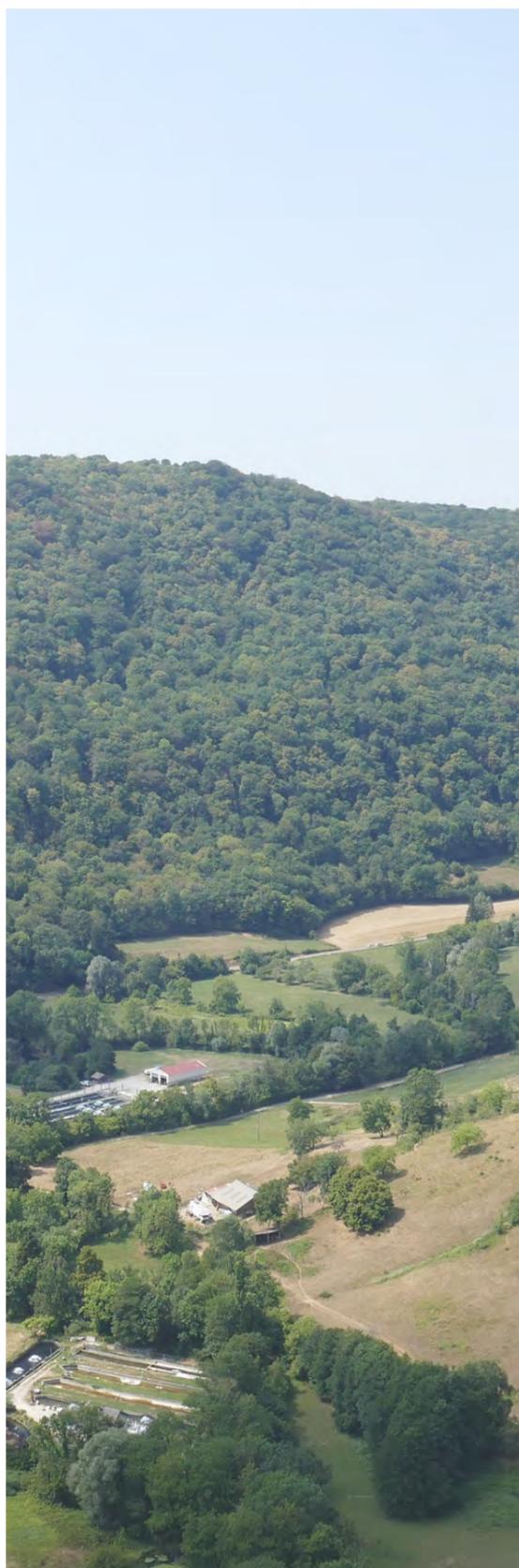
DOCUMENT

<b>CHAPITRE 3 : DYNAMIQUES ET MUTATION À L'ŒUVRE SUR LE PAYSAGE</b>	39
<b>1. INTRODUCTION AUX DYNAMIQUES A L'ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCAPS</b>	41
>> La Bresse	41
>> Le Vignoble / Reculées	42
>> Les Plateaux	43
<b>2. PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS</b>	44
la vigne	44
Simplification des motifs agricoles et changement d'échelle	46
Bâtiments agricoles	47
Déprise agricole, Croissance des boisements et enrésinement	47
LA CCAPS, Des patrimoines agricoles à préserver	49
<b>3. PAYSAGES URBAINS ET LEURS ÉVOLUTIONS</b>	50
LA trame viaire	50
LES zones d'activités	52
L'habitat	53
<b>LES FRANGES / LIMITES</b>	55
<b>Les entrées de bourgs</b>	56
>> Les entrées de ville de Poligny	57
>> Les entrées de ville d'Arbois	58
>> Les entrées de ville de Salins-les-Bains	59
<b>LES arbres d'alignement</b>	60
<b>4. L'ESSOR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES &amp; LEUR IMPACT SUR LE PAYSAGE DE LA CCAPS</b>	61
<b>L'EOLIEN</b>	61
IE photovoltaïque	61
l'hydroélectricité	62
<b>LES AUTRES RESSOURCES NATURELLES &amp; MOYENS DE PRODUCTION</b>	62

<b>CHAPITRE 4 : PRATIQUE ET PERCEPTION SOCIALE DU PAYSAGE</b>	65
<b>1. RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE DES SITES</b>	66
>> Le site UNESCO	67
>> Les sites classés	67
>> Les sites patrimoniaux remarquables (SPR)	69
<b>2. RECONNAISSANCE SOCIALE</b>	70
<b>3. LES PRATIQUES / DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE</b>	72
>> Itinéraires routiers de découverte	72
>> Autres parcours	73
>> Déambulation	78
<b>CHAPITRE 5 SYNTHÈSE DES ENJEUX</b>	83
<b>1. LES ENJEUX MAJEURS</b>	84
>> Les enjeux paysagers liés à l'urbanisme	84
>> Les enjeux paysagers liés à l'agriculture et à la forêt	85
>> Les enjeux paysagers liés au patrimoine	86
<b>Protection du Vignoble?</b>	86
<b>Protection des reculées?</b>	86
>> Les enjeux paysagers liés au tourisme et à la découverte du territoire	87
<b>route des Vins</b>	87
<b>ligne des Hirondelles</b>	87
<b>axe routier principal</b>	87
<b>point de vue depuis infrastructures</b>	87
<b>belvédère</b>	87
<b>viaduc</b>	87
>> Carte synthétique des enjeux	88
<b>2. LES ENJEUX PAR ENTITÉS PAYSAGÈRES</b>	90
>> La Bresse jurassienne	90
>> Le Vignoble et Revermont	91
>> Les Plateaux	92
>> La plaine	93
<b>LA CCAPS, un paysage mosaïque</b>	93
>> Le Vignoble	94
>> Les Reculées	95
>> Les Plateaux	96

DOCUMENT

# DOCUMENT DE TRAVAIL



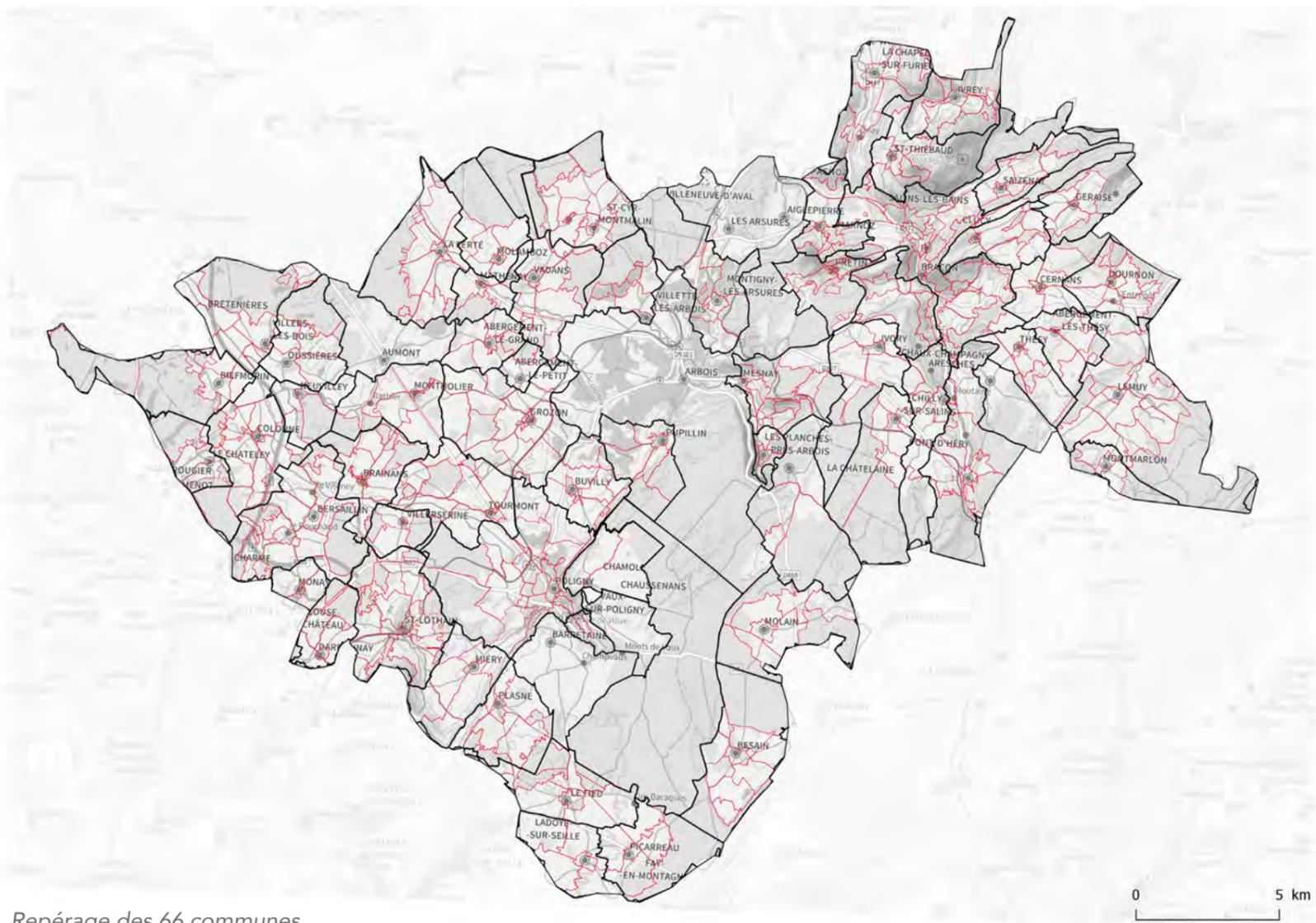
DOCUMENT

# CHAPITRE 1

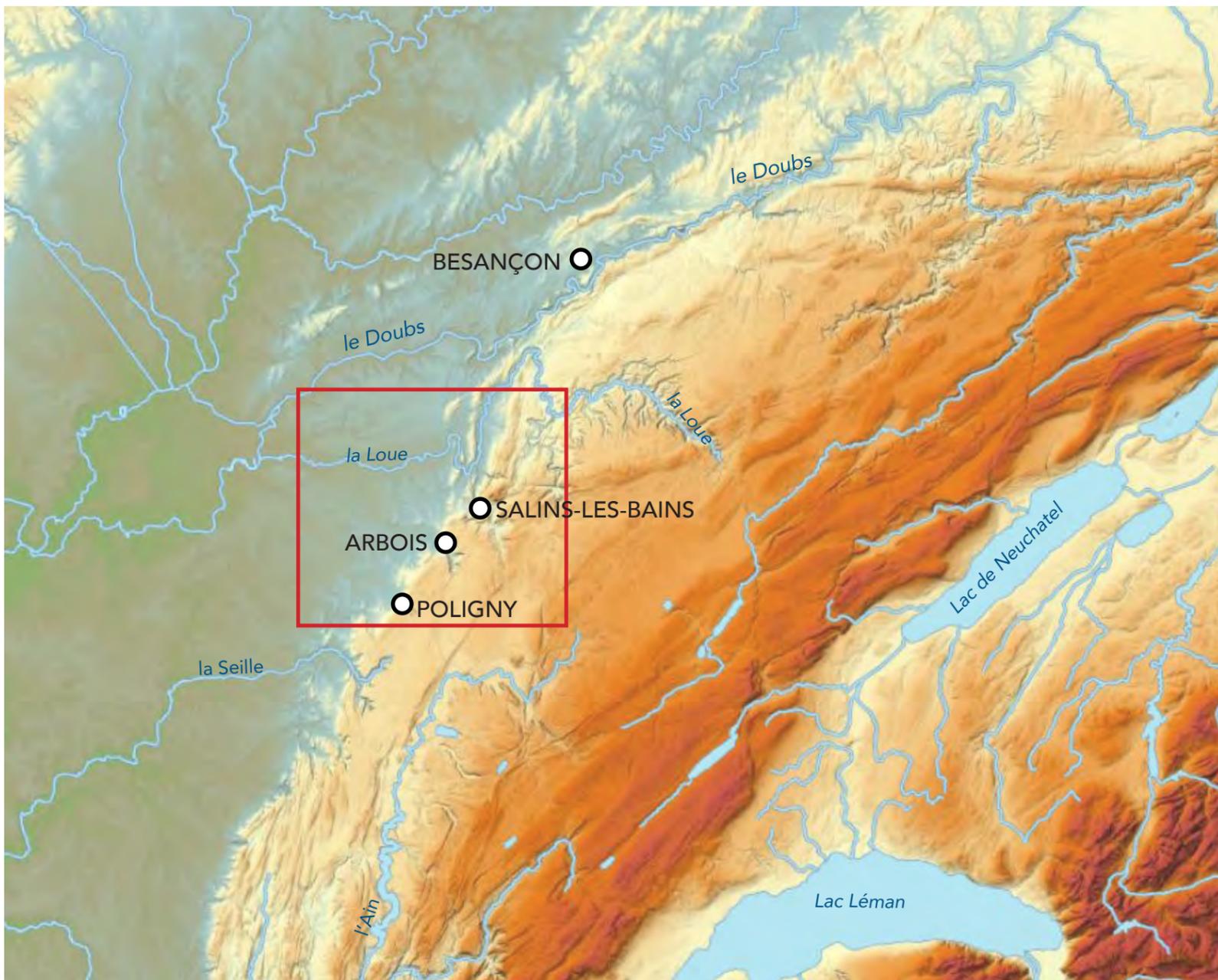
## DIVERSITÉ DES PAYSAGES ET

## CADRE DE VIE

Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura



Repérage des 66 communes



Repérage du relief de la CCAPS parmi une étendue géographique plus large (massif du Jura / vallée Loue - Lison)

# 1. RELIEF ET HYDROGRAPHIE

La CCAPS, qui se compose de 66 communes, s'étend sur 602 km<sup>2</sup> au Nord-Est du Jura, et possède une limite commune avec le département du Doubs à l'Est. Le territoire se situe à une distance quasi équivalente des agglomérations de Dole, Champagnole et Lons le Saunier, situées respectivement à 35 km vers le Nord-ouest, 20 km vers le Sud-est et 30 km vers le Sud-ouest

Le territoire de la CCAPS recouvre ainsi plusieurs entités géographiques typiques des paysages jurassiens. Situé à l'interface entre le premier plateau du Jura et la plaine de la Bresse, les paysages de la CCAPS sont diversifiés et contrastés.

- **Les plateaux : altitude de 600 m**

Malgré une topographie à l'apparence plutôt plane, le territoire s'anime de douces ondulations sur le Plateau Lédonien. Puis, celles-ci s'accroissent au contact de rides topographiques sur plusieurs secteurs et notamment sur le Second Plateau.

- **Les reculées<sup>1</sup> : altitude de 250-400 m**

Elles viennent entailler le plateau par des cirques (culées / reculées) selon un axe Nord-Est / Sud-Ouest, au débouché desquels s'implantent les trois villes de la CCAPS : Salins-les-Bains, Arbois et Poligny.

- **La rupture entre le plateau, les vallées et la plaine est brutale :**

Des falaises remarquables de calcaire clair séparent ces deux entités et forment une ligne pouvant atteindre 150 m à 200 m de hauteur. Une série de collines surbaissées anime le territoire, puis s'estompe progressivement jusqu'à disparaître à l'Ouest. C'est dans ce secteur d'interface, caractérisé par une topographie complexe, que s'étend le vignoble jurassien.

- **La plaine : altitude de moins de 250 m**

Elle se caractérise par un paysage de faible relief, contrastant ainsi très nettement avec les autres parties du territoire.

Le réseau hydrographique, très dense, couvre la totalité du territoire de la CCAPS.

- **A l'Est, sur les plateaux :**

L'eau est uniquement souterraine et circule au sein du sol karstique qui compose cette entité géographique.

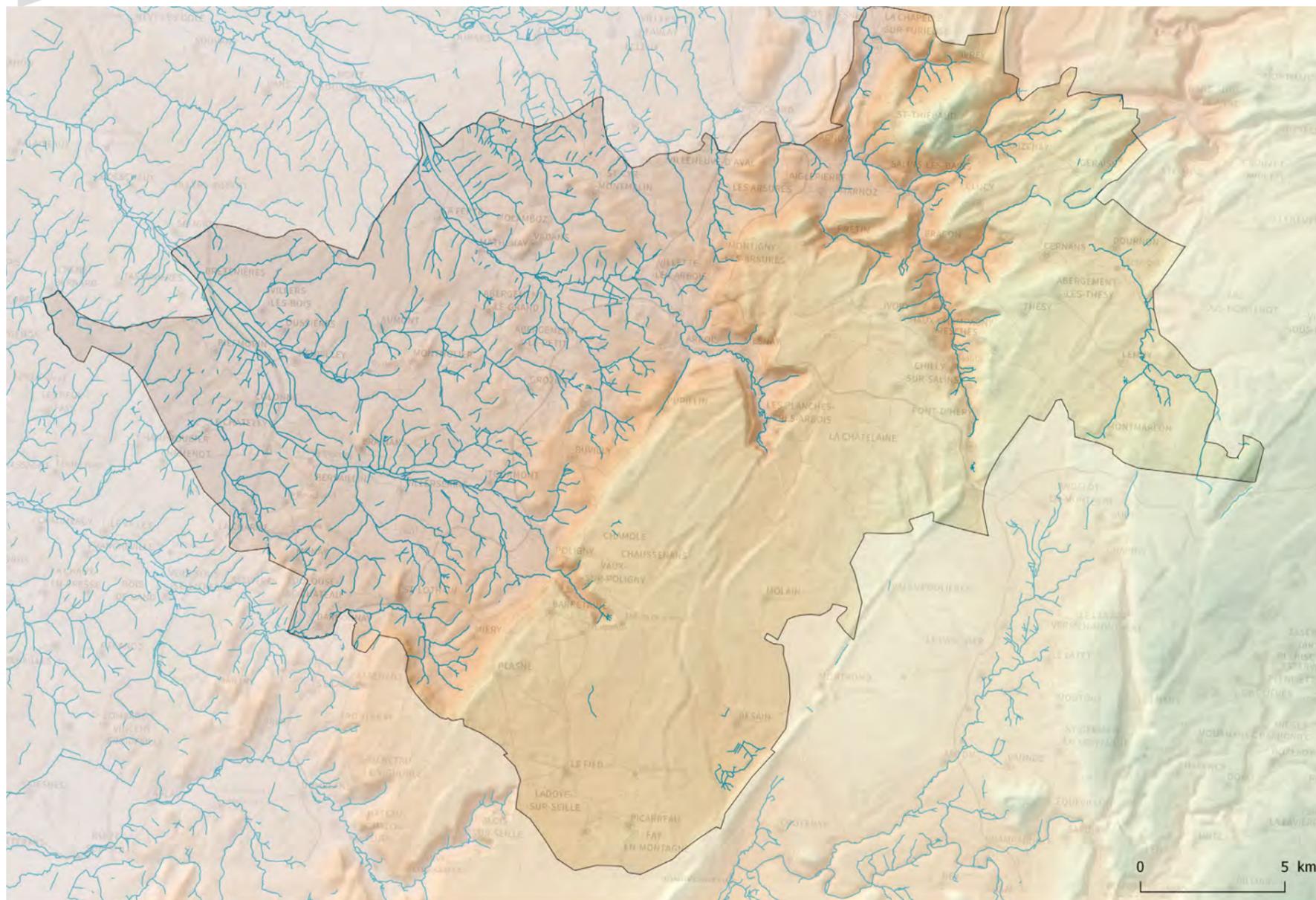
- **Au pied des reculées :**

jaillissent les quatre rivières qui parcourent ensuite la plaine d'Est en Ouest : la Furieuse, la Cuisance, la Glantine, l'Orain.

- **A l'Ouest du territoire :**

se déploie la plaine de la Bresse striée d'un maillage très dense de ruisseaux et de rus affluents des cours d'eau drainés par le plateau. L'eau, très présente, rythme un paysage plus ouvert, marqué par des champs de grandes dimensions. Le réseau hydrographique de la plaine est complété par de nombreux étangs.

<sup>1</sup> Les Reculées sont des paysages singuliers du Jura. Définie au 19<sup>ème</sup> siècle par des géographes, la notion de «reculée» vient du mot local «culée». Pour les géographes, le terme reculée désigne une longue vallée étroite qui incise un plateau calcaire et qui débouche brutalement sur un cirque, au pied duquel jaillit une résurgence.



Cartographie du relief et de l'hydrographie de la CCAPS :

- . une distinction nette entre le chevelu hydrographique de la plaine et l'eau souterraine du plateau
- . une franche limite entaillée plusieurs fois par les reculées et une différence évidente entre la Bresse / le Vignoble et les premier et second plateaux

## 2. GÉOLOGIE

Nous sommes ici à la frontière entre la plaine de la Bresse et les premiers plissements du Jura : avant-monts et plateau.

Autrefois, un océan recouvrait le territoire : paysage de lagunes, présence de terres émergées dans une eau peu profonde. A la fin de l'ère secondaire, pendant près de 80 millions d'années, la mer se retire, puis revient, et se retire à nouveau. Ensuite, durant l'ère tertiaire, il y a 65 millions d'années, les couches émergées connaissent une forte érosion et subissent une profonde déformation vers - 55 millions d'années. Lorsque la poussée du massif alpin se manifeste, elle provoque décollement et plissement de terrains. Les paysages du Jura se forment alors. Au cours du quaternaire, celui-ci est périodiquement recouvert par des glaciers. La calotte glaciaire que porte le Jura s'étend jusqu'au Vignoble, en bordure de plateau et des Reculées.

### • La plaine de la Bresse

Les formations géologiques rencontrées sont particulièrement récentes. Elles remontent à l'époque géologique du Plio-Quaternaire entre -5 à -2.6 Ma, ainsi que du Quaternaire, entre -2,6 et -1.5 Ma. Ces formations témoignent essentiellement de dépôts complexes associés aux épisodes glaciaires.

- Des sables recouverts par des alluvions récents tapissent les fonds de vallée : Cuisance et Orain.
- Des formations complexes d'argile d'Oussières composent les pentes les plus basses de la vallée. Des formations limoneuses complexes les relaient ensuite.
- En remplissage des vallées sèches se trouvent des colluvions limoneuses complexes.

### • Le faisceau lédonien

Les faisceaux sont des espaces à la géologie et à la morphologie complexes, résultats d'une

«histoire tectonique» riches en événements<sup>1</sup> :

> Lorsque l'océan recouvrait le territoire, des dépôts sédimentaires (marnes et calcaires) se sont accumulés et forment aujourd'hui le socle rigide.

> Il y a 35 millions d'années, la poussée géologique du massif alpin entraîne la fracturation du socle et la déformation de la couverture sédimentaire.

> Sous l'effet de la compression alpine, la couverture sédimentaire se décolle au niveau des marnes et glisse sur le socle.

> Cette couverture se casse au niveau de la faille du socle. Le plateau amont chevauche alors le plateau aval, formant le relief du plateau.

- Présence de formations sédimentaires très anciennes : elle remonte à l'époque géologique du Trias supérieur, il y a -230 à -210 Ma. Il s'agit principalement de marnes et de dolomies (roches sédimentaires carbonées en lien avec les lagunes).

- Présence de formations plus récentes avec des dépôts péri-glaciaires composés de cailloux inclus dans une matrice argileuse.

- Héritées de l'époque géologique du Lias, il y a - 201.3 à -174.1 Ma, la surface structurale de calcaires sinémuriens forme des entablements morcelés par l'érosion et par des failles de direction variable. Cette érosion est là la fois mécanique lors de périodes de gel / dégel, le fruit d'une dissolution par l'acidité de l'eau de pluie, et d'une érosion par le vent.

- Les recouvrements (argiles d'altération et éboulis) masquent les niveaux sous-jacents.

### • Le faisceau salinois

- Il est cerné par les plateaux de Lons-le-Saunier et de Champagnole au sud et par le plateau d'Ornans au Nord-est.

- La partie Nord-ouest du faisceau salinois chevauche le faisceau de Quingey.

- Sa structure est marquée par une alternance de plis disloqués et de nombreux accidents Nord-est/Sud-ouest.

- De vastes combes témoignent d'une érosion intense des calcaires du Jurassique moyen et des marnes du Lias. Ensuite, apparaissent les terrains du Trias correspondant aux surfaces de décollement des grands chevauchements du secteur lors de la poussée alpine.

### • Les Reculées

- Formations quaternaires d'origine fluviale et glaciaire au Sud, correspondant en majorité aux vallées de la Cuisance, d'Orain et de la Furieuse.

- Formations sédimentaires du Jura au Nord, datant du Trias (-252 à -208.5 Ma) et du Jurassique (-174.1 à 163.5 Ma), affleurant notamment sous la forme de buttes-témoins (Mont Poupet)

- Formations superficielles de type argiles résiduelles et plus localement argiles d'altération ou encore des éboulis.

### • Les plateaux

Relief doux, légèrement vallonné

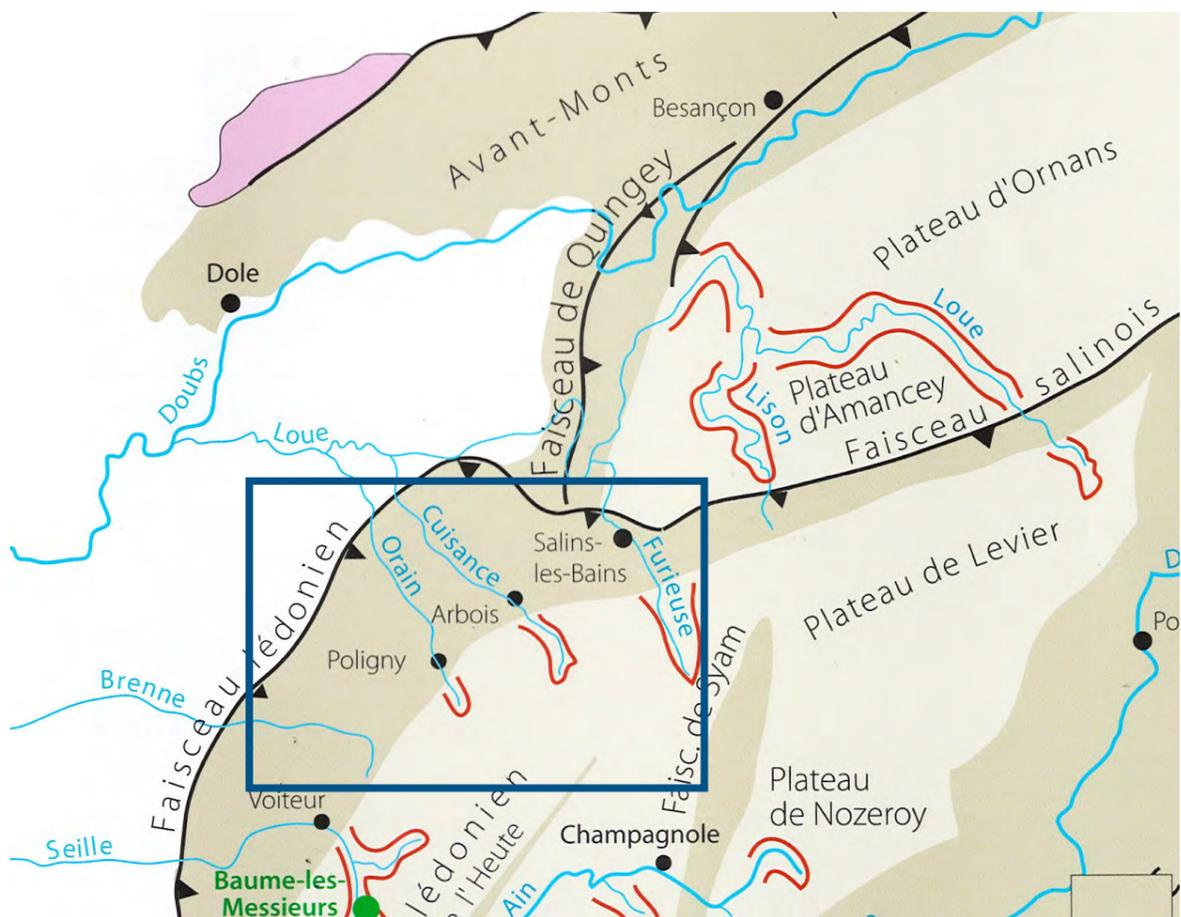
- Séparés du faisceau lédonien par un dénivelé abrupt d'une hauteur moyenne de 200m qui forme un véritable rebord de plateau.

- Substrats formés au cours du secondaire (calcaires et marnes du bajocien supérieur : environ -170 Ma)

Le territoire de la CCAPS comporte une diversité géologique qui explique l'occupation du sol très contrasté. Cette géologie offre de nombreuses ressources, elles ont été exploitées pendant des siècles par les hommes comme en témoigne l'exploitation du sel ou du gypse sur le territoire.



Cernans - apparition roche calcaire



Repérage des ensembles géologiques du massif jurassien à proximité de la CCAPS - V.BICHET, M.CAMPY, Montagnes du Jura Géologie et paysages, NEO Éditions, 2008, p. 169



Carte géologique du territoire - InfoTerre



Apparition de roche calcaire dans l'écrin de verdure de la reculée des Planches (visible également dans les autres reculées)



Vue du vignoble et de la plaine bressane depuis Montigny-les-Arsures

# 3. LES RICHESSES DU TERRITOIRE : FACTEUR D'IMPLANTATION HUMAINE

Le territoire occupe une position stratégique majeure en bordure du plateau. Il est traversé par des voies de communication très anciennes... A ce titre, il est un point de passage et de convergence des flux obligatoire entre la plaine, les plateaux et le massif.

La limite franche du premier plateau et les éboulis marneux ont contribué favorablement à l'implantation d'une activité viticole protégée de certaines contraintes climatiques et qui possède des coteaux suffisamment ensoleillés propices à la viticulture. La vigne s'implante sur les pentes des Reculées et sur les collines au débouchés des reculées (Salins, Les Planches, Vaux).

L'implantation humaine est également profondément liée aux ressources souterraines. Les richesses salifères et gypseuses du territoire ont contribué à la richesse du territoire et à son essor industriel dès le 18e siècle. «L'or blanc» était alors au cœur des enjeux commerciaux et territoriaux locaux et nationaux.

## LE SEL, RICHESSE DU TERRITOIRE

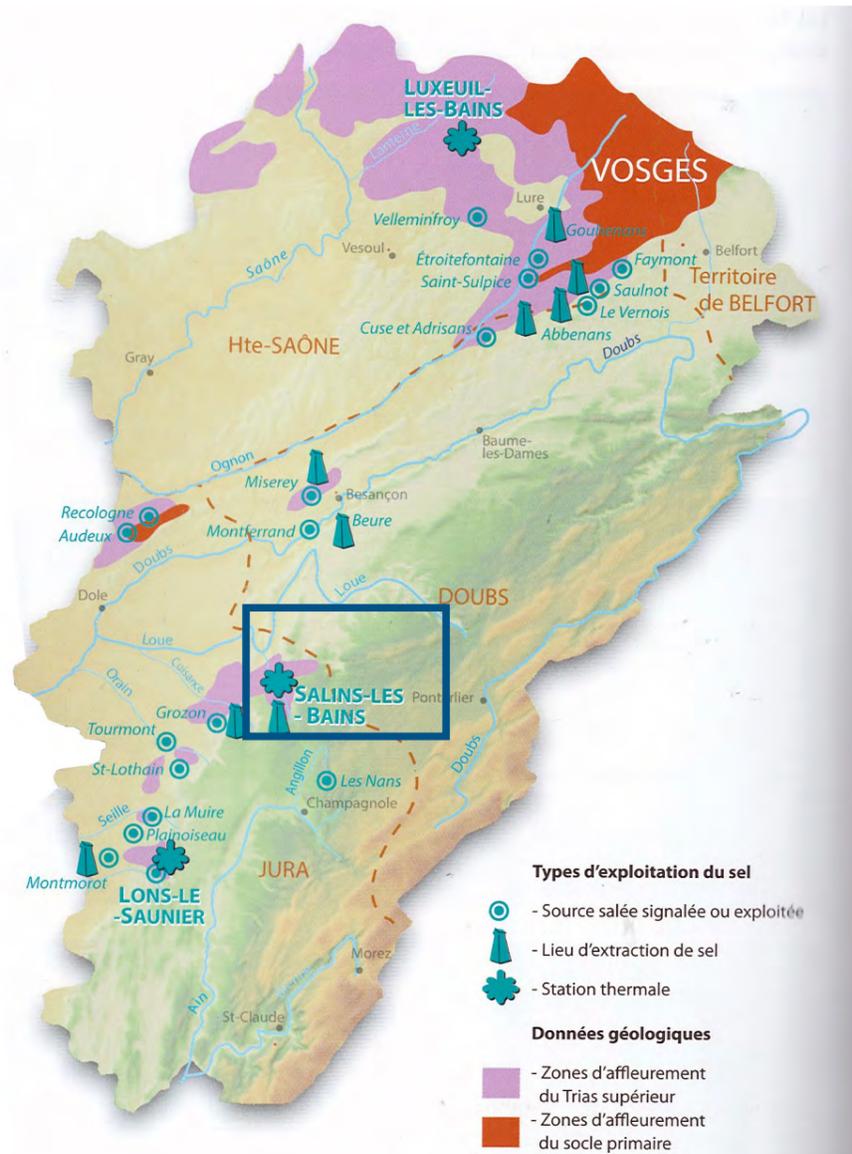
Plusieurs sites salifères sont présents sur le territoire de l'actuelle CCAPS. Pendant des siècles, les hommes ont puisé des tonnes de saumure dans le sous-sol du Vignoble. Dès le Moyen-Age, des puits sont creusés dans le but de capter les sources d'eau salée et d'obtenir une plus forte salinité. Des immenses galeries souterraines permettent de relier les puits entre eux. Ensuite, des machines remontent ensuite l'eau salée («la noire») en surface. Par la suite, cette eau salée est chauffée pour récupérer le sel.

Une importantes ressources forestières est nécessaire pour l'évaporation de la saumure et pour la récolte du sel. Au 17ème siècle la consommation de bois pour cet usage est estimée à 35 000 stères, soit environ 6000 hectares de bois de taillis. Autour de Salins, les bois destinés au chauffage de la Saline couvrent un espace d'environ 6km tout autour de la ville. L'exploitation du bois va parfois jusqu'à 35km et nécessite une main-d'œuvre considérable.

Au 18ème siècle, les ressources en bois deviennent insuffisantes autour de Salins, la décision est donc prise de créer une nouvelle Saline à proximité immédiate de la Forêt de Chaux, l'une des plus grandes de France. C'est la Saline Royale d'Arc et Senans, voulue par le roi Louis XV et édifée selon les plans de Claude Nicolas Ledoux entre 1775 et 1779. De 1780 à 1895, la saumure extraite dans la saline souterraine de Salins est acheminée jusqu'à la saline royale grâce à une canalisation. Appelée «saumoduc», elle est réalisée d'abord en bois puis en fonte. Le Saumoduc rejoint la saline royale sur 21 kilomètres avec un dénivelé de 104 mètres.

L'exploitation à la saline royale s'arrête en 1895 suite à l'apparition de nouvelles technologies la rendant obsolète. Après des années d'abandon, de pillage et d'incendie (1918), la saline royale devient la propriété du Département du Doubs en 1927. Moins d'un siècle plus tard, l'évolution des techniques et le manque de place engendrent l'arrêt de l'exploitation du sel à des fins commerciales aux grandes salines de Salins-les-Bains en 1962.

La saline royale d'Arc-et-Senans est inscrite au Patrimoine Mondial de l'Unesco depuis 1982. Par extension, en 2009, l'inscription de la Saline de Salins les Bains et du tracé du Saumoduc complète le premier bien inscrit au patrimoine mondial.



Principaux lieux d'exploitation du sel en Franche-Comté au cours du 19e et 20e siècle - V.BICHET, M.CAMPY, *Montagnes du Jura Géologie et paysages*, NEO Éditions, 2008, p. 70



Le cœur de la saline de Salins-les-Bains - Delcampe



Saline de Grozon - Delcampe

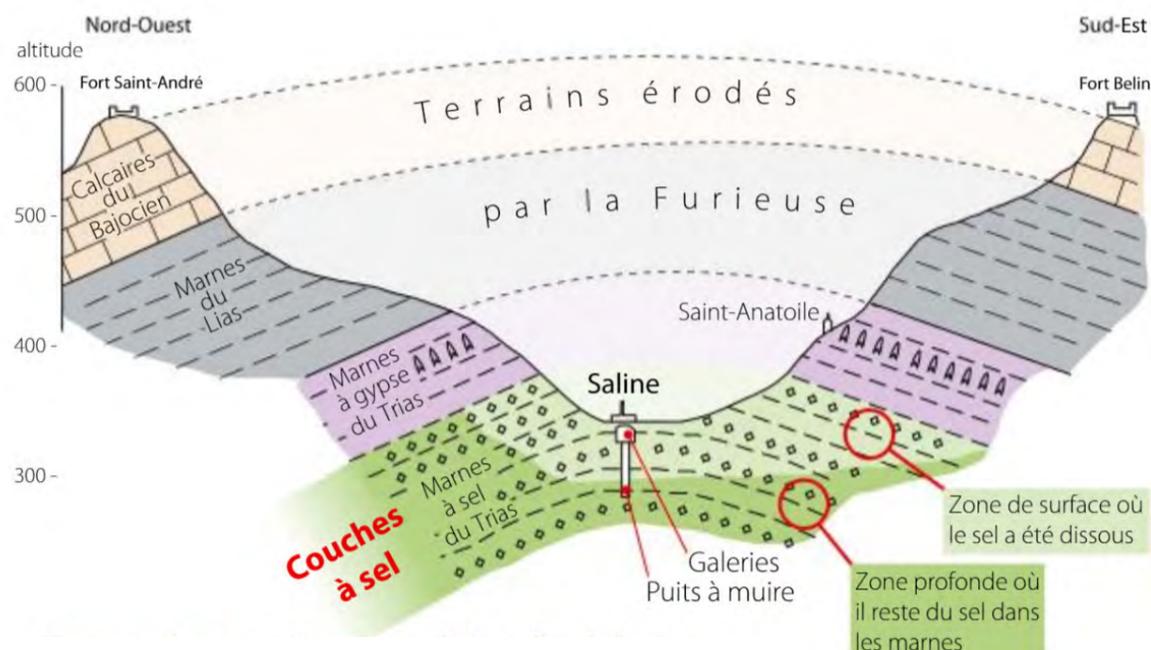
## ■ L'EXPLOITATION DU GYPSE

Outre le sel, le sous-sol du territoire de la CCAPS renferme une autre ressource longtemps exploitée : le gypse. Il est composé d'une grande variété de calcaires dont certaines couches sont entrecoupées de marnes. Le gypse se forme par évaporation des eaux sulfatées calciques des lagunes du Trias. La concentration gypseuse se situe sous les marnes irisées supérieures et repose sur les marnes dolomitiques appelées aussi marnes irisées inférieures. Le gypse est exploité pour produire du plâtre.

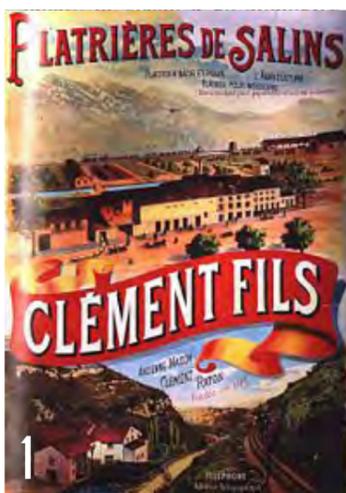
Ces pierres calcaires et gypseuses sont exploitées principalement sur deux sites.

- Le gypse de Grozon : il y est exploité depuis l'époque romaine. La première exploitation industrielle a débuté en 1913/1914 sous le plateau situé entre Buvilly, Poligny et Grozon. Les bancs de gypse exploitables sont situés entre 40 et 70 m de profondeur. Leur exploitation était réalisée grâce à des galeries souterraines. Après purification et traitement, le plâtre est utilisé pour le domaine de la construction : plaques de plâtre, plâtre en sac, ... L'exploitation s'est terminée en 2005.

- Le gypse de Salins-les-Bains : l'activité plâtrière est liée aux frères Raton et à la famille Clément qui l'ont développé sur plusieurs sites. Installées le long de la Furieuse, depuis 1930, les entreprises Clément-Raton utilisaient la matière première provenant de la carrière de Salins pour faire fonctionner plusieurs fours et broyeurs. Suite à la fermeture de la carrière en 1925, le gypse sera acheminé depuis la commune de Buvilly. Les plâtrières de Salins ont fonctionné jusque dans les années 1960.



Coupe géologique schématique de la vallée de la Furieuse au niveau de la Saline \_ illustration de M.CAMPY, <https://fr.calameo.com/read/000458321ee766b61a6e6>



1. Affiche publicitaire sur des plâtrières de Salins-les-Bains.  
2. Bâtiment des plâtrières de Salins-les-Bains.



3. Extraction de pierre à plâtre dans une mine à Salins-les-Bains.

# 4. TYPE D'OCCUPATION DU SOL

## ■ AGRICULTURE & FORÊTS

Le territoire de la CCAPS couvre un secteur à l'occupation du sol diversifiée très fortement liée à l'altitude et à l'exposition.

- Les bois et les forêts sont nombreux. Fragmentés dans le Vignoble, ils dominent dans le paysage des plateaux. Les grandes masses boisées sur le plateau n'excèdent pas les 11 000 hectares. Dans le Vignoble, de nombreux bois présentent des surfaces nettement inférieures, une vingtaine d'hectares généralement. Les bois et les forêts occupent les bordures des reliefs, les versants abrupts, les plateaux, et en général, tous les espaces au relief un peu tourmenté.

- Les prairies humides, en pâturage extensif, sont localisées dans les fonds de vallées ou les vallons. Les prairies se présentent sous la forme de prairies permanentes ou temporaires. Les prairies de fauche se rencontrent aussi sur les plateaux dans des clairières.

- Les terres agricoles cultivées sont peu représentées et occupent avant tout le Vignoble et la Plaine de la Bresse. Il s'agit de cultures de céréales (blé tendre, orge, maïs,...) ou d'oléagineux (colza,...). Ces cultures, et notamment la culture de maïs se développent aussi dans les fonds de vallées en lieu et place d'anciennes prairies.

- La vigne couvre une faible superficie à l'échelle du plateau (AOC Arbois : 800 hectares) pourtant elle en constitue l'un des éléments d'identité les plus forts. Localisée au pied des reculées et sur les collines situées en lisière de la plaine, elle est concentrée autour d'Arbois.

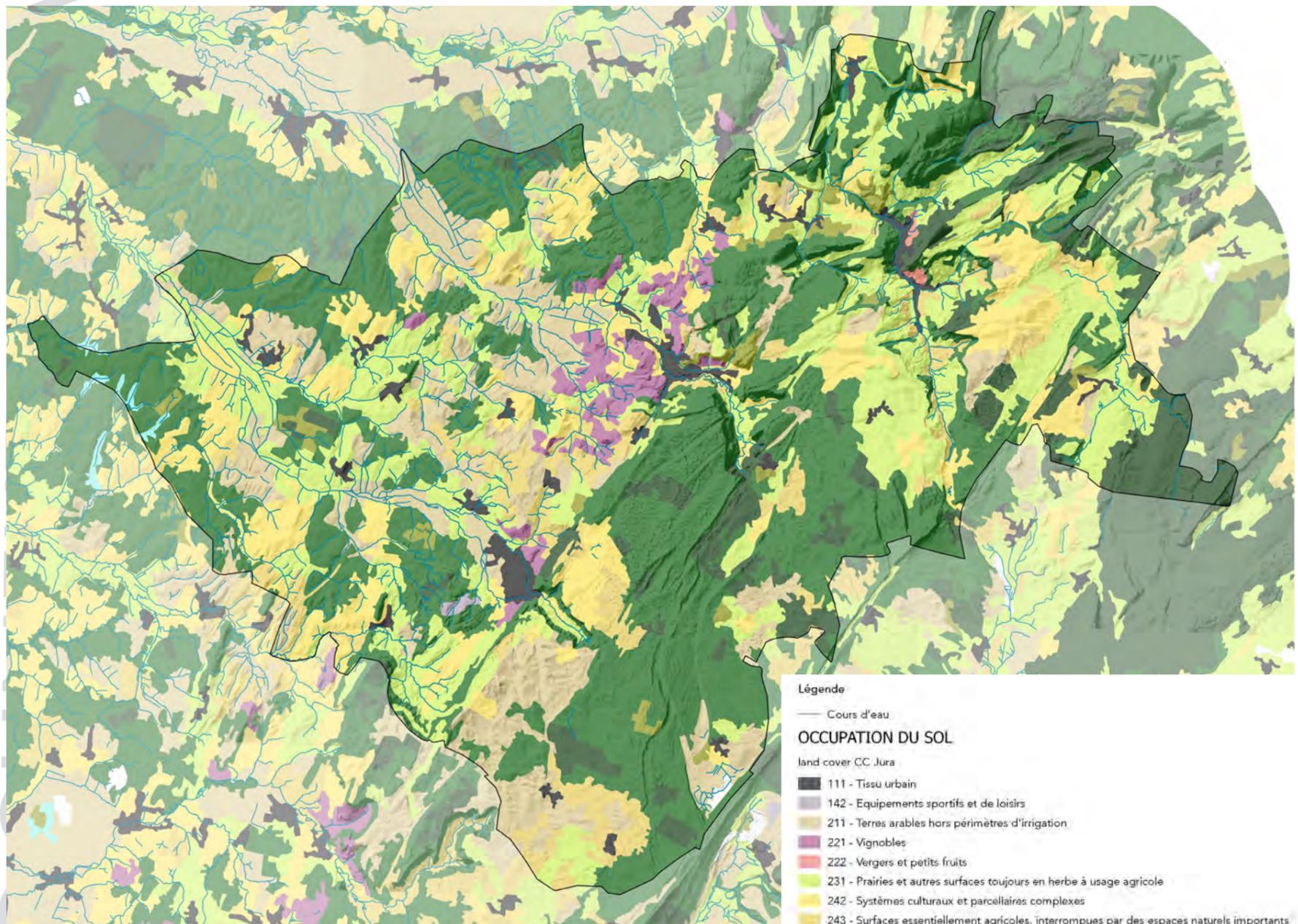
L'ensemble crée une mosaïque de motifs diversifiés dans le paysage aux textures et couleurs variées, animée par des haies, des bandes boisées ou des bosquets qui rythment le paysage.



entre la Ferté et Aumont



Belvédère de La Châtelaine



Occupation des sols : base IGN

## ■ INFRASTRUCTURES

Le réseau routier de la CCAPS se structure autour de plusieurs axes routiers majeurs implantés en fonction du relief.

Les routes principales se déploient soit parallèlement au faisceau du relief, soit perpendiculairement à celui-ci. Les routes exploitent alors la structure particulière des reculées pour assurer la jonction entre plaine et plateau.

- La N83 traverse le territoire du nord au sud entre Lons-le-Saunier et Besançon et longe la bordure du premier plateau dans le Vignoble.
- la N5 croise la N83 au niveau de Poligny selon un axe Nord-Ouest/Est puis Sud-Est entre Dole et la frontière suisse (Les Rousses). Elle dessert le plateau et traverse la forêt de Poligny et la forêt domaniale de la Faye-de-Montrond.
- L'autoroute A 39 ne traverse le territoire que sur son extrémité Sud-ouest et est accessible par l'accès de Bersaillin situé légèrement au sud de Poligny.

Par ailleurs, un réseau de routes départementales et communales dense

assure la desserte de l'ensemble des bourgs et communes du territoire.

- Un chevelu routier très hétérogène complète le réseau primaire : chevelu routier très hétérogène : beaucoup moins dense dans la partie centrale du plateau et à l'inverse très dense dans la plaine. Ces infrastructures dépendent fortement des contraintes du relief et des formes de vallées.

Deux voies de chemins de fer traversent le territoire :

- La ligne des Hirondelles, pour le tronçon compris entre Mouchard et Andelot-en-Montagne, assure une connexion entre l'extrémité Nord du Vignoble et le plateau. Elle offre une vue panoramique sur le Jura.
- la ligne Besançon / Lyon traverse le territoire du Nord au Sud dans le Vignoble (tronçon entre Mouchard et Saint-Lothain).
- Ligne électrique de 225V à l'extrémité Est du territoire qui relie Besançon à St Germain.
- Ligne électrique inférieure ou égale à 150kv : Arbois/Salins, Arbois / Dole, Arbois/ Monay, Arbois/Champagnole.



à l'approche du péage de Bersaillin



à l'approche de Pont-d'Héry



Infrastructures routières et ferroviaires

## ■ TRAME BÂTIE

Le territoire de la CCAPS se structure autour de trois villes situées au débouché de reculées, et de 63 villages d'inégale importance :

- Arbois 3 350 hab. (2016)
- Poligny 4 079 hab. (2016)
- Salins-lès-Bains 2 652 hab. (2016)

Les villages occupent des positions variées.

- A l'Ouest, la Bresse regroupe des villages de 200 à 400 habitants. Dans la plaine de la Bresse, les villages, peu denses, se sont développés sur les basses pentes des cours d'eau dans les vallées de l'Orain et de la Cuisance. Ils possèdent une structure spatiale généralement linéaire et parallèle à la rivière, selon un axe est-ouest.

- Le Vignoble regroupe des villages de 400 à 600 habitants. Les villages se sont accrochés aux pentes de petites collines, en bordure du plateau. Les trois villes se sont développées à l'échancrure des reculées à proximité des rivières de la Furieuse, de la Cuisance et de la Glantine.

- Les plateaux regroupent des villages de 50 à 300 habitants. Ils se sont installés dans des clairières en lien avec l'agriculture et l'élevage ou en bordure du plateau encadrant les reculées.

Sur leur territoire, certains bourgs bénéficient de points de vue élargis liés à des positions de belvédères.

La croissance urbaine reste généralement mesurée, quelques constructions récentes organisées le plus souvent sous forme de zones pavillonnaires prennent place le long des voies aux entrées des villages. Ponctuellement, autour des bourgs et des villes, les extensions urbaines sont plus nombreuses et plus denses (Poligny, Arbois,...). Sur certaines communes, des zones d'activités se sont développées en marge du centre-ancien.



*Les Planches-près-Arbois*



*Aresches*



*Mesnay*



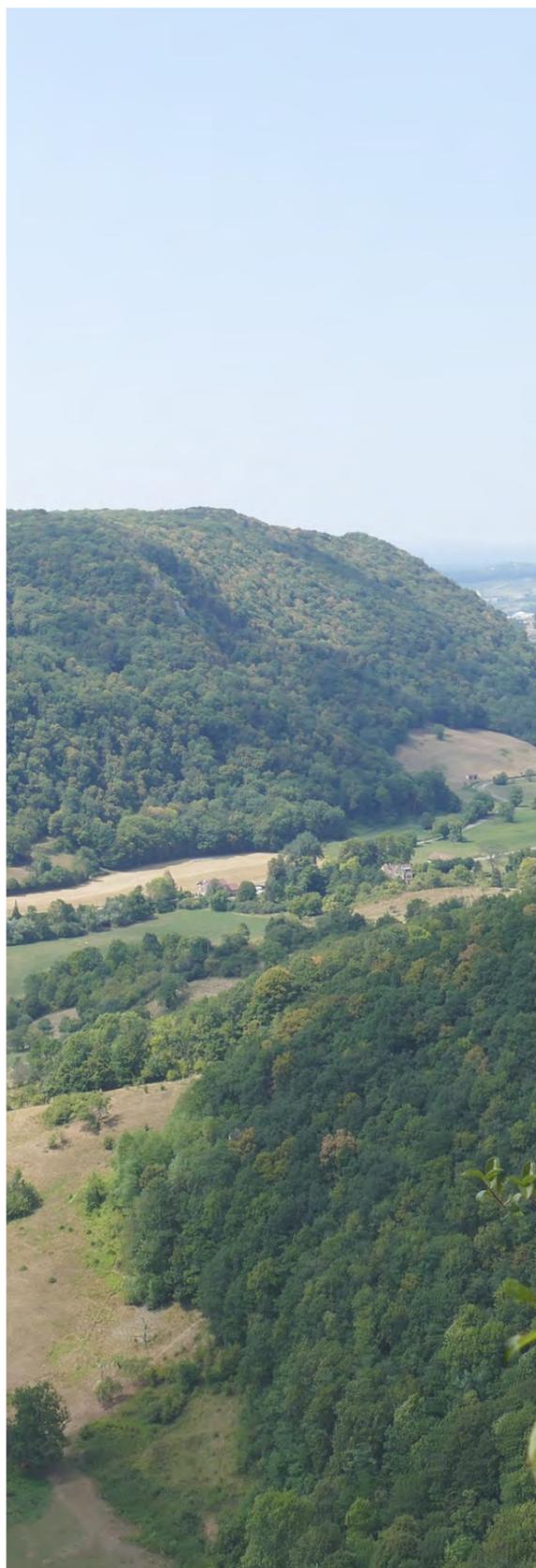
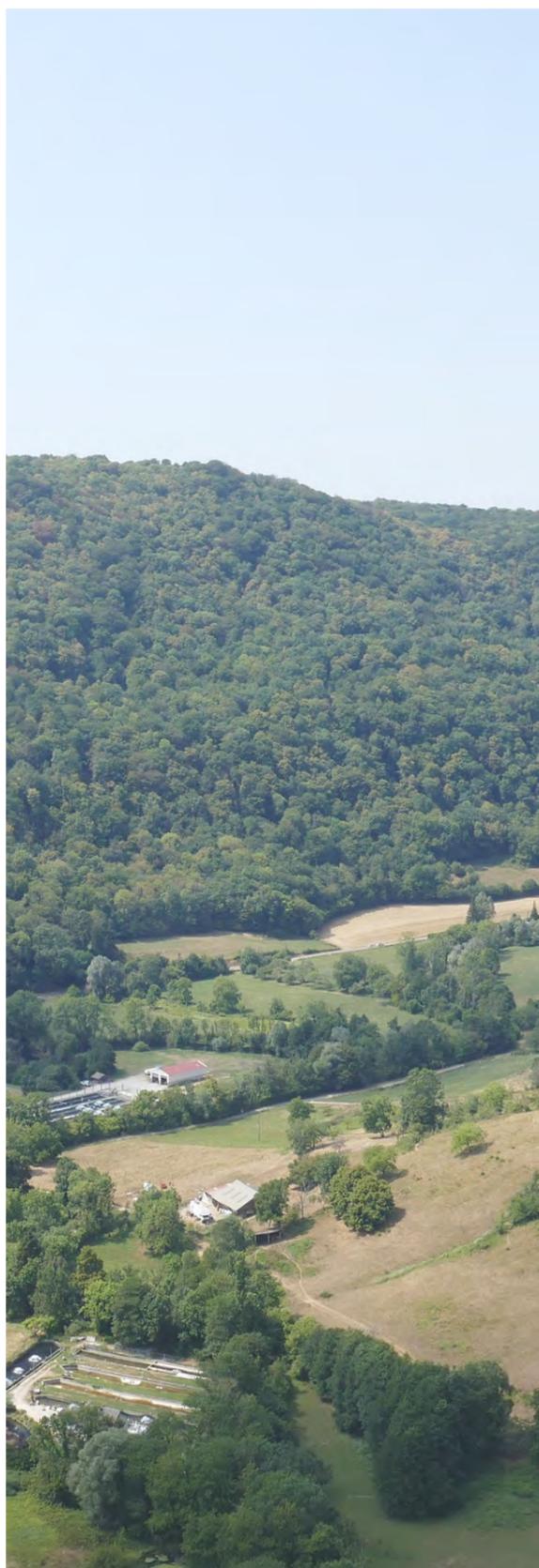
*extension contemporaine*



*extensions contemporaines, Marnoz*



*zone d'activités de Poligny*



DOCUMENT

# CHAPITRE 2

## LES UNITÉS PAYSAGÈRES

Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

# 1. LES UNITÉS PAYSAGÈRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARBOIS POLIGNY SALINS CŒUR DU JURA

La lecture du paysage consiste à analyser le territoire de la CCAPS, à capter les éléments essentiels du paysage, à identifier les relations structurantes et spatiales qu'ils entretiennent les uns avec les autres. Il s'agit également de comprendre le fonctionnement du territoire et son organisation, les réutilisations ou les disparitions éventuelles d'activités déterminant le paysage d'hier et d'aujourd'hui.

Les paysages du département de Jura se découpent longitudinalement du Nord au Sud, structurés par les plis du massif du Jura.

Le territoire de la CCAPS est couvert par quatre grands ensembles paysagers distincts d'inégale importance. Ces unités paysagères sont issues de l'Atlas des paysages de Franche-Comté.

- **La Bresse Jurassienne**

*composée des sous-unités paysagères Val d'Orain et de Cuisance et Bresse des Etangs*

A l'Ouest, la Bresse jurassienne est recouverte par des masses boisées importantes. Le territoire se tient à une altitude moyenne de 220 mètres, mais présente une topographie ondulée à l'approche des vals et vallons.

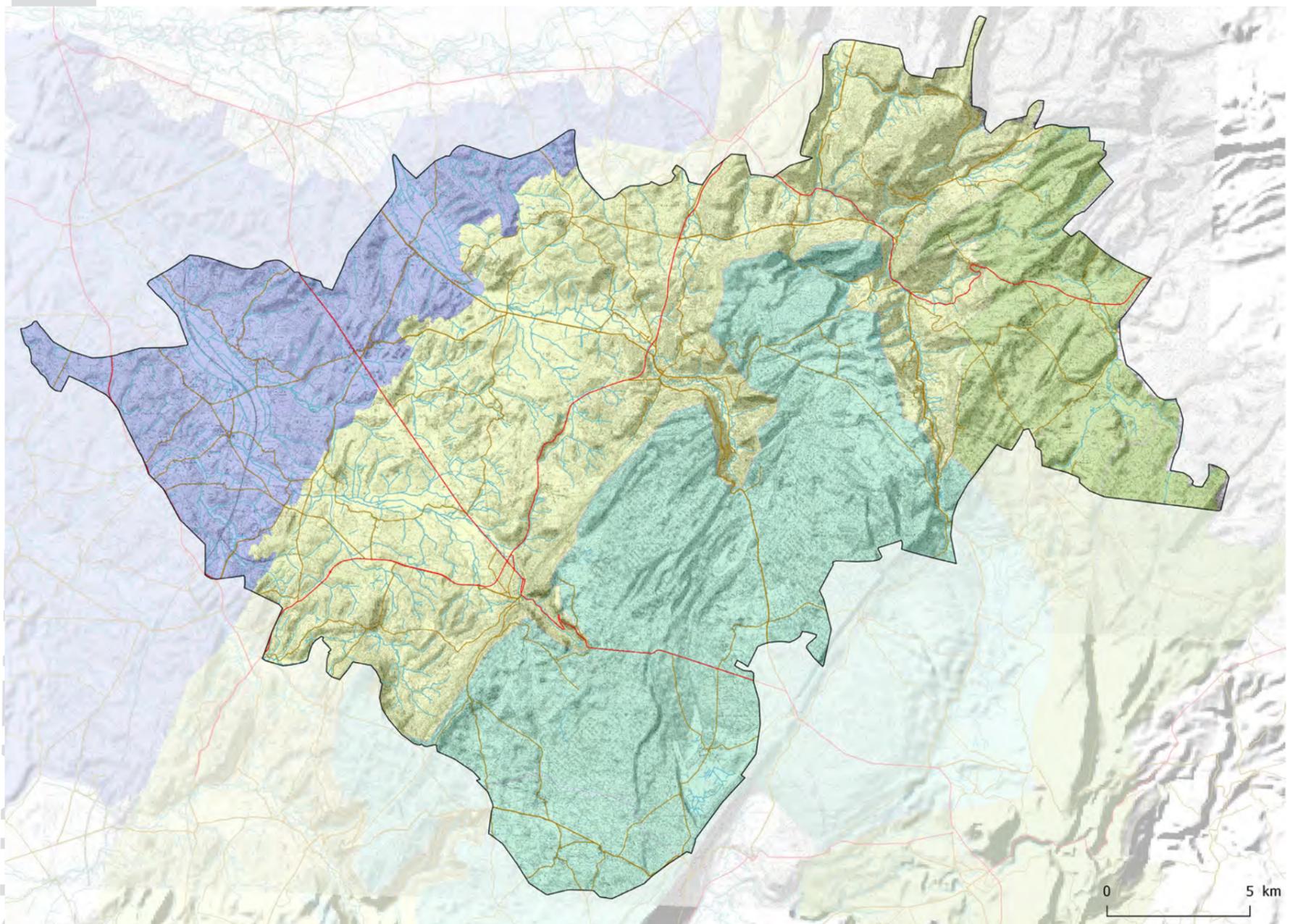
La Cuisance et l'Orain, les ruisseaux et biefs créent des dépressions évasées formant ainsi une succession de vals. Le sol plus marécageux du Sud de la Bresse fait apparaître une multitude de petits étangs. Vers l'Est, des collines surbaissées annoncent le Vignoble.

- **Le Vignoble et le Revermont**

*composés des sous-unités paysagères Reculée de Salins, Reculées, et Vignoble.*

*Les limites de la sous-unité du Vignoble ont été modifiées pour s'adapter plus finement aux caractéristiques géologiques et à l'occupation du sol.*

Au centre, le Vignoble est encadré par la topographie plane de la Bresse et par les premiers reliefs du plateau jurassien. A l'Ouest, les pentes basses sont occupées par la viticulture. La retombée des plateaux du Jura crée une ligne de falaises relativement nette qui se complexifie aux abords des Reculées. Les plis et failles incisent le relief et créent ainsi une ramification de reculées secondaires. Les fonds de ces différents cirques sont situés à une altitude moyenne de 350 mètres. Les Reculées de Salins, des Planches (Arbois)



Carte des unités paysagères de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Coeur du Jura

Légende	
Les unités paysagères	
Bordure Jurassienne (Vignoble-Revermont)	Vert foncé
Bresse Comtoise	Bleu
Premier Plateau	Jaune
Second Plateau	Vert clair

et de Vaux (Poligny) sont parcourues en fond de vallée par les rivières de la Furieuse, de la Cuisance et de la Glantine qui drainent les eaux souterraines du sol karstique du plateau des Moidons et du plateau Lédonien vers la Bresse.

• **Le Premier Plateau**

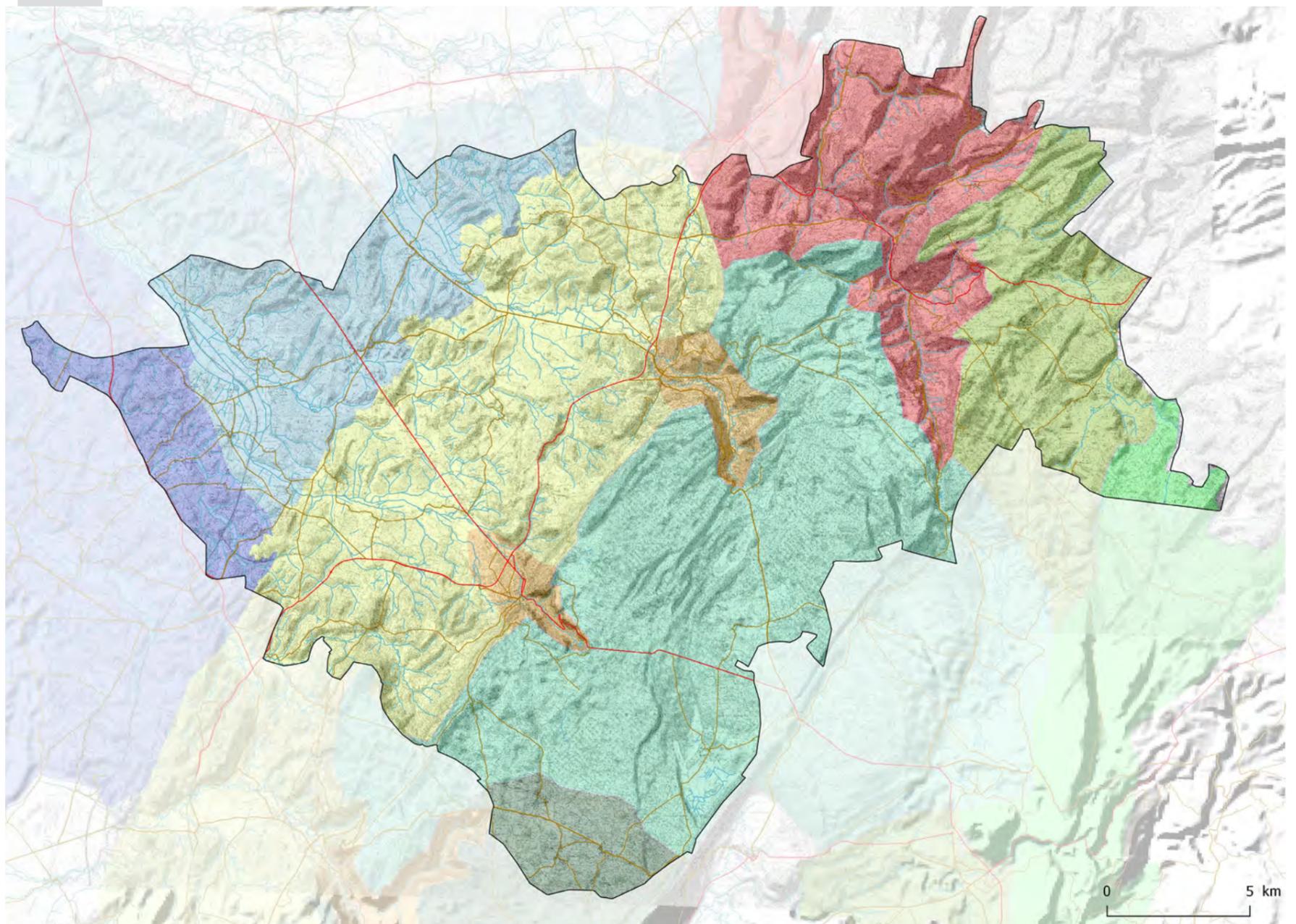
*composé des sous-unités paysagères Plateau des Moidons et Plateau Lédonien*

Au Sud-Est, un premier plateau d'altitude (à 540 mètres en moyenne) se forme au contact des plissements du massif jurassien. Sa topographie est légèrement ondulée et les boisements sont très présents. En limite Ouest, il prend la forme d'un balcon sur le Vignoble et la plaine de la Bresse. Le premier Plateau possède une relation visuelle privilégiée avec le fond de vallée de la reculée de Salins.

• **Le Second Plateau**

*composé des sous-unités paysagères Plateau de Salins et Champagnole et Faisceau de Syam*

A l'Est, le second plateau naît à 650 mètres d'altitude en moyenne et sa topographie est plus accidentée que le premier plateau. Il est par ailleurs séparé de ce dernier par la reculée de Salins. L'enrésinement est importante sur l'ensemble de la couverture boisée. La présence de l'eau est une nouvelle fois uniquement souterraine, au travers des sols karstiques.



Sous-unités paysagères de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

Légende	
Les sous-unités paysagères	
<span style="color: blue;">■</span> Bresse des étangs	<span style="color: lightgreen;">■</span> Plateaux de Salins et de Champagnole
<span style="color: green;">■</span> Faisceau de Syam	<span style="color: red;">■</span> Reculée de Salins
<span style="color: lightgreen;">■</span> Plateau des Moidons	<span style="color: orange;">■</span> Reculées
<span style="color: darkgreen;">■</span> Plateau Lédonien	<span style="color: lightblue;">■</span> Val d'Orain et de Cuisance
	<span style="color: yellow;">■</span> Vignoble

## ■ LA BRESSE JURASSIENNE

Cette unité paysagère est située à l'Ouest du territoire de la CCAPS. Le paysage se caractérise par une topographie relativement plane, ondulant sur certains secteurs. Les composantes liées à l'eau et à la forêt sont majeures dans ces paysages. La Bresse jurassienne se caractérise par une dominance forestière ponctuée de centaines d'étangs qui confère une ambiance plutôt intimiste à cette unité. Elle renferme des milieux riches et préservés (Natura 2000).

L'unité paysagère de la Bresse des Étangs se décline en deux sous-unités paysagères :

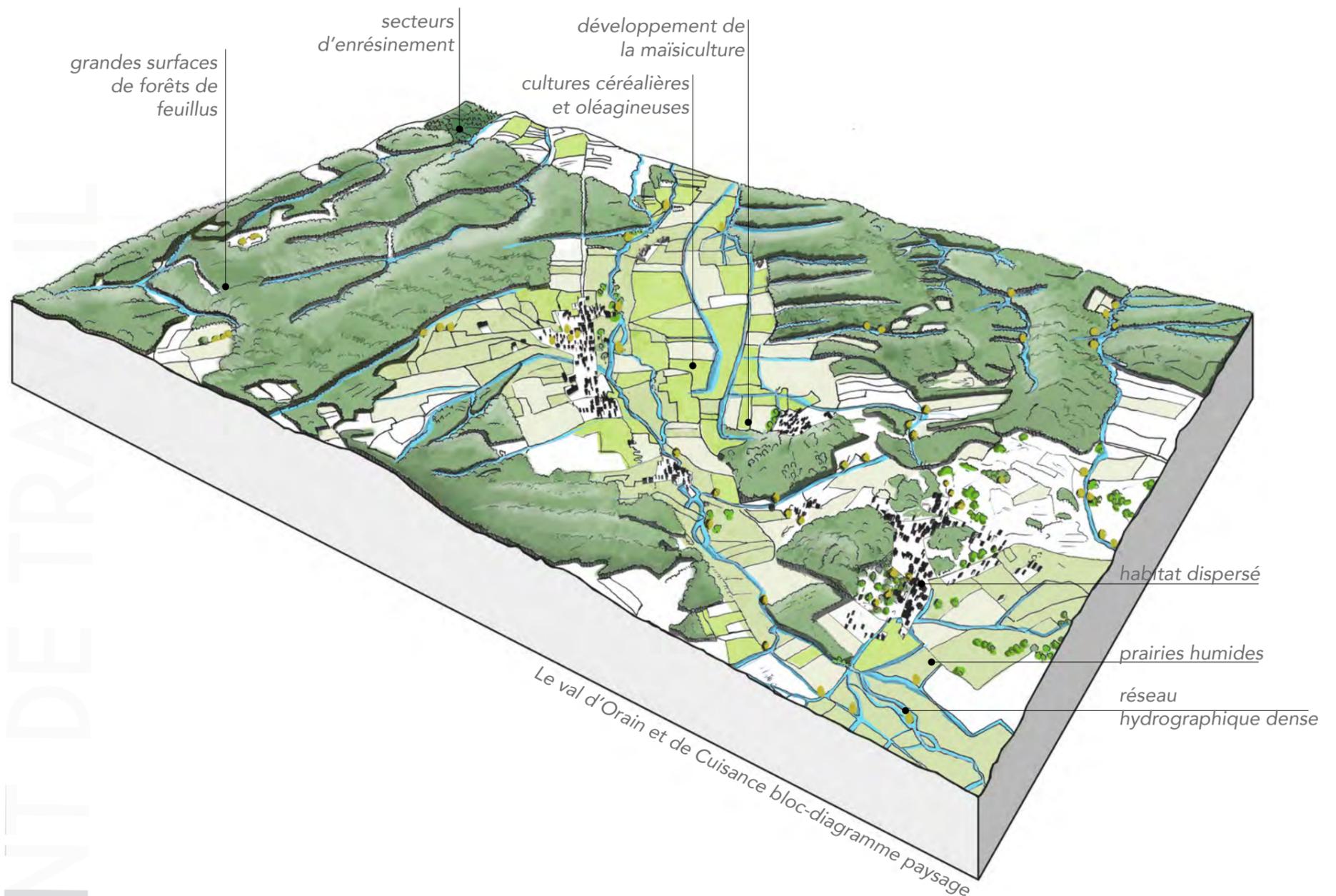
- Le Val d'Orain et de Cuisance
- La Bresse des étangs



### >> Le val d'Orain et de Cuisance

Une topographie animée par une succession de vals occupés par une forêt compacte

Communes concernées : Villers-les-Bois, Oussières, Neuville, Aumont, La Ferté, Montholier, Mathenay, Molamboz, Biefmorin, Colonne, Saint-Cyr-Montmalin, Brainans, Vadans, Bersaillin.



atmosphère forestière du Val d'Orain et de Cuisance

La forêt est dominante dans le paysage du val d'Orain et de Cuisance. Formée par un ensemble compact de feuillus, quoiqu'entrecoupé de secteurs enrésinés, elle est le pendant de la forêt de Chaux et accompagne le cours de la Loue, au Nord. Par ailleurs, cette unité paysagère se caractérise par une hydrographie importante visible en surface qui anime le relief bressan. Les cours d'eau créent des dépressions évasées et forment ainsi une succession de vals autour de l'Orain et de la Cuisance. Cette dernière incise le territoire sur un axe Nord-Ouest / Sud-Est. A leur contact, la topographie s'atténue et forme une large dépression. La forêt laisse alors place à des prairies et à de la maïsiculture au plus près de la rivière. Des cultures céréalières et oléagineuses (colza, soja) occupent les terrasses alluviales. Ces paysages de vallée contrastent avec l'importante couverture forestière du reste de la plaine.

Les villages sont implantés dans les vals proches des ruisseaux. La morphologie des villages est variée et le bâti plus ou moins dense. Toutefois, le bâti est généralement construit perpendiculaire aux voies avec une orientation S-E / N-O. : les pignons sont ainsi exposés à la pluie et au vent et les murs gouttereaux, protégés. Cette orientation offre ainsi une cour où se situe traditionnellement un puits. L'architecture d'influence bressane, est caractéristique d'un habitat rural tourné vers une activité agricole de polyculture-élevage : maisons basses à trois travées ou plus avec toiture à quatre pans ou demi-croupe. Vers l'Est, les habitations des villages proches des zones viticoles comme Molamboz possèdent des caractéristiques mixtes : agriculture / vignoble. Les maisons à deux ou une travée sont les modèles les plus répandus. Elle présente, un cellier peu ou pas enterré, dédié aux activités viticoles, à l'arrière une grange et une écurie sont liées à l'exploitation agricole.



*présence viticole parmi le Val d'Orain et de Cuisance*



*élevage entre Oussières et Colonne*



*paysage de plaine et maïsiculture*



*silhouette villageoise dans le Val d'Orain et de Cuisance (Aumont)*

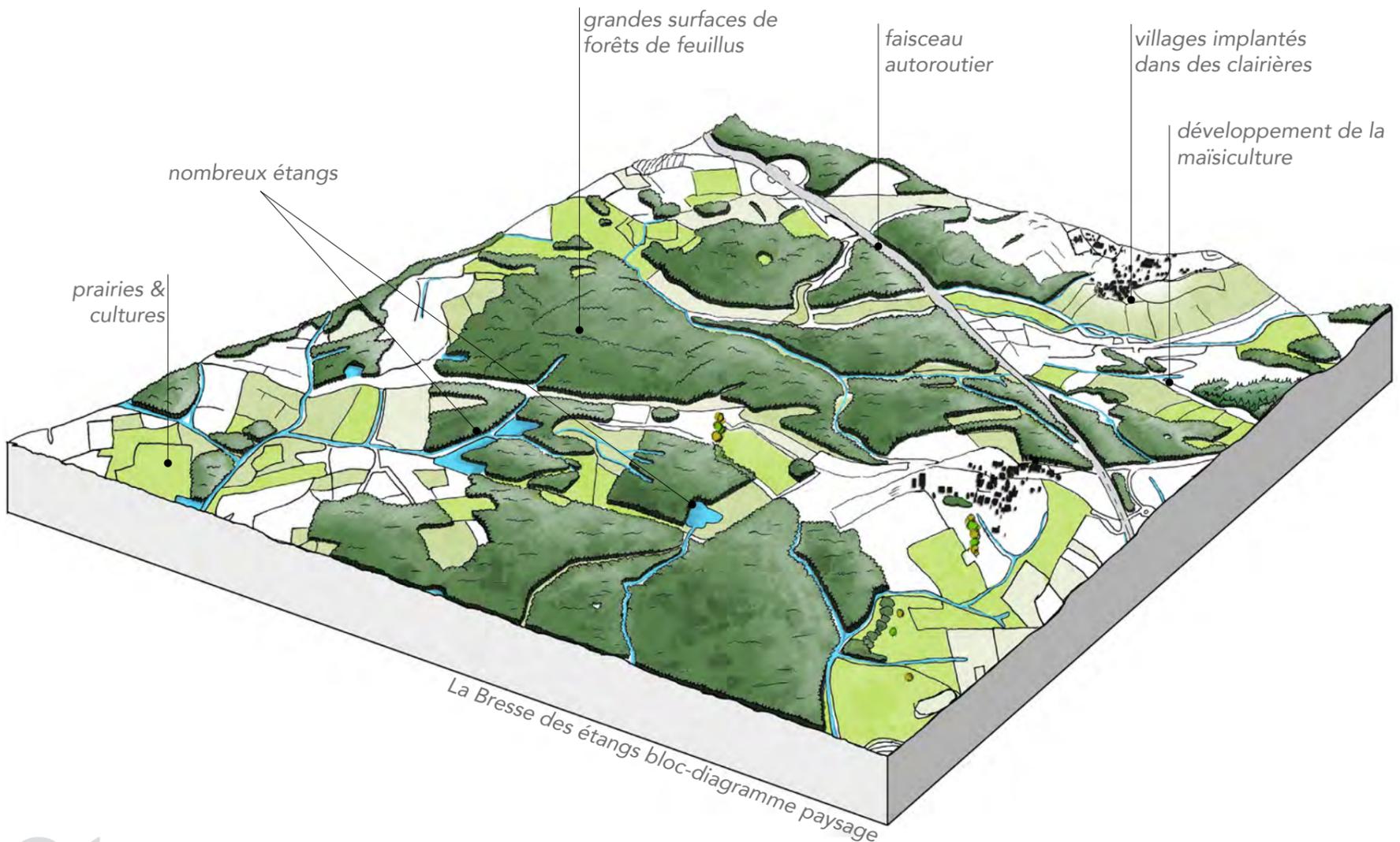
DOCUMENT



## >> La Bresse des étangs

Une forêt compacte entrecoupée d'une succession de petits étangs

Communes concernées : Le Châteley, Biefmorin, Colonne, Monay, Bersaillin.



La Bresse des Etangs s'inscrit au sud de l'unité paysagère du val d'Orain et de Cuisance. C'est un paysage de plaine au faible relief, contrastant ainsi très nettement avec les autres unités paysagères. L'eau est l'une des caractéristiques fortes de l'unité et s'explique par la présence de sols peu perméables et autrefois marécageux. Au 12ème siècle, les Hommes ont créé ces petits étangs pour tenter d'y développer des activités de pisciculture. Aujourd'hui, le paysage est ponctué d'une succession d'étangs, lovés au cœur d'une couverture forestière dense. Composées en partie de feuillus, ces masses boisées sont aujourd'hui entrecoupées de secteurs enrésinés.

Les villages sont installés dans des clairières agricoles où se déploient : prairies et cultures. Ce secteur subit des transformations liées à l'introduction de maïsiculture sur des secteurs dévolus aux prairies humides

Le bâti comporte les mêmes caractéristiques que celui du val d'Orain et de Cuisance. Implanté historiquement de manière perpendiculaire aux voies, les fermes qui composent les villages de cette sous-unité paysagère sont orientées Sud-Est / Nord-Ouest afin de protéger les murs gouttereaux de la pluie et du vent. Comme les fermes bressanes plus au Sud, il est possible de remarquer quelques édifices bénéficiant de

toitures à deux pans qui génèrent des avancées de toiture.

Peu d'ouvertures rythment les façades des édifices bressans et aucun percement n'était effectué sur les murs pignons. Les maisons sont basses et tournées vers un modèle de polyculture-élevage traditionnellement familial.



étang Chalot entre Biefmorin et Colonne



*édifices agricoles qui marquent le paysage de la plaine*



*grandes surfaces de pâturage dédiées à l'élevage*



*simplification du motif agricole (parcelles plus grandes) et rapports de covisibilité importants entre les villages et leur environnement*



*silhouette de Biefmorin, extensions urbaines récentes vers l'Est sans référence au contexte bâti historique (sens des pignons et gouttereaux, toitures, ...)*

## LE VIGNOBLE ET REVERMONT

Cette unité paysagère emblématique du territoire est située au centre de la CCAPS. Elle a la particularité d'être à la rencontre de deux ensembles physiques majeurs, ce qui lui confère une grande richesse paysagère. La retombée des plateaux du Jura s'exprime sous la forme d'un dénivelé brutal. A l'Est, la rupture de pente se lit fortement dans le paysage par sa ligne rigoureuse. Au débouché des Reculées se sont installées les trois villes de la CCAPS (Arbois, Poligny, Salins). Les versants bordiers forment l'articulation entre le massif du Jura et le fossé de la Saône alors que les corniches sont occupées par des taillis de chênes et de buis. Les pentes basses sont quant à elles réservées à la culture de la vigne. Elle se décline en trois sous-unités paysagères :

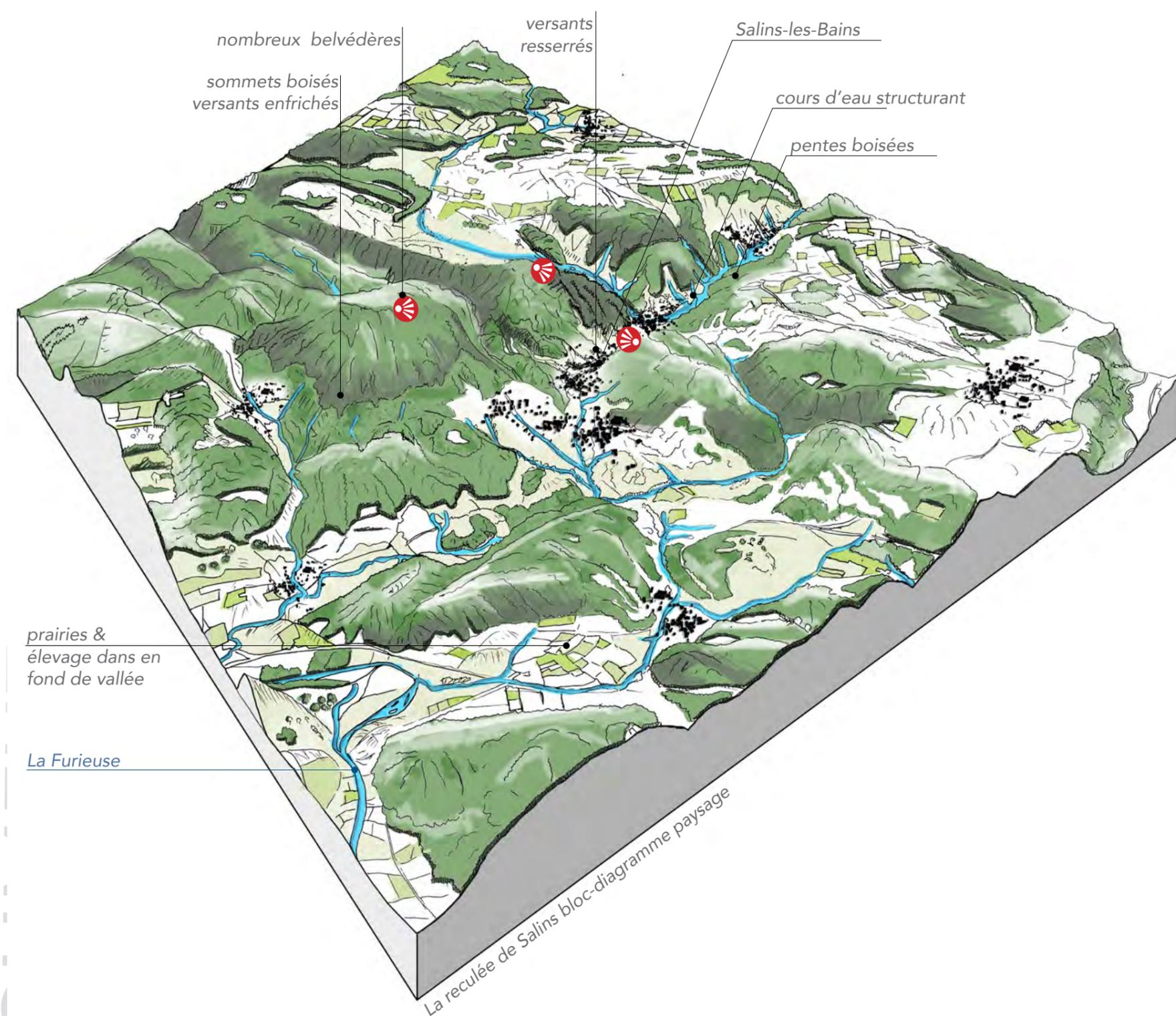
- La Reculée de Salins
- Les Reculées
- Le Vignoble



### >> La reculée de Salins

Une longue vallée, aux versants doux, décomposée par des vallons et une reculée secondaire

Communes concernées : Chaux-Champagny, Pont-d'Héry, Bracon, Aiglepierre, Marnoz, Saint-Thiébaud, Salins-les-Bains, Saizenay, La-Chapelle-sur-Furieuse, Ivrey.





La reculée de Salins depuis le belvédère du mont Poupet

La reculée de Salins-les-Bains diffère des reculées de Poligny et d'Arbois. Elle se caractérise par une incision vigoureuse des terrains marneux en bordure du Premier Plateau excepté pour le flanc sud-ouest du Mont Poupet.

Le relief de la reculée est très irrégulier et profondément lié au cours de la Furieuse qui s'écoule dans cette vallée assez longue (environ 10km). L'habitat et l'eau structurent le fond de vallée.

La vallée principale aux versants doux se complexifie dans sa partie aval par la présence de vallons ou de reculée secondaire (Pretin) isolant des buttes témoins. Ensuite, le paysage de la Reculée s'ouvre à l'aval de la rivière.

La forêt occupe les versants, et les prairies les basses pentes. Le Mont Poupet est un repère visuel fort dans le paysage. C'est également le cas du Fort de St-André et du Fort Belin qui sont des points d'appel sur les hauteurs des versants de la vallée de la Furieuse.

Les édifices de la ville de Salins-les-Bains s'implantent perpendiculairement à un axe viarie principal Nord-Sud. Ils sont ainsi orientés Est-Ouest, sur des travées peu larges mais se déploient en hauteur (deux à quatre niveaux visibles et un à plusieurs niveaux de caves) et s'inscrivent dans la pente du coteau Est de la ville jusqu'au cours de la Furieuse. La multiplication des axes viaries perpendiculaires au sens de la pente structure le tissu bâti en îlots tenus rythmés par des cours intérieures exigües.

Les villages de la reculée s'implantent densément autour de la RD 472, route structurante de la Reculée. Le bâti est généralement orienté Nord-Sud ou Est-Ouest, est long (4 à 5 travées) et haut puisqu'il s'érige au moins sur deux niveaux. Aussi, il est couvert par une toiture à quatre pans ou deux pans à croupes. Réparti en plusieurs travées, le bâti est caractéristique de la maison de plateau et témoigne du modèle agricole non mécanisé de polyculture-élevage.



le Nord de la reculée de Salins depuis le belvédère du mont Poupet (Marnoz & Aiglepierre) concerné par une urbanisation récente et mitée qui gagne le cœur du débouché de la reculée



une présence visuelle et un repère architectural prépondérant dans le paysage : le fort St-André



des paysages d'intériorité, de prairies, de haies bocagères et aux pentes boisées (Ivrey)



des paysages plus ouverts, moins boisés et plus anthropisés (Marnoz)

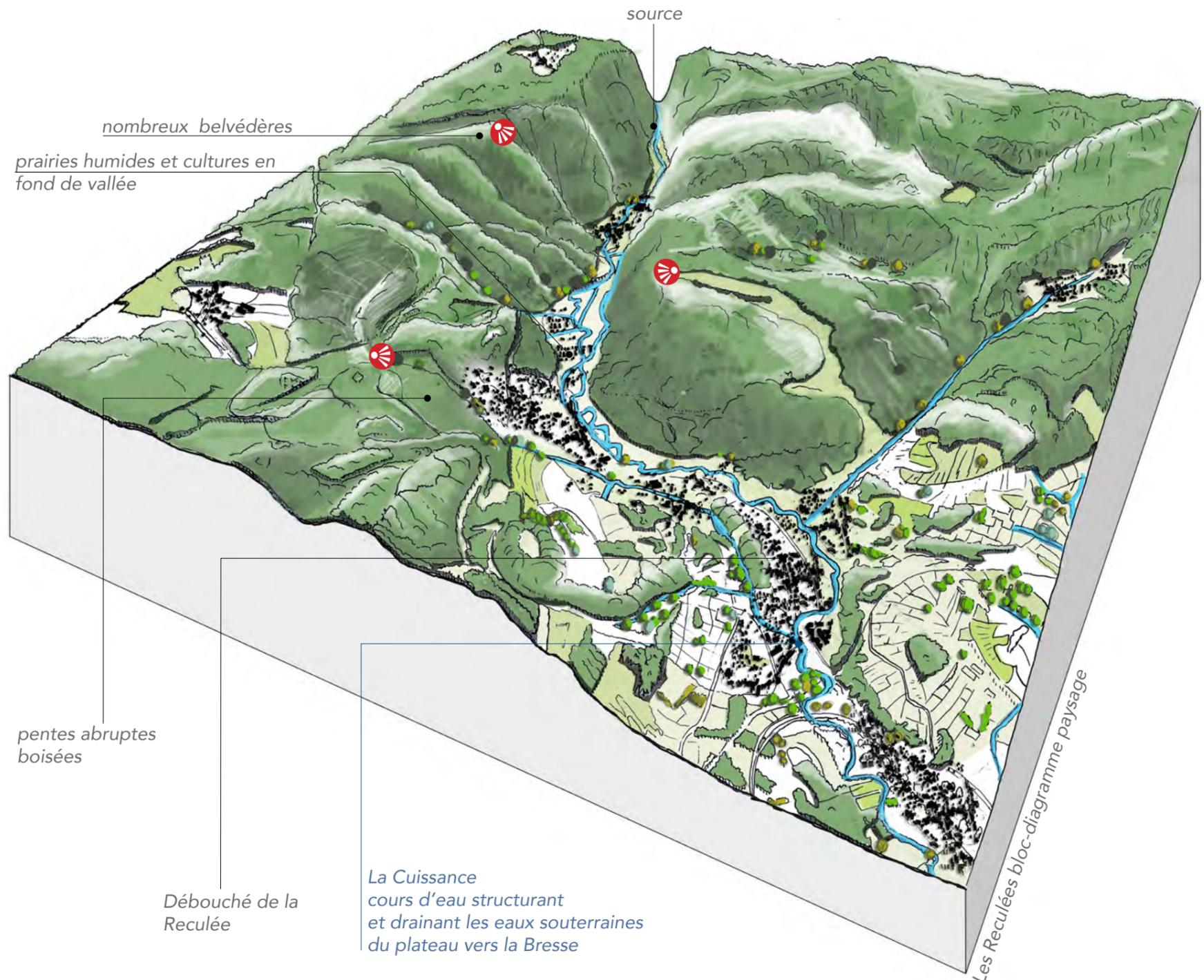
DOCUMENT



## >> Les Reculées

Des curiosités géologiques dans un paysage de vallée

Communes concernées : Arbois, Mesnay, Les Planches-près-Arbois, Poligny, Vaux-sur-Poligny.



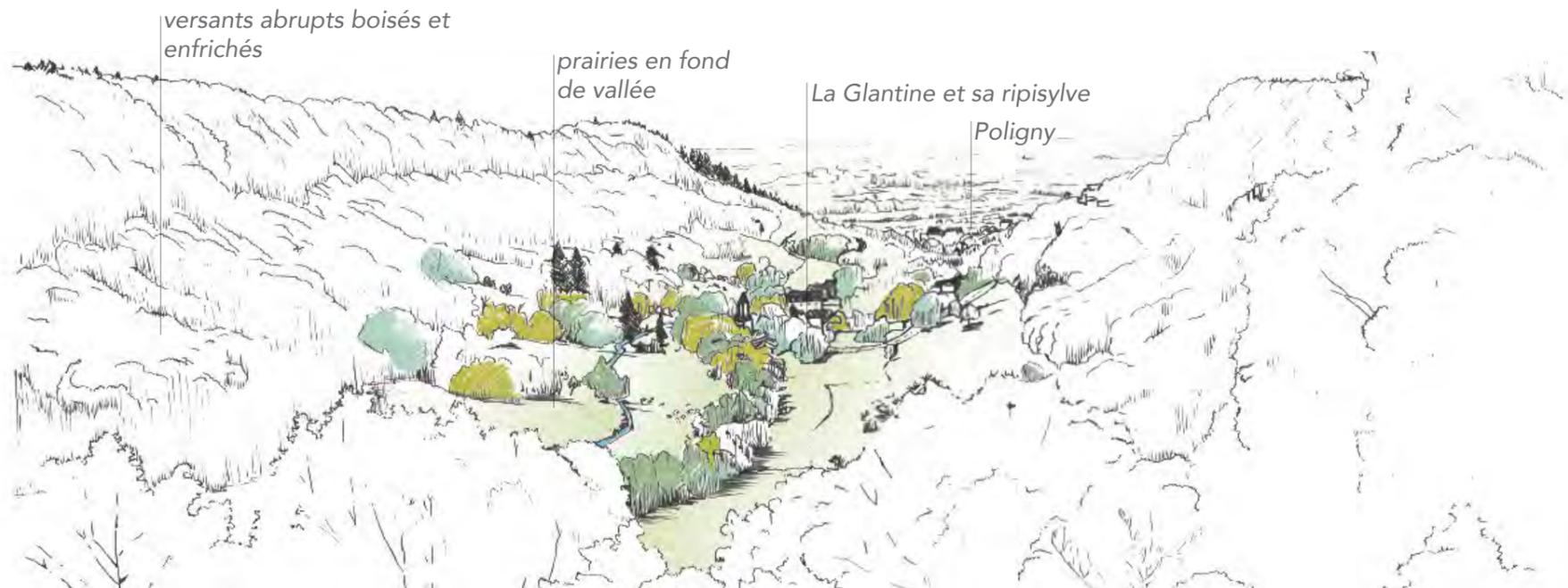
Cette sous-unité paysagère comprend deux reculées : Vaux (Poligny) et les Planches (Arbois). Elles se développent respectivement sur les cours supérieurs de l'Orain et de la Cuisance. Ces paysages de vallée aux incisions profondes dégagent des assises rocheuses horizontales, à la pierre calcaire blanche qui ressort de l'écrin de verdure jurassienne. Des espèces végétales méditerranéennes ont profité de la verticalité des falaises et des écarts thermiques pour se développer. Ainsi, il n'est pas rare de voir ifs, genévriers, et nerpruns côtoyer des chênes pubescents. Une couverture végétale recouvre les pentes abruptes des versants.

Les rivières de la Glantine et de la Cuisance circulent dans le fond de vallée et drainent les eaux souterraines du plateau vers la Bresse. Par ailleurs, la géomorphologie particulière a fait naître d'autres curiosités naturelles comme les grottes ou les sources. Les Reculées offrent généralement de jolis belvédères sur le fond de vallée (accessibles depuis les plateaux).

Arbois et Poligny comportent un bâti dense, implanté le long des voies sur des parcelles en lanière perpendiculaires aux axes viaires. Les maisons sont accolées et peu hautes (2 à 3 niveaux) mais se voient prolongées d'un jardin. Cette structuration pluriséculaire toujours visible a été revue pour les deux centres-bourgs, plus densément bâtis. Les quartiers du Faramand à Arbois et de Charcigny à Poligny témoignent de l'urbanisme viticole des communes. En règle générale, la maison vigneronne est pourvue d'une cave, dont l'accès s'effectue depuis la rue. Les fonctions sont bien différenciées et l'habitat occupe une partie spécifique qui lui est dédiée. Ces édifices peuvent être complétés de grange ou d'étable construite ou non à la même époque que la maison vigneronne.

Les villages des reculées occupent le fond de vallée, à proximité des cours d'eau. A Vaux-sur-Poligny et aux Planches-près-Arbois, le tissu urbain demeure dense et est entouré par

des prairies. A Mesnay, le bâti est entouré de vignes et de prairies. Les édifices sont de type vigneron, avec des éléments de polyculture-élevage, denses et organisés le long des voies.



culée de Vaux, Belvédère des Monts de Vaux / Vaux-sur-Poligny



cirque du fer à cheval, Les Planches-près-Arbois



Mesnay // Photographie Pascal Collin



Arbois // Photographie Pascal Collin



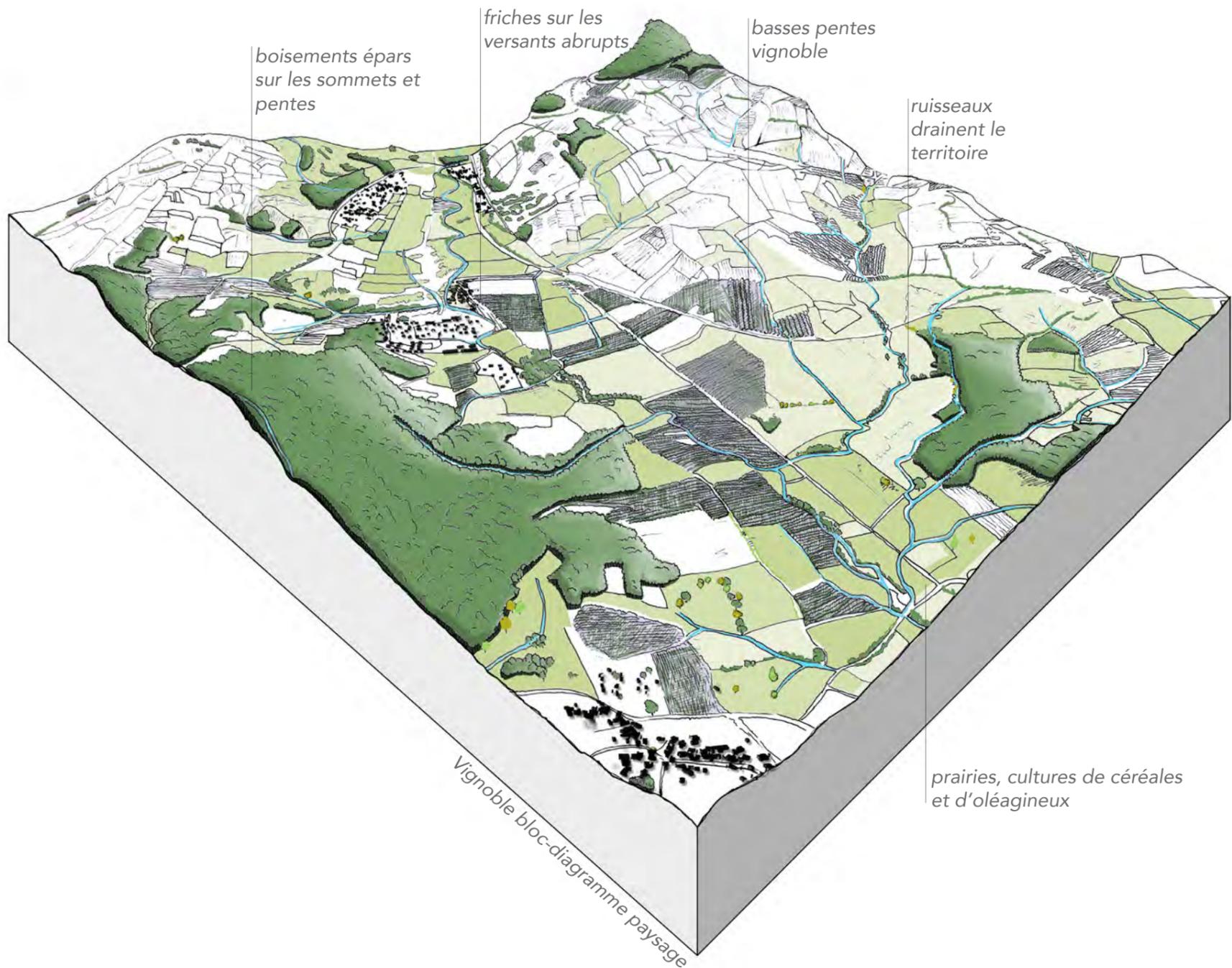
Poligny // Photographie Pascal Collin



## >> Vignoble

Un paysage ondulé à l'aspect jardiné

Communes concernées : Monay, Bersaillin, Darbonnay, Saint-Lothain, Miéry, Brainans, Villerserine, Buvilly, Tourmont, Grozon, Abergement-le-Petit, Abergement-le-Grand, Montholier, Aumont, Molamboz, Mathenay, Vadans, Saint-Cyr-Montmalin, Villette-les-Arbois, Montigny-les-Arsures, Les Arsures, Pupillin.



un paysage cultivé et entretenu, à l'échelle des petites parcelles viticoles

Le Vignoble est une zone de contact entre la Bresse jurassienne à l'ouest et le Premier Plateau à l'est. La bordure du premier plateau crée une ligne d'accroche et de rupture dans le paysage, rythmé par des incisions abruptes qui correspondent aux reculées. Les versants sont quant à eux marqués par la présence de barres rocheuses et de forêts.

Le paysage du Vignoble comporte un aspect jardiné : les basses pentes ensoleillées, orientées à l'ouest et composées de marnes et de cailloutis calcaires sont propices à la culture de la vigne. Ce patchwork de vignes appartient aux zones d'A.O.C. géographiques Arbois et Côtes du Jura. Le vocabulaire de la pierre marque harmonieusement le paysage : murets et cabanes de vignes révèlent un savoir-faire ancien.

Les parcelles viticoles sont plus éparées autour de Poligny tandis qu'à l'approche du plateau, la vigne laisse la place aux friches, puis aux boisements sur les pentes les plus abruptes.

A l'ouest, le relief est peu marqué. La topographie s'anime au contact de collines surbaissées, occupées en majorité par des prairies, des cultures de céréales et d'oléagineux. Des boisements épars recouvrent les sommets et les pentes. Au pied des collines basses, de nombreuses rivières et ruisseaux drainent l'ensemble du territoire.

La morphologie des villages est variée et le bâti est plus dense que dans la plaine. Il est continu, construit en front de rue parallèlement aux voies. Sur certains secteurs, l'habitat est tourné vers une activité de polyculture et de viticulture. Ces maisons mixtes sont plus grandes, plus hautes et se déploient sur trois travées.



*cabanes de vigne sur la colline de Pupillin*



*un paysage ondulé et jardiné*



*vignes sur les pentes ensoleillées*

## LE PREMIER PLATEAU

Cette unité paysagère se situe au sud-est de la CCAPS. Le paysage de cette unité est singulier en raison de son sol karstique. Cette caractéristique géologique engendre un système hydrographique complexe marqué par une absence d'eau en surface. Les forêts mixtes de feuillus et résineux, importantes, dominent dans le paysage du plateau. Elles sont percées de clairières accueillant des terroirs villageois, liés à des prairies et des espaces de polyculture.

L'unité paysagère du plateau se décline en deux sous-unités paysagères :

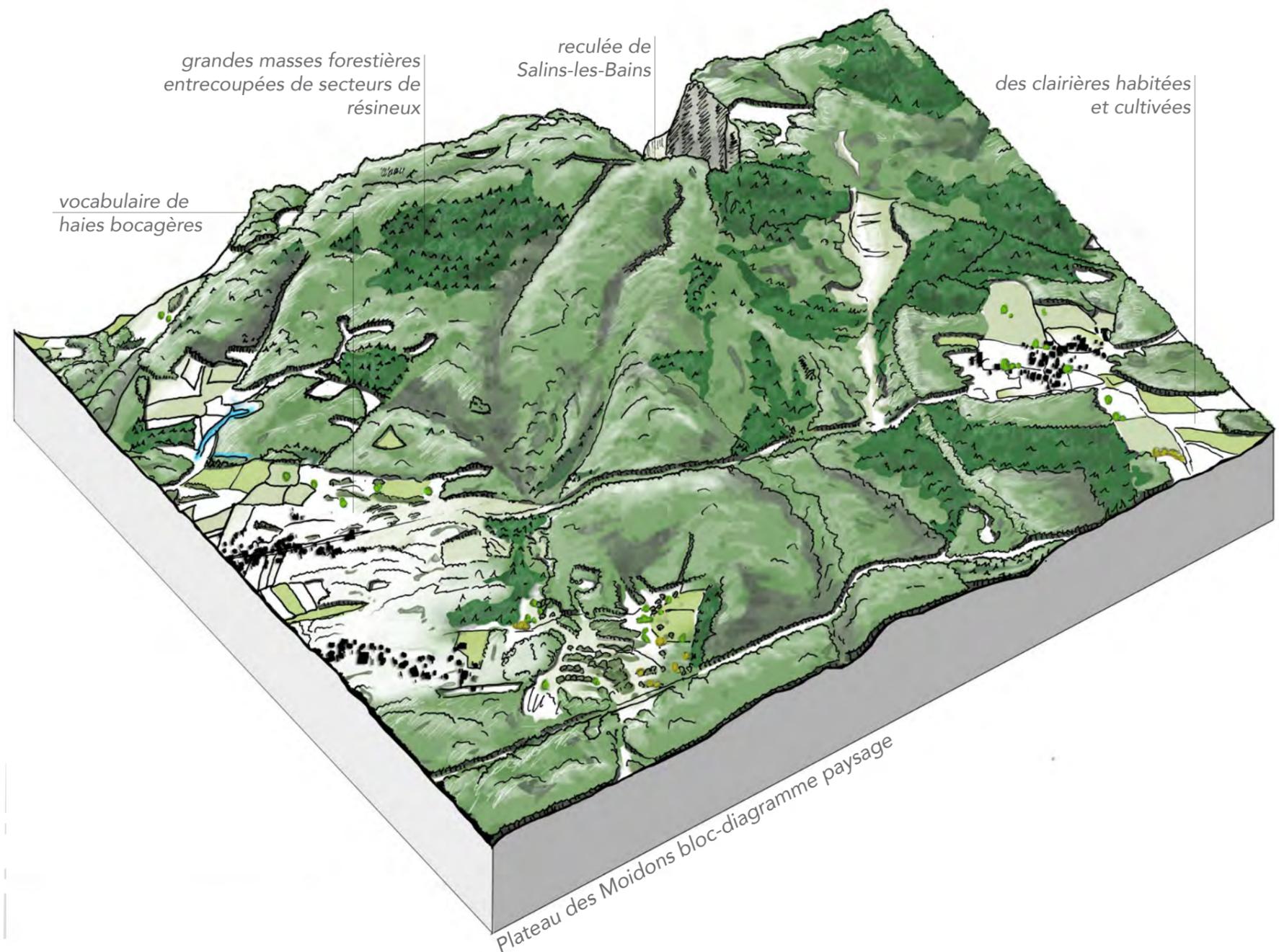
- Le plateau des Moidons
- Le plateau Lédonien



### >> Plateau des Moidons

Un plateau à la topographie rigide et plane entre forêts et clairières cultivées et habitées

Communes concernées : Plasne, Barretaine, Besain, Molain, La Châtelaine, Chamole, Chausseans, Chilly-sur-Salins, Ivory, Pretin



Début d'enfrichement de certaines parcelles



Un paysage horizontal



*la forêt domaniale des Moidons*

Le plateau des Moidons est délimité au nord par la reculée de Salins et à l'ouest par un plissement jurassien. Situé à une altitude moyenne de 540m, le plateau présente une topographie relativement plane et rigide. Il est ponctué de manifestations karstiques superficielles.

Le paysage se compose d'importantes forêts mixtes de feuillus et de résineux, entrecoupées de clairières dédiées à l'élevage, à la polyculture et à l'habitat. Ces clairières habitées et cultivées accueillent des villages groupés ou de forme linéaire. Des fermes isolées ponctuent le paysage.

Sur certains secteurs de l'unité, des haies bocagères maillent le territoire. Au fil du temps, elles s'épaississent et finissent par former des bosquets ou petits boisements.

Les édifices qui composent les villages du plateau des Moidons ont des caractéristiques différentes selon leur situation. Les bourgs situés au-dessus de Poligny (Chamole, Chausseuans, Plasne, Le Fied, Besain et Molain) possèdent des bâtis mêlant le caractère vigneron et celui du plateau. Ainsi, l'on note la présence d'édifices avant tout dédiés à la polyculture et à l'élevage où l'habitation y est nettement différenciée et pourvus d'une cave.

Les autres communes sont avant tout identifiées au plateau. Bien que des secteurs bâtis denses existent le long de certains axes, le bâti est plutôt composé d'éléments isolés longs (4 à 5 travées) et hauts (au moins 2 niveaux). Ils sont généralement couverts d'une toiture à quatre pans ou deux pans à croupes et se destinent au modèle agricole de polyculture-élevage.



*silhouette de Chilly-sur-Salins*



*des paysages ouverts au Nord du plateau (Chilly-sur-Salins - Ivory)*



*vue sur Pont-d'Héry et la pointe Sud de la reculée de Salins depuis le plateau*



*au Sud du plateau, un balcon sur la plaine de la Bresse (Chamole)*

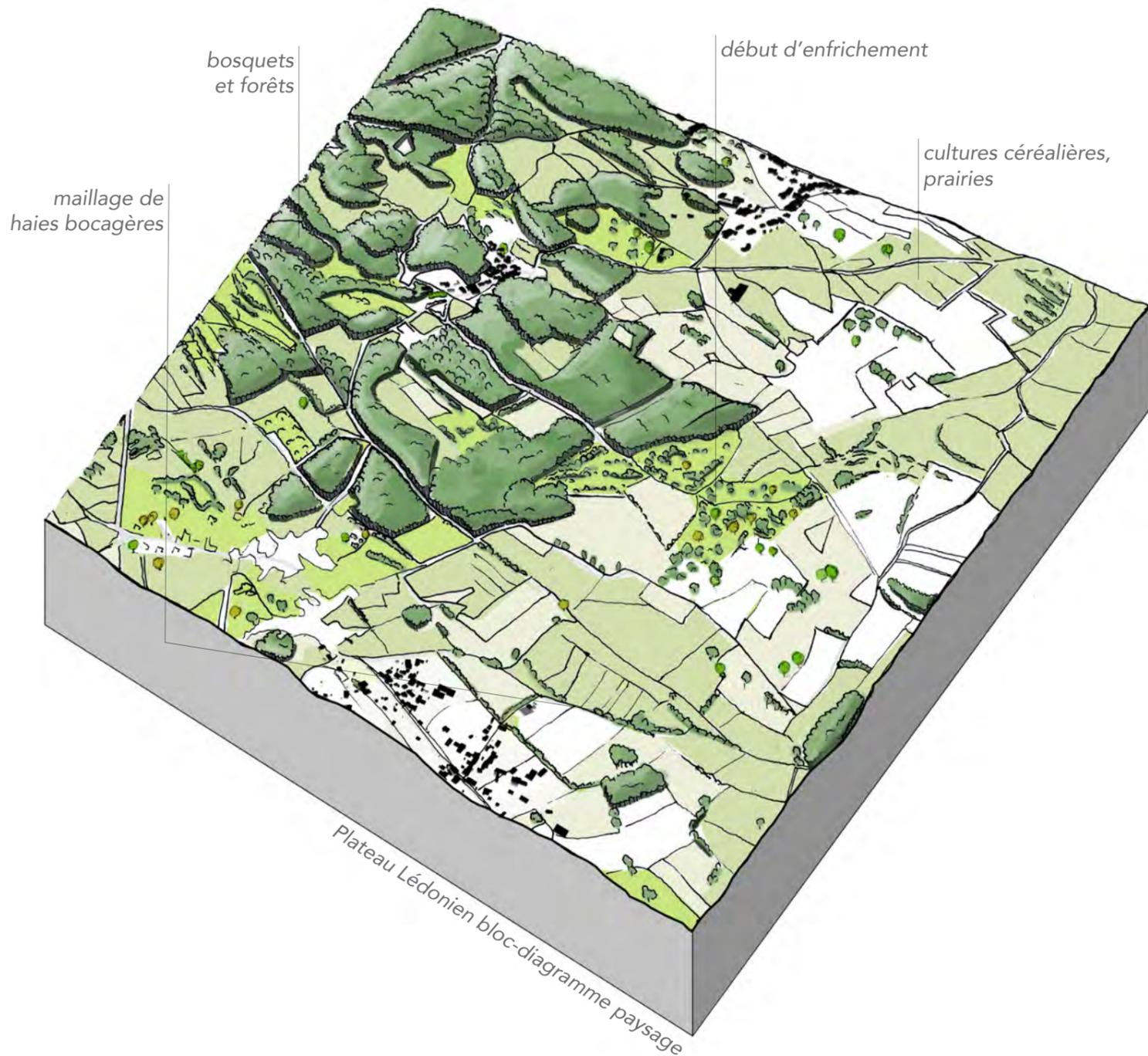
DOCUMENT



## >> Plateau Lédonien

Un plateau d'altitude maillé par des haies bocagères

Communes concernées : Le Fied, Picarreau, Fay-en-Montagne



DOCUMENT DE TRAVAIL

Le plateau Lédonien concerne trois communes du territoire et se situe à l'extrémité sud du plateau des Moidons.

Le paysage du plateau Lédonien s'apparente à un plateau d'altitude, ondulé, fortement maillé par des haies bocagères et par des bosquets, formant des espaces d'échelle réduite et de chambres cloisonnées. Les cultures céréalières, de prairies, de bosquets et de forêts créent une mosaïque dans le paysage. Le bois de Fuatelet, composé essentiellement de feuillus, façonne la limite Est du plateau Lédonien.

Des belvédères aménagés offrent des ouvertures ponctuelles en surplomb des Reculées.

L'architecture des villages traduit une organisation du travail et de l'exploitation des territoires, différents de la vallée. Le bâti est large, trapu et de hauteur modérée. Il est généralement groupé, mais quelques fermes isolées ponctuent le paysage.



Entre Plasne et Le Fied



réseaux de haies bocagères sur la commune du Fied

## LE SECOND PLATEAU

Cette unité paysagère se situe à l'est de la CCAPS. Comme pour le premier plateau, il est composé d'un sol karstique au système hydrographique complexe dont résulte une absence d'eau en surface. Le paysage est plus ouvert et la topographie plus tourmentée, donnant lieu à des rapports de covisibilité intéressants entre les villages et leur environnement.

Elle se décline en deux sous-unités paysagères :

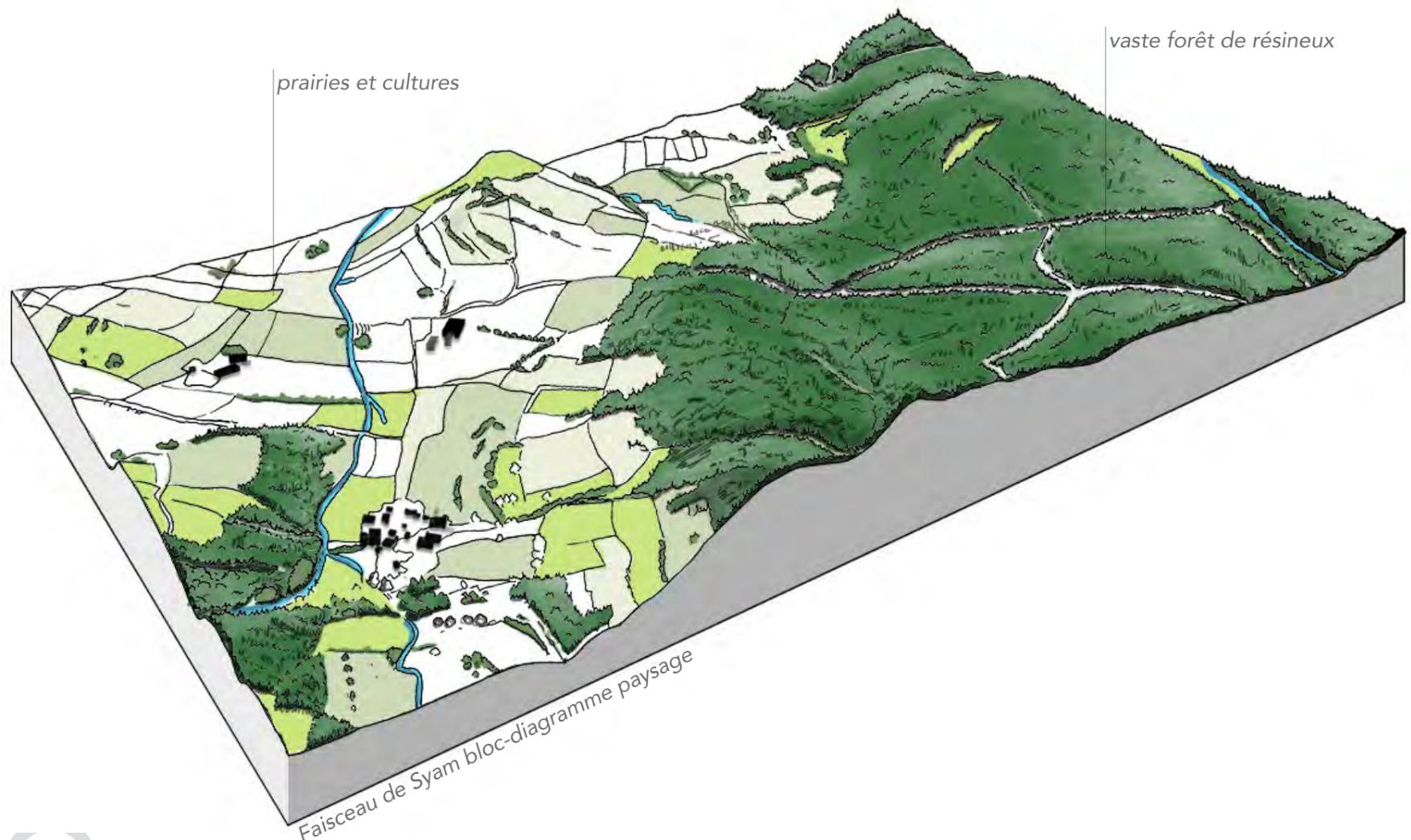
- Le plateau de Salins et Champagnole
- Le faisceau de Syam



### >> Faisceau de Syam

Un paysage forestier dominé par les résineux

Communes concernées : Montmarlon, Lemuy



La sous-unité paysagère du faisceau de Syam n'apparaît que de manière marginale sur le territoire de la CCAPS. Elle ne s'exprime qu'à l'extrémité Est de la communauté de communes et ne concerne que Lemuy et Montmarlon. Sa présence est principalement due à celle de la forêt domaniale de la Joux, composée avant tout de résineux.

Implantés sur le second plateau (voir sous-unité paysagère suivante), les villages de Lemuy et Montmarlon sont composés de bâtis aux caractéristiques mêlant la morphologie des fermes du Haut-Doubs et le vocabulaire architectural des édifices du Haut-Jura. Le bâti des deux bourgs est plutôt tourné vers la polyculture-élevage et se déploie le long des voies.



une séparation boisée avec les bourgs du second plateau, légèrement en contrebas



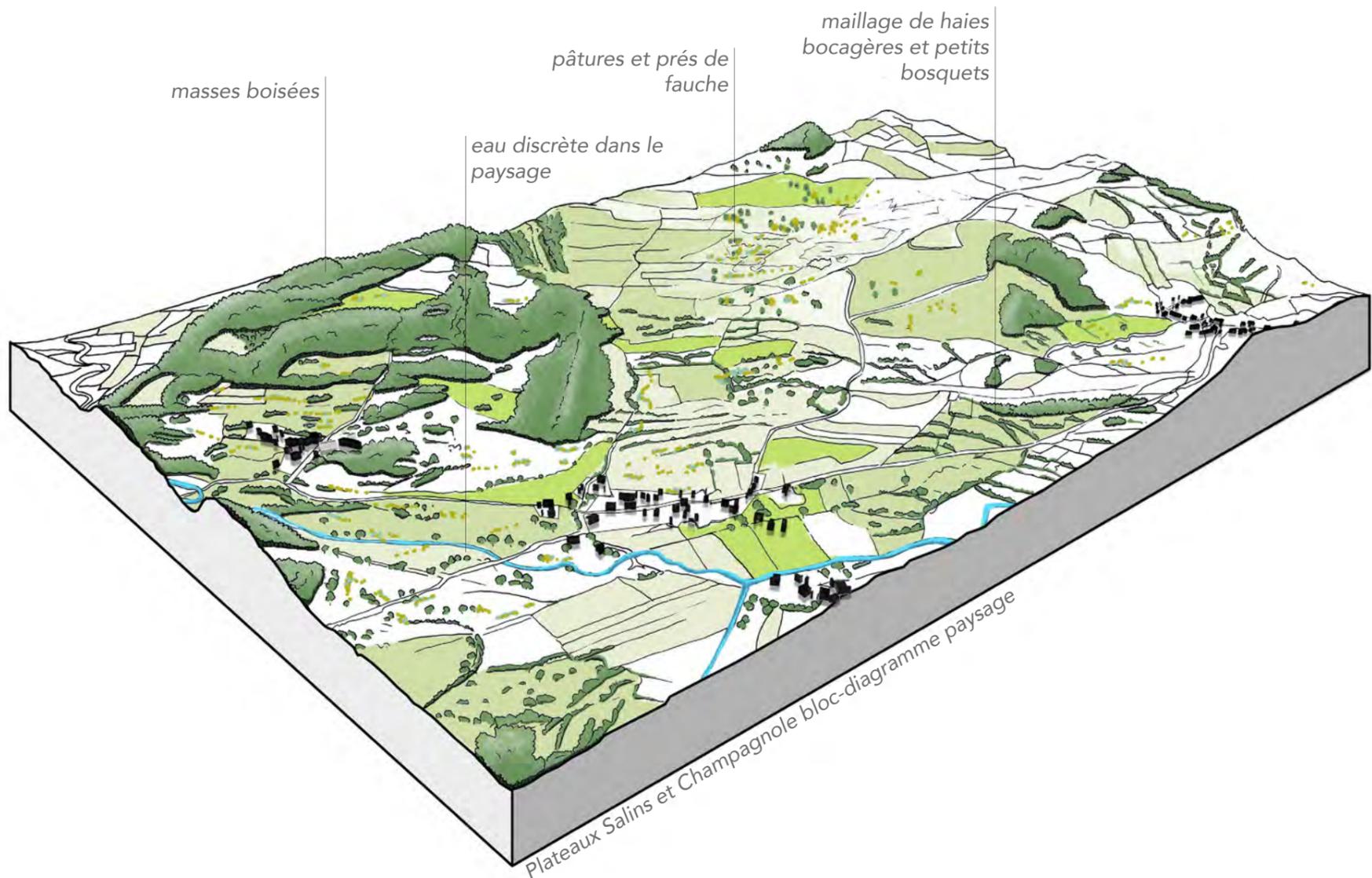
silhouette de Lemuy



## >> Plateau de Salins et Champagnole

Un large plateau ondulé, occupé par des pâtures et des prés de fauche, maillé par des haies bocagères

Communes concernées : Thésy, Abergement-les-Thésy, Cernans, Dournon, Geraise, Clucy, Aresches



En limite Est de la Reculée de Salins, le paysage de cette sous-unité prend place au sein de la CCAPS l'aspect d'un plateau ondulé à une altitude d'environ 600m. La topographie vallonnée offre de larges vues ouvertes sur le grand paysage. Les ruptures visuelles proviennent des rides les plus hauts et des forêts implantées sur leurs sommets.

Le paysage se caractérise par un maillage de finages occupés par de la pâture et par des prés de fauche. De nombreuses haies et bosquets rythment le paysage et forment des corridors écologiques sur le plateau.

Comme les autres sous-unités de plateaux, l'eau est plutôt discrète sur cet ensemble. L'extrémité Est de l'unité est traversée par le ruisseau supérieur du Lizon et par le ruisseau de Montorge.

Les villages qui s'implantent sur ce second plateau sont plutôt groupés. Leur morphologie ressemble aux grandes fermes du Haut-Doubs. Le bâti est trapu et profond. Les murs périphériques s'élèvent sur un seul niveau mais les toitures à deux pans (à croupes ou non) s'érigent quant à elles sur davantage de hauteur. Les tuyés ne sont pas présents mais des séchoirs en bois habillent certains murs gouttereaux. Toutefois, le vocabulaire des matériaux employés en façade est en revanche plus proche de celui du Haut-Jura avec un mélange de pierres, de chaux et parfois de talvannes («tavoillonnage métallique»).



silhouette du village de Cernans



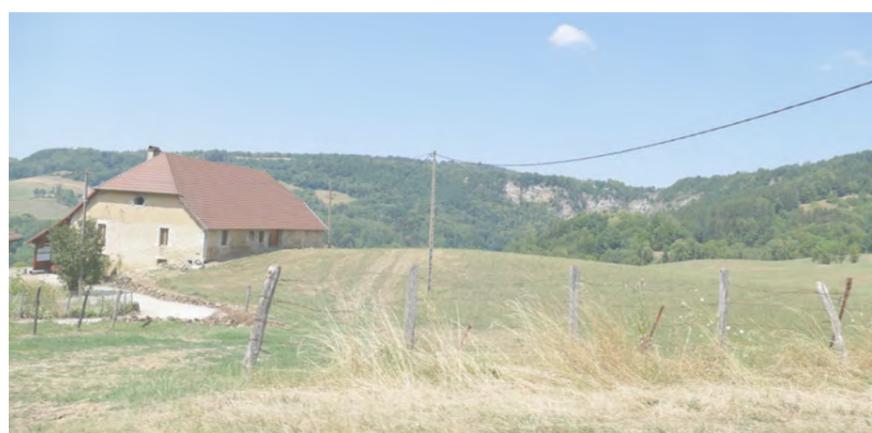
un paysage de haies bocagères qui rythment le second plateau (ici entre Thésy et Aresches)



de nombreuses vues sur la reculée de Salins et le fort Saint-André comme repère visuel bâti dans le paysage



le second plateau en balcon sur la reculée de Salins (entre Salins et Cernans)



la roche calcaire de la reculée de Salins visible par endroits



vue dégagée vers le massif jurassien



autre exemple de haies bocagères entre Cernans et Abergement les Thésy

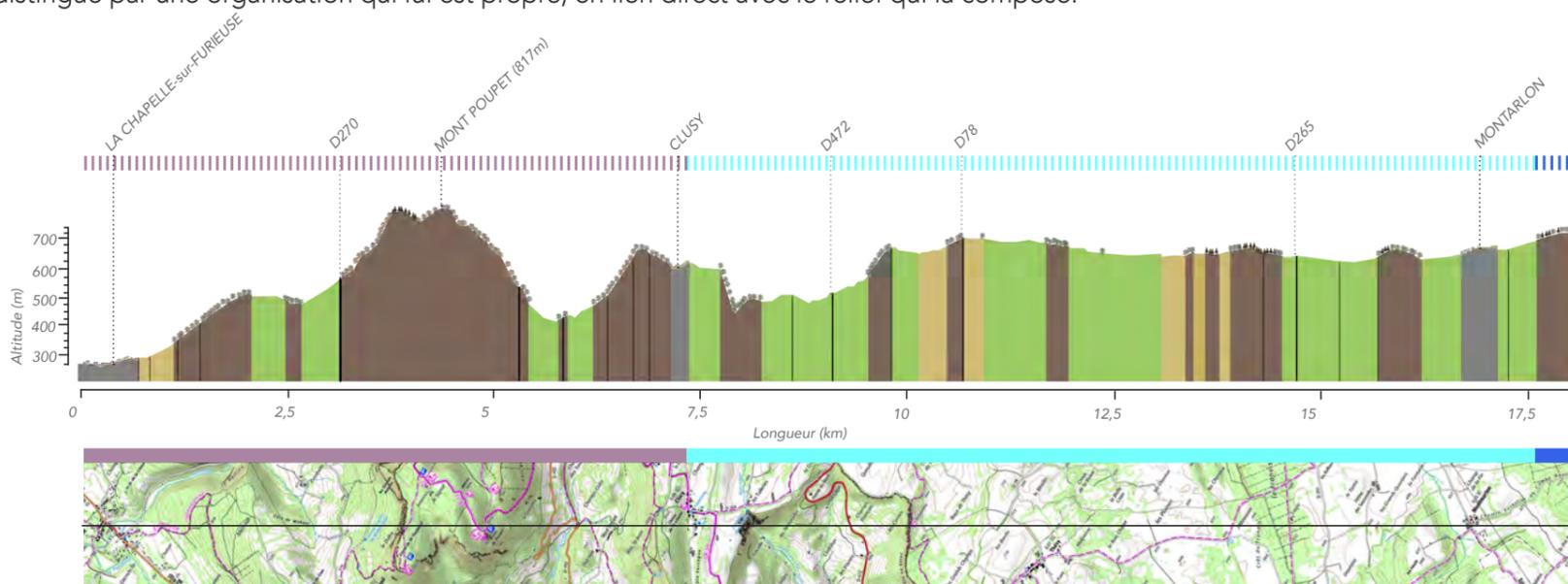


. existence de murs en pierres sèches sur le plateau /  
. présence de secteurs enrésinés

## 2. SYNTHÈSE

### ■ UNITÉS PAYSAGÈRES : TRANSECTS

L'analyse de profils physiques sur le territoire de la CCAPS permet d'identifier l'occupation du sol de chaque unité, le relief ainsi que les transitions qui s'opèrent entre chacune d'entre elles. Chaque unité paysagère du territoire se distingue par une organisation qui lui est propre, en lien direct avec le relief qui la compose.



Transect paysager 1 : Plan / coupe schématique de la Reculée de Salins au Faisceau de Syam, en passant par le plateau de Salins et Champagnole

Le nord du territoire de la CCAPS est partagé en trois unités paysagères : la Reculée de Salins-les-Bains, le Plateau de Salins et de Champagnole ainsi que les prémices du Faisceau de Syam qui ne présente qu'une fraction marginale du territoire du plateau.

Le profil orographique montre un territoire accidenté avec une altimétrie moyenne élevée :

- l'altitude moyenne des plateaux est

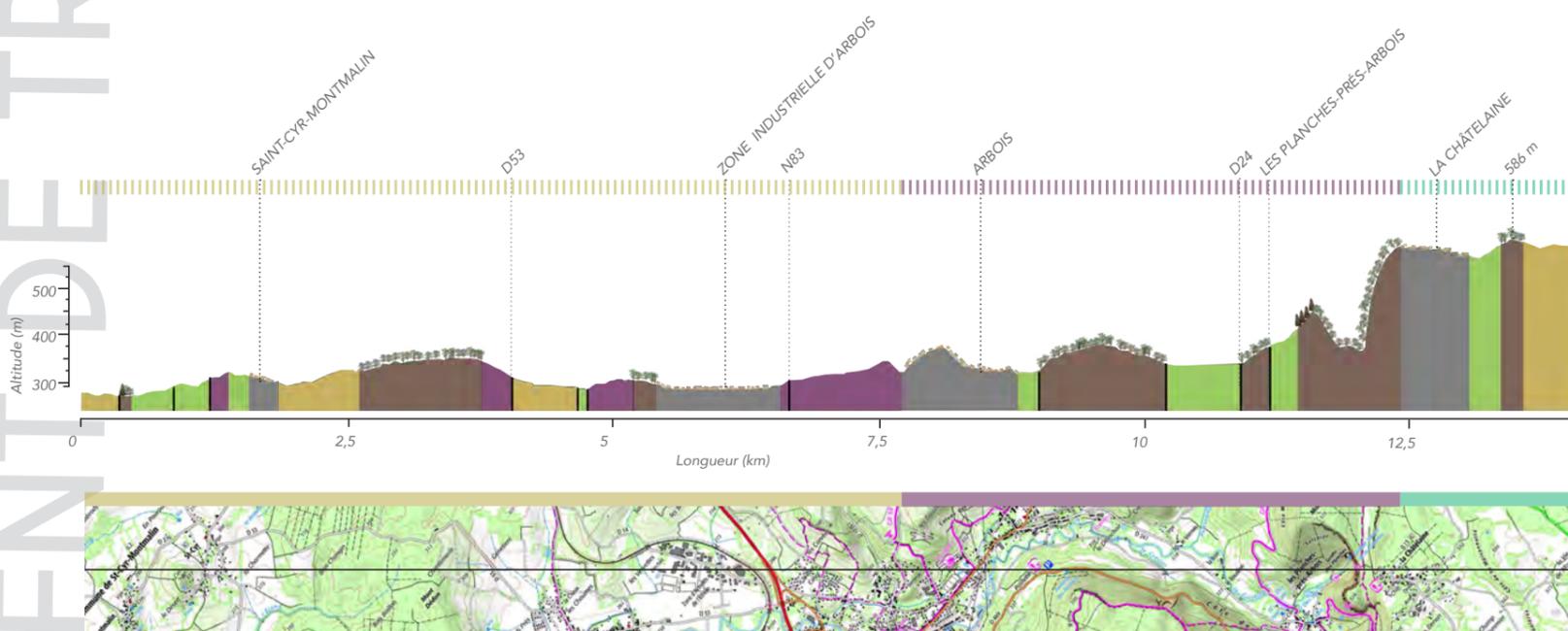
légèrement inférieure à 600 m, tandis que le Mont Poupet qui culmine à une altitude de 817m forme un repère évident à l'échelle du territoire élargi.

- la Reculée de Salins présente un relief accidenté et irrégulier allant de

275 m d'altitude à 817m. La forêt domine dans le paysage, occupant les versants abrupts et les sommets. L'habitat, les cultures et les prairies

sont situés dans les fonds de vallée ou les pentes basses, plus propices aux activités.

- au contact de la Reculée, le relief du plateau se plisse créant une zone de transition fortement vallonnée de deux kilomètres de largeur
- le plateau, aux douces ondulations régulières, accueille une part importante de prairies permanentes interrompues de petits bois et cultures.



Transect paysager 2 : Plan / coupe schématique du val d'Orain au Plateau des Moidons en passant par le Vignoble et la Reculée des Planches

La coupe transversale est orientée Nord-Ouest/Sud-Ouest. Elle est centrée sur la ville d'Arbois et se compose de trois unités paysagères : le Vignoble, la Reculée des Planches et le Plateau des Moidons.

- Le paysage du Vignoble s'appuie sur un relief de douces collines comprises entre 250 et 350 m d'altitude. Loin d'être majoritaire, la vigne occupe les versants bien exposés. La plaine

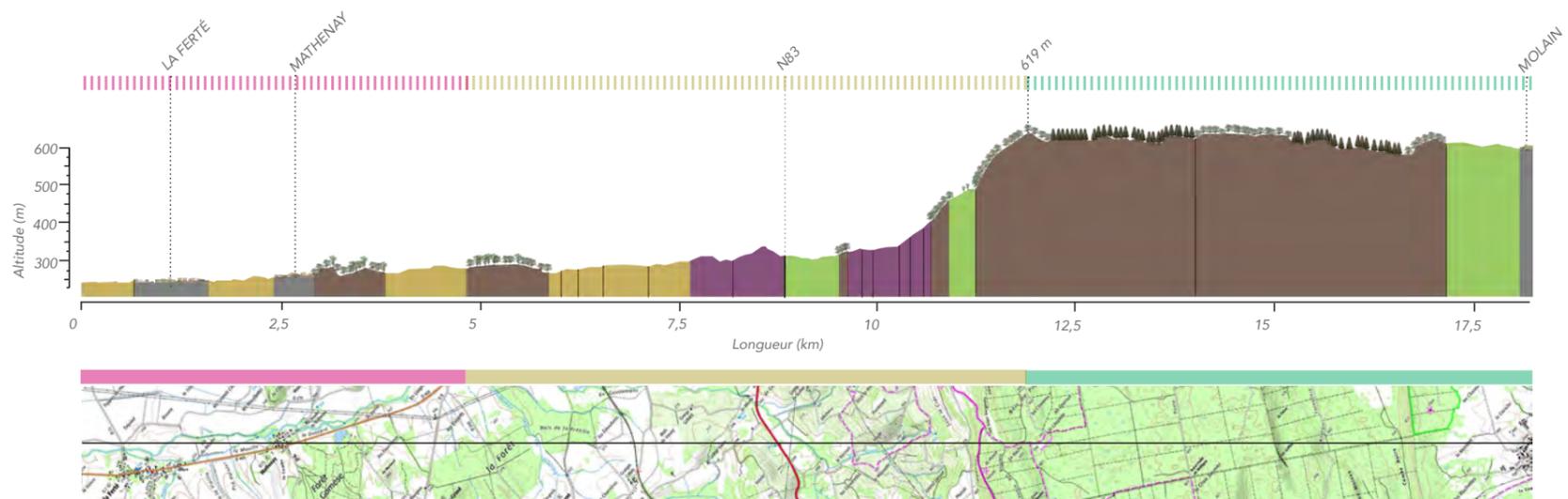
du Vignoble est occupée par de l'habitat, de la forêt, des prairies et des cultures. La zone industrielle d'Arbois est implantée sur les terrains les plus plats.

- Le Plateau des Moidons crée une rupture avec le bas de la vallée de la Cuisance. Des versants abrupts du plateau forment une rupture visuelle et physique dans le paysage. A une altitude

de 580m, le plateau surplombe la vallée. Il se caractérise par une alternance de boisements, de prairies et de cultures.

- La Reculée des Planches est située à l'interface entre le Vignoble et le plateau. Elle se compose de collines hautes et d'un versant abrupt au contact du plateau.





Transect paysager 3 : Plan / coupe schématique du val d'Orain et de la Cuisance au plateau des Moidons en passant par le Vignoble

La coupe transversale est orientée Nord-Ouest / Sud-Ouest. Elle est partagée en trois unités paysagères : le Val d'Orain et de la Cuisance, le Vignoble et le Plateau des Moidons.

- Le Vignoble est situé à l'interface entre le plateau des Moidons et le Val d'Orain et de la Cuisance. Le relief en pente douce vient se heurter au plateau des Moidons. A l'approche

du plateau, le relief s'anime de collines couvertes de vignes.

- Le relief s'adoucit dans l'unité paysagère du Val d'Orain et de la Cuisance. L'occupation du sol se caractérise par des cultures, des forêts et de l'habitat.

- Bien qu'important le dénivelé entre le plateau

et le val d'Orain présente un profil relativement doux et peu heurté propice à l'alternance d'occupation du sol. Sur le plateau la forêt mixte Le contact entre le plateau des Moidons et le vignoble se fait en douceur par rapport à la Reculée. Le plateau est couvert par une vaste forêt mixte.



Transect paysager 4: Plan / coupe schématique de la Bresse des étangs au Plateau Lédonien, en passant par le Vignoble et le plateau des Moidons

La coupe transversale est située à l'extrémité Ouest du territoire de la CCAPS. Elle traverse 4 unités paysagères : la Bresse des étangs, le Vignoble, le Plateau des Moidons, et les prémices du Plateau Lédonien.

Le relief est moins élevé, l'altitude maximale est atteinte à Plasne avec 594 m. Sur ce tronçon, la présence des infrastructures routières est plus importante avec la présence de l'autoroute A 39.

- La plaine de la Bresse des Etangs montre un profil légèrement vallonné creusé de nombreuses et petites dépressions et tramé

par un chevelu hydrographique dense. Le paysage est caractérisé une alternance de plaines de vides en grands blocs : forêt à l'ouest et cultures à l'Est. C'est dans cette unité paysagère relativement horizontale que se concentrent les infrastructures (A39/A391, D42, D85, D192).

La jonction avec l'unité paysagère vignoble correspond à une légère élévation de l'altitude s'accompagnant de plissements nord-sud de faible ampleur formant ponctuellement de petites éminences dans le paysage. Sur ce secteur la présence des vignes est ponctuelle, cantonnée aux versants de Saint-

Lothain presque exclusivement. Ailleurs, les prairies permanentes et les cultures habitent des espaces ouverts tramés par les cordons de ripisylve et les haies sur les zones plus vallonnées. Les masses forestières présentent des franges réticulées, composites. Un coteau régulier marque le passage avec le plateau des Moidons limité à l'ouest par une bordure marquée culminant à environ 600 m. Au delà et à l'est l'espace s'ouvre sur un plateau agricole à l'altimétrie relativement uniforme (environ 530 m) buttant à l'Est sur la forêt de Poligny

- Le Vignoble représente un espace de transition entre la plaine et le plateau.-

**Sur le territoire de la CCAPS, la jonction entre la «plaine» et le plateau prend des formes variées qui se traduisent par une richesse des formes et des paysages. Au nord, au niveau de la Reculée de Salins-les-Bains et du Massif du mont Poupet, la jonction plaine - plateau se fait par un secteur au relief fortement chahuté caractérisé par une succession de combes forestières marquées, sombres, aux versants abrupts. Vers Arbois, la plaine, largement ondulée, vient butter sur un coteau escarpé et des falaises calcaires à travers le faisceau étroit de la reculée des planches. Au-delà vers l'Est le plateau des Moidons présente une pente ascendante régulière jusqu'au ressaut formé par les roches**

**de Valempoulière. Au sud d'Arbois le plateau prend un faciès fortement réticulé, marquant une succession de vallon aux coteaux peu élevés (altitude 400 m) rompus de cours d'eau. C'est sur cet ensemble composite que prennent place les petites parcelles du vignoble avant le ressaut net avec la bordure du plateau forestier culminant vers 600m. Enfin, au sud de Poligny, l'interface plaine plateau présente un aspect plus irrégulier marqué par une suite de plissements : ondulations de faible ampleur des plis du Val d'Orain, collines et vallons du vignoble, bordure régulière du coteau formant une ligne nette avec le plateau des Moidons.**

## ■ LA CCAPS, UN PAYSAGE MOSAÏQUE

La CCAPS présente des paysages emblématiques des départements du Jura : la Bresse, le Vignoble, les Reculées, les plateaux, sont autant de «paysages image» qui composent l'identité d'un territoire mosaïque à la forte singularité.

A cheval sur trois niveaux topographiques distincts - plaine, coteaux, plateaux et cinq structures paysagères majeures la CCAPS est une terre de contrastes paysagers qu'il convient de préserver et de valoriser.

- la Bresse avec son réseau serré d'étangs et de petites dépressions, l'omniprésence de l'eau, l'alternance entre la densité humide des boisements et les larges ouvertures des openfields accueille des petits villages globalement peu denses.

- le Val du Cuisance et l'Orain, plus tramé et marqué par un faisceau de plis de faible amplitude donne à voir davantage de haies et de ripisylve formant un paysage cloisonné de combes en vau dans lequel se serrent les villages.

- Sur le coteau le vignoble s'étale de collines en collines formant une maille serrée de petites parcelles jardinées coiffée de boisements. Sur les secteurs trop pentus ou moins bien exposés la fruticée qui remplace la vigne forme un ourlet plus ou moins dense.

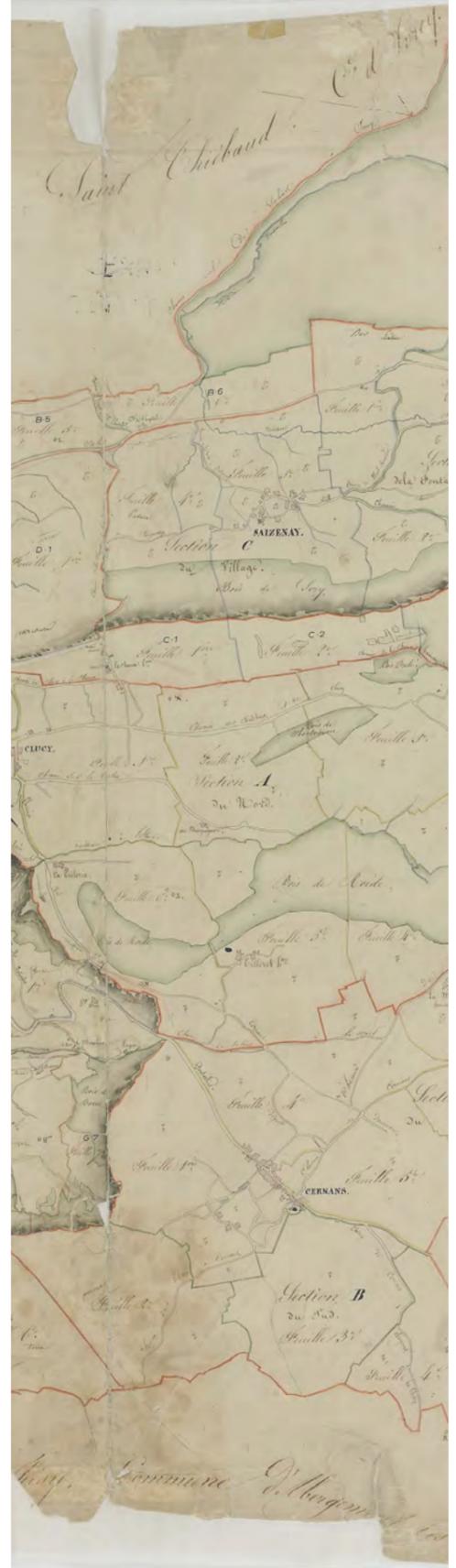
Les limites entre les parcelles mettent souvent en valeur les ruptures topographiques et contribuent à la formation de terrasses, éléments récurrents du paysage de même que les murgers et les cabanes viticoles. Au pied des vignes les villages, compacts dans leur structure initiale, sont

aujourd'hui auréolés par l'habitat pavillonnaire peu dense qui se diffuse sur les pentes.

- Les entailles formées par les Reculées font émerger des paysages uniques et très singuliers caractérisés par leurs forts contrastes (ouvert/fermé, humide/très sec...), la forte présence de l'eau et de la forte visibilité de la géologie qu'elle soit vue (falaise calcaire) ou non (mines de sel). Les versants abrupts expliquent à la fois le caractère remarquable des points de vue et des belvédères en balcon sur «la plaine» mais aussi le recul, voir la disparition des pratiques agricoles sur les pentes et l'avancée de la friche (fruticée). Les trois bourgs, très patrimoniaux, et leurs extensions contemporaines, situés en «verrou» de chacune des reculées, sont constitutifs de l'identité de chacune des reculées.

- Le plateau, enfin, présente un paysage plus simple entre grandes masses forestières et grandes clairières cultivées situées au plus près de l'échancrure des reculées. Rejetés en périphérie des petits villages, les bâtiments agricoles se démarquent par leur dimension et leur implantation.

La singularité de chacun des paysages du territoire forge une partie de l'identité mosaïque de la CCAPS. Le maintien de cette diversité est l'un des enjeux majeurs du PLUi en terme de paysage.



DOCUMENT

# CHAPITRE 3 :

## DYNAMIQUES ET MUTATIONS

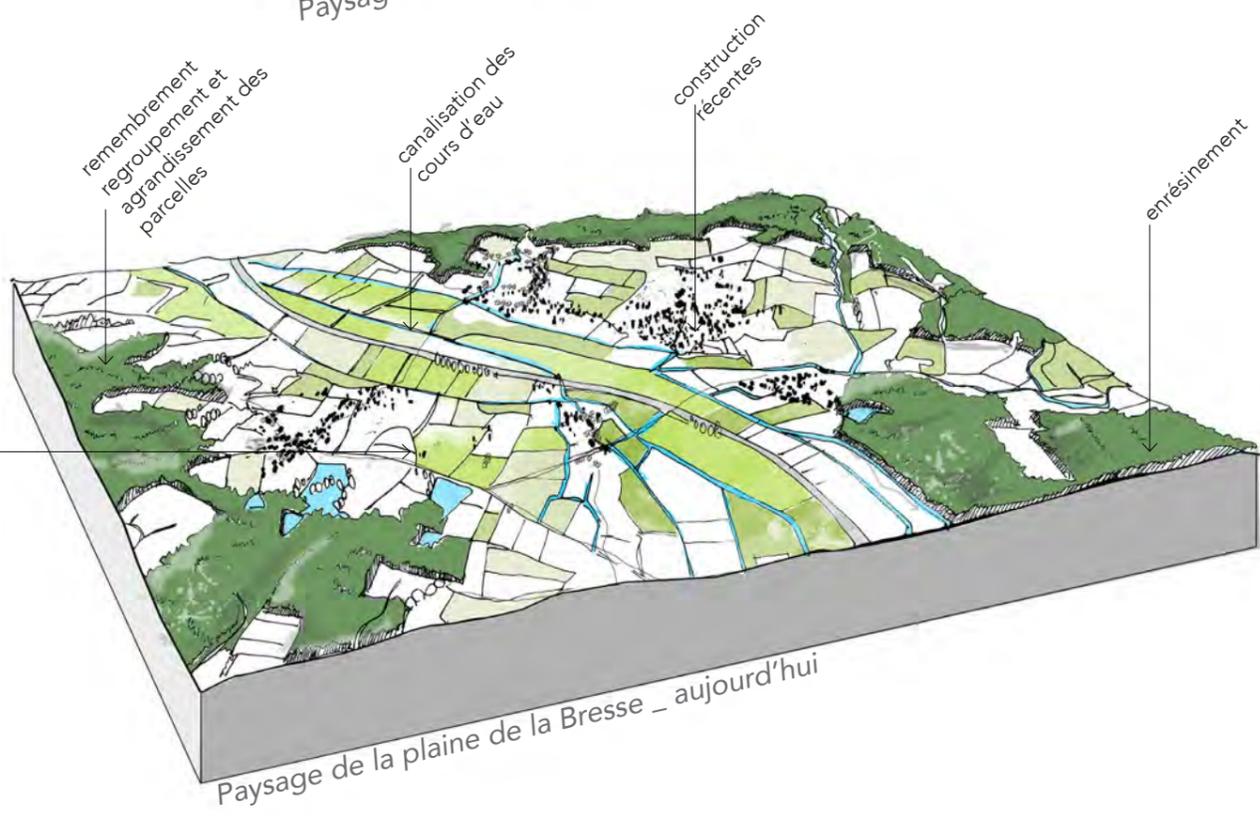
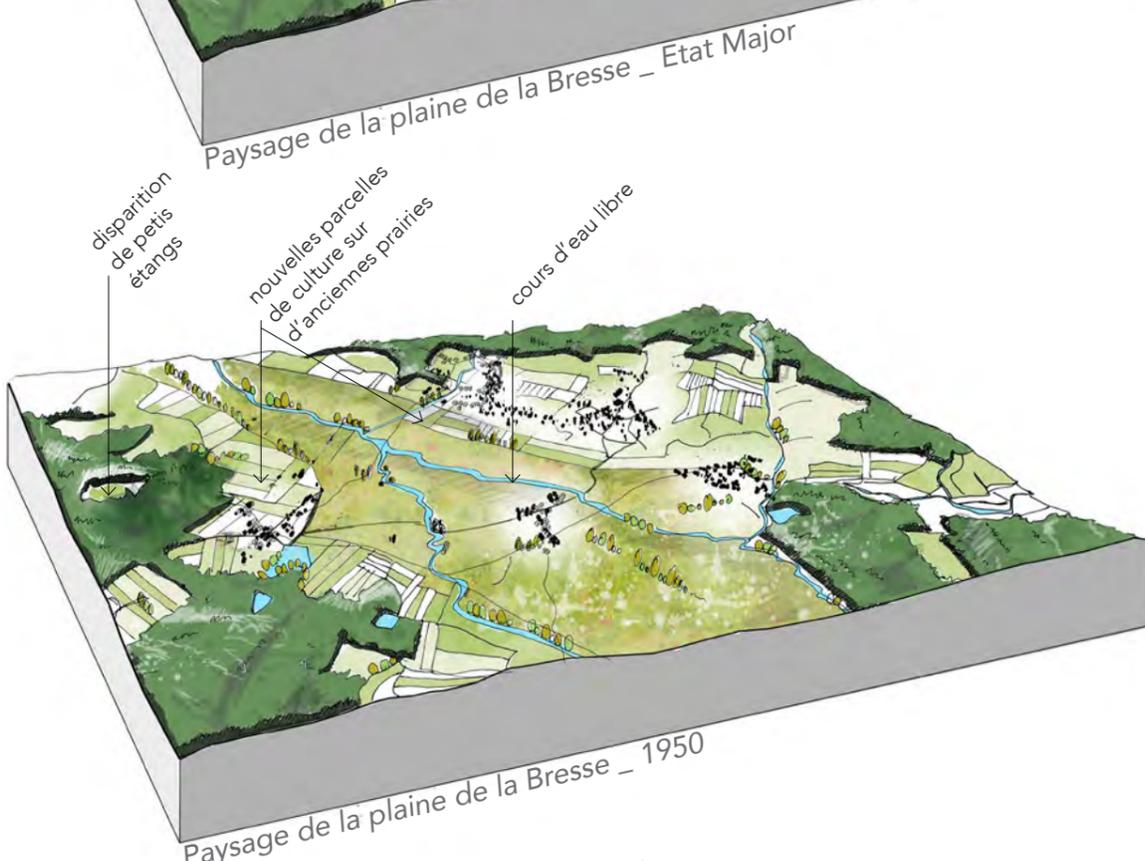
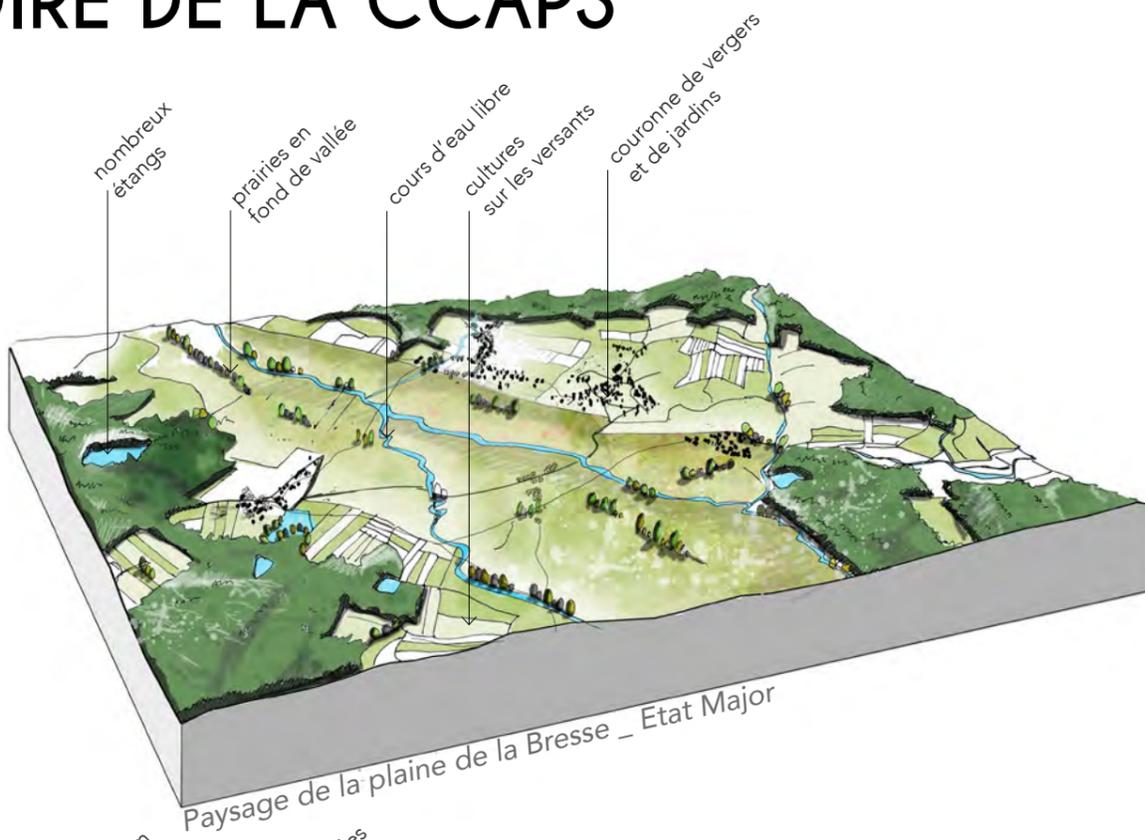
Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

# DOCUMENT DE TRAVAIL

# 1. INTRODUCTION AUX DYNAMIQUES A L'ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCAPS

## >> La Bresse

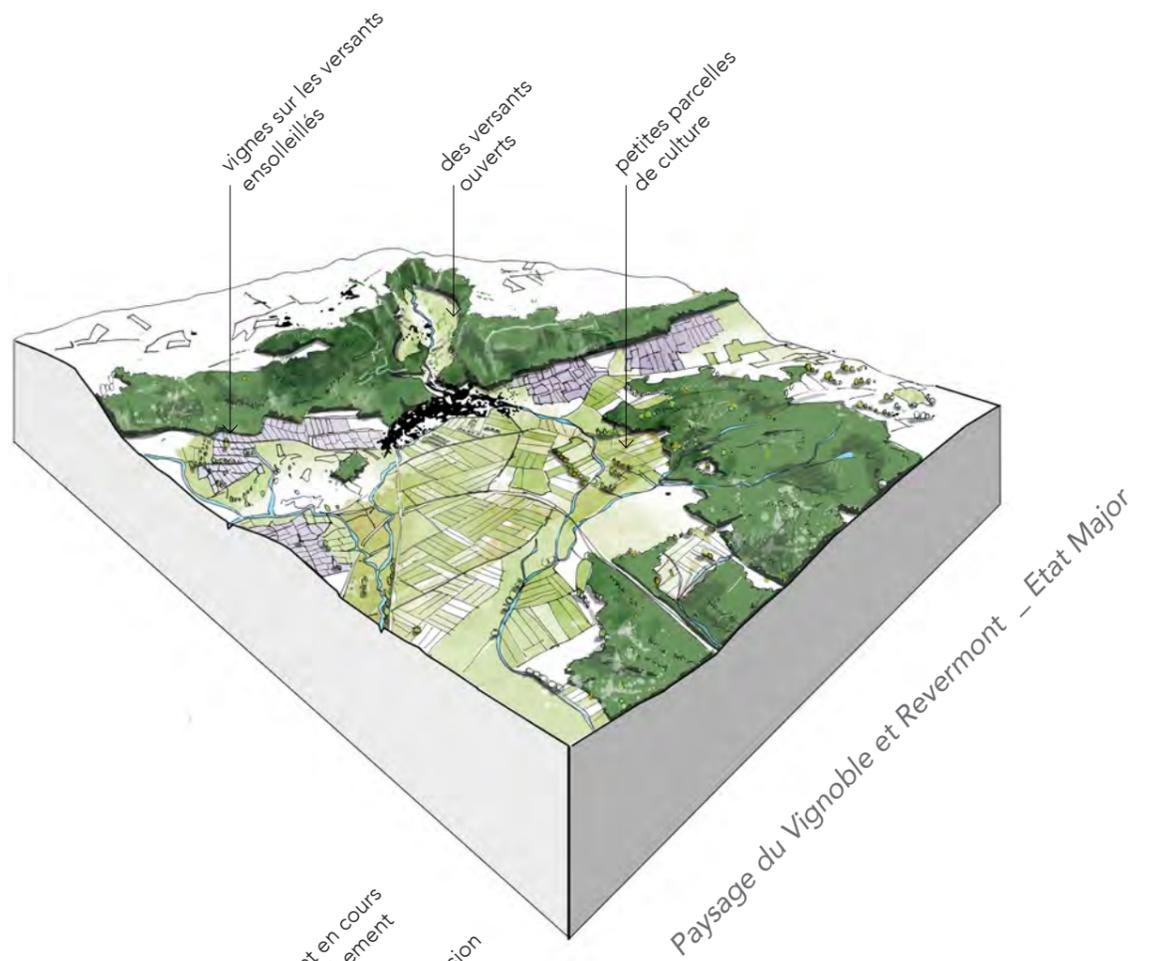
- Décroissance de la vigne (villages en contact avec le Vignoble) : autrefois certaines parcelles possédaient de la vigne, la trace d'un parcellaire en lanière étroite est encore visible mais les vignes ont aujourd'hui disparu,
- Simplification des motifs agricoles et changement d'échelles suite aux évolutions techniques agricoles : regroupement et agrandissement des parcelles, simplification des typologies parcellaires.
- Disparition des ripisylves sur certains secteurs : épaississement des lisières et des bandes boisées, canalisation de certains cours d'eau.
- Un enrésinement est notable sur certains secteurs de forêt de la Bresse (UP Val d'Orain et de Cuisance).
- Évolution urbaine : constructions récentes de type pavillonnaire sur certains secteurs de la Bresse.
- Création des zones d'activités et de nouveaux bâtiments agricoles.



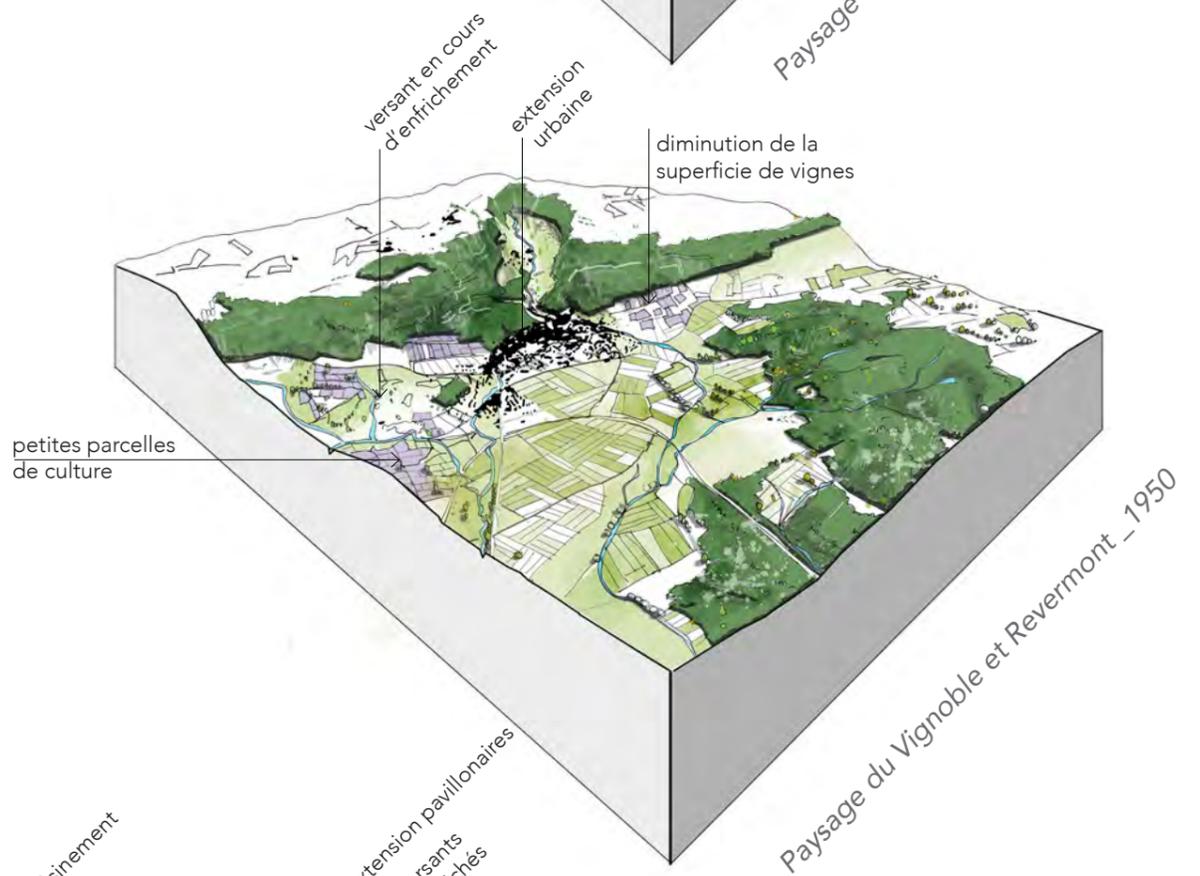
DOCUMENT DE TRAVAIL

## >> Le Vignoble / Reculées

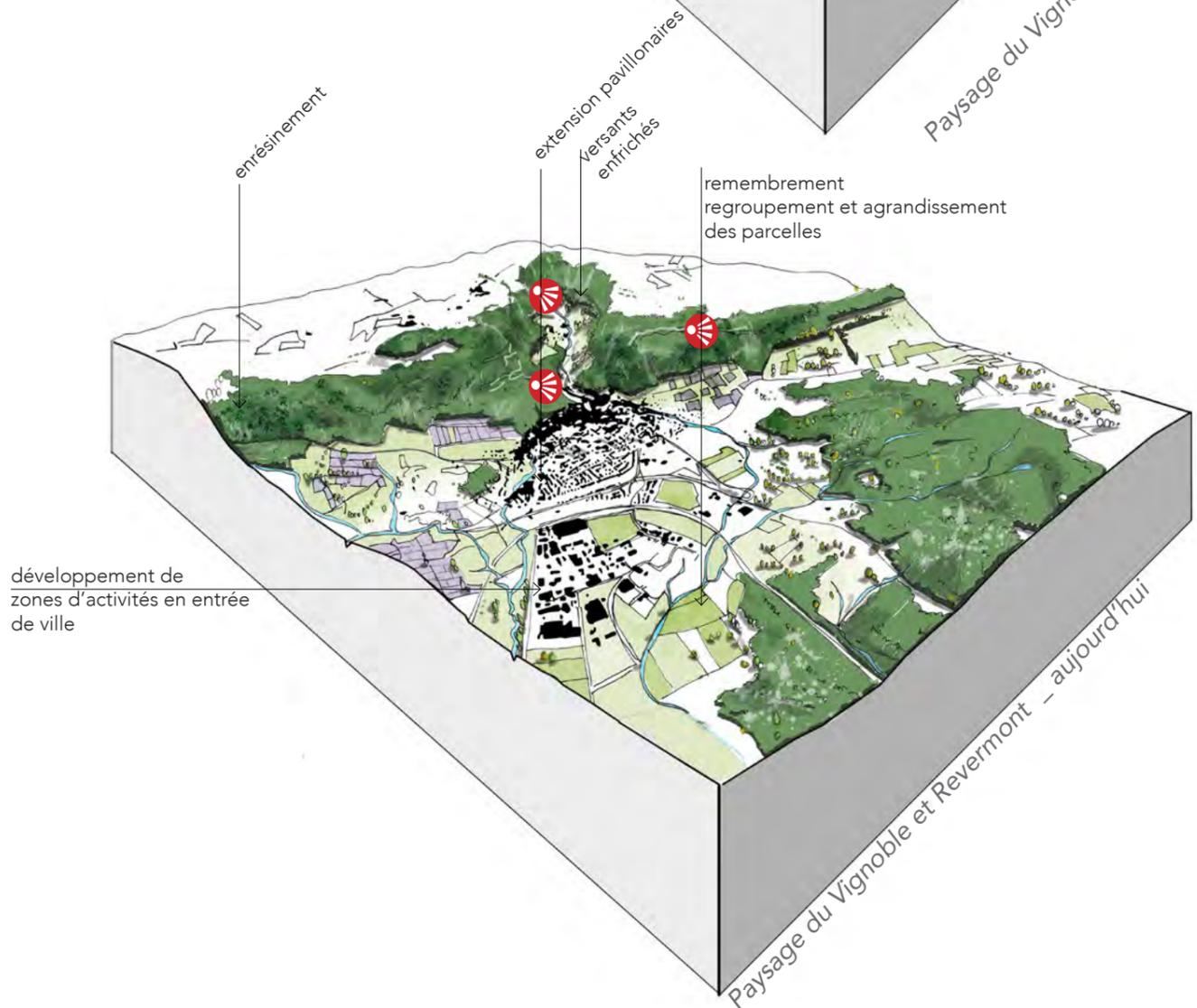
- Décroissance de la vigne : prairies, pâtures, bosquets remplacent les anciennes parcelles de vignes, non replantées après le phylloxéra, ou des vignes abandonnées après 1914.
- Simplification des motifs agricoles et changement d'échelles suite aux évolutions techniques agricoles : spécialisation du territoire, regroupement et agrandissement des parcelles, simplification des typologies parcellaires.
- Disparition des murs et ripisylves sur certains secteurs : épaississement des lisières et des bandes boisées, canalisation de certains cours d'eau,...
- Épaississement des lisières et des bandes boisées, canalisation de certains cours d'eau, friches sur les versants pentus. Les versants autrefois cultivés (jardins, vergers, vignes, prairies) sont aujourd'hui occupés par des boisements denses.
- Évolution urbaine : constructions récentes de type pavillonnaire sur certains secteurs : versants, fond de vallons,...
- Disparition d'alignements d'arbres sur certains secteurs (Buvilly)
- Création des zones d'activités et zones commerciales, dynamique très marquée sur cette unité paysagère (proximité avec Arbois, Poligny et Salins-les-Bains).



Paysage du Vignoble et Revermont – Etat Major



Paysage du Vignoble et Revermont – 1950



Paysage du Vignoble et Revermont – aujourd'hui

## >> Les Plateaux

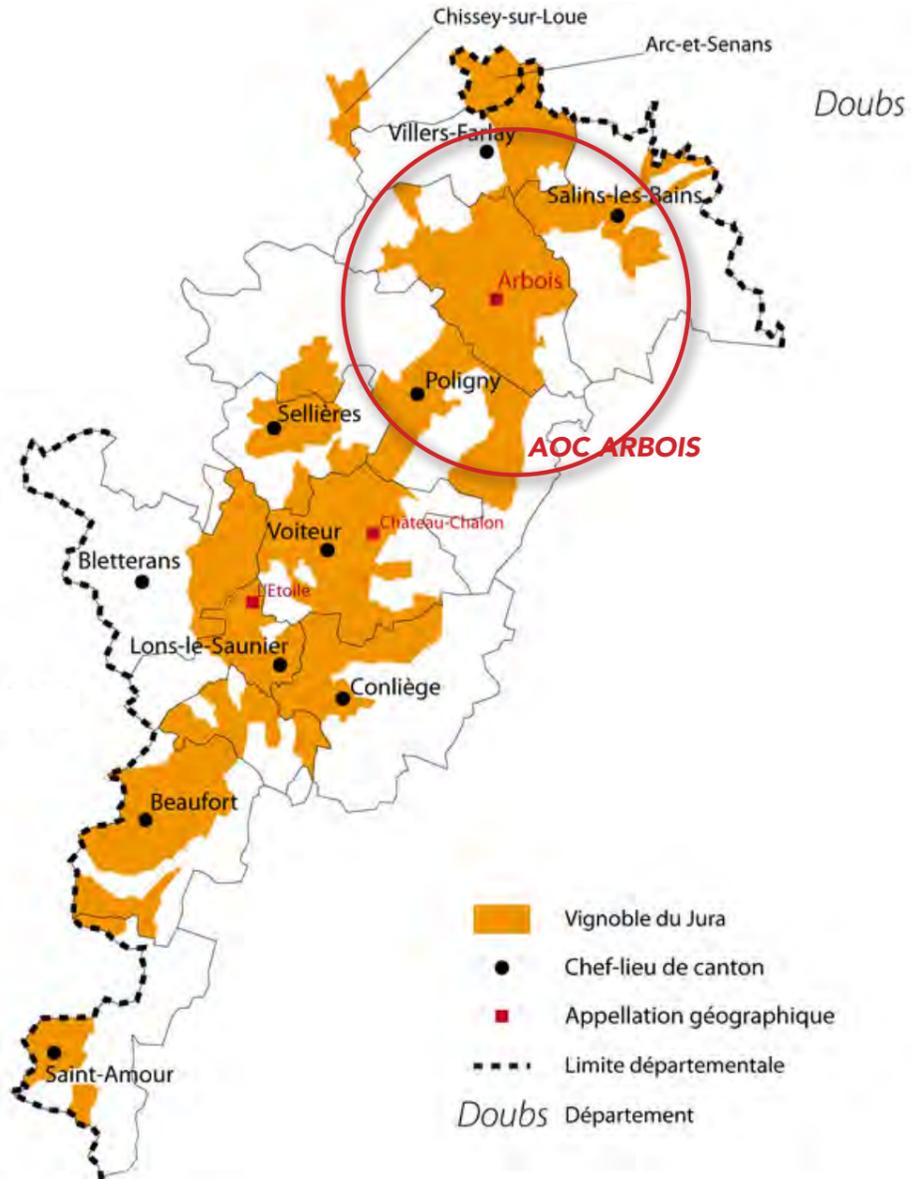
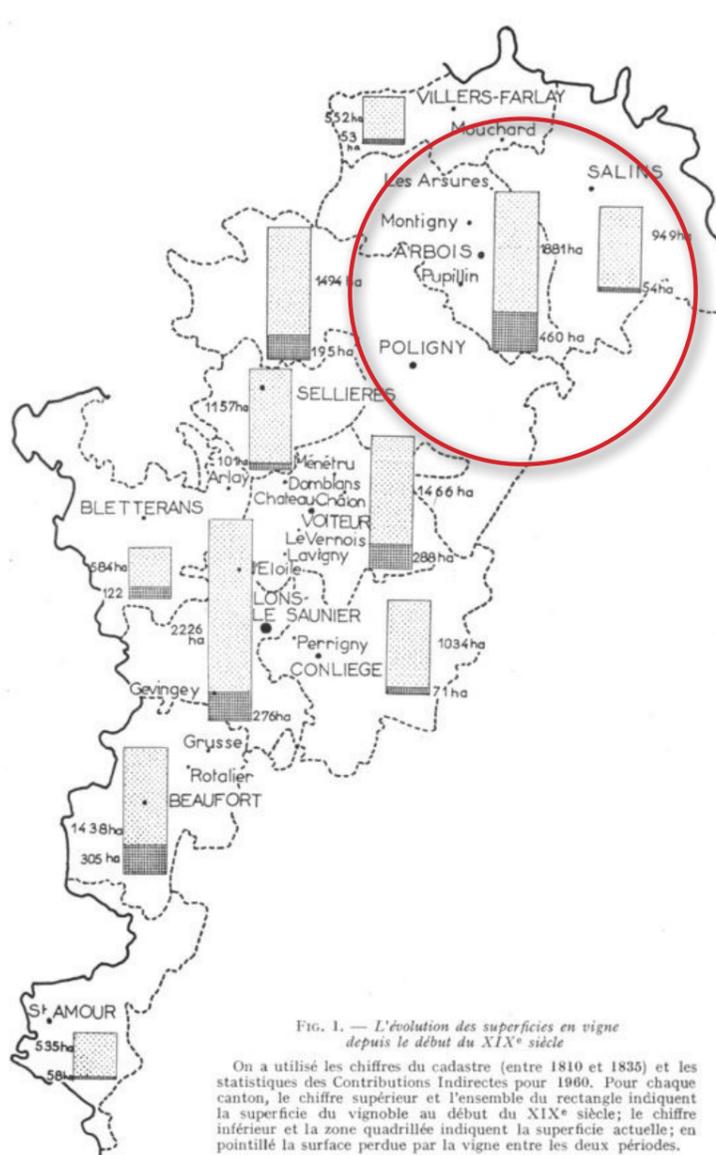
- Simplification des motifs agricoles et changement d'échelles suite aux évolutions techniques agricoles : spécialisation du territoire, regroupement et agrandissement des parcelles, simplification des typologies parcellaires.
- Croissance des boisements sur les parcelles considérées comme peu productives, difficiles à travailler ou en pente. Les haies bocagères se sont épaissies et évoluent en bosquets ou boisements. Ce phénomène tend à une fermeture progressive des paysages.
- Progression importante de la sylviculture de résineux sur les plateaux (production plus rapidement rentable) : les paysages s'assombrissent.
- Évolution urbaine : constructions récentes de type pavillonnaire sur certains secteurs des plateaux, notamment sur les villages proches des 3 cités de caractères ou des villages attenants aux routes nationales.
- - Création des zones d'activités et de nouveaux bâtiments agricoles.
- - Essor des énergies renouvelables (Chamole)



DE TRAVAIL

# 2. PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS

## ■ LA VIGNE



La vigne possède une longue histoire sur le territoire de la CCAPS, elle est en effet présente dès l'époque gauloise. La diffusion du vin est favorisée par le commerce du sel. En empruntant les mêmes routes que «l'or blanc», le vin est exporté vers la Suisse, l'Autriche, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas.

Arbois et Poligny possèdent dès l'époque médiévale une renommée européenne assurée par les rois de France et les comtes et ducs de Bourgogne. La surface en vigne atteint son apogée après 1850 siècle avec près de 20 000 ha et 49 cépages distincts.

C'est aux alentours de 1887 que les premiers dégâts liés au phylloxera se font ressentir sur le territoire de la CCAPS. La propagation est rapide et détruit des parcelles de vignes entières. Quelques années plus tard, une grande partie du vignoble est replantée grâce aux pieds américains. En 1906, les vignerons d'Arbois s'organisent en syndicats et créent la première coopérative viticole de France. En 1913, on dénombre 10 400 ha de vignes. En 1935, naît la première Appellation d'Origine Contrôlée française, : l'AOC d'Arbois. Les zones de production sont limitées, les variétés de cépage, les rendements, les types de vinification et le degré d'alcool sont définis dans un cahier des charges très strict.

Cet effort de qualité n'empêche pas la chute drastique de la production liée à la concurrence des autres régions et à la surproduction. En 1961, le vignoble ne couvre plus que 2 300 hectares.

Aujourd'hui, le paysage pittoresque du vignoble jurassien caractérisé par sa trame dense de petites parcelles au creux desquels se nichent les villages, la régularité des rangs, les arbres isolés, les cabanes viticoles et les murets, la variation des couleurs selon les saisons n'occupent plus que 2050 ha répartis sur 80 km mais concentrés majoritairement autour d'Arbois.

Au nord, autour de Salins, la pratique viticole à presque totalement disparu du fait de l'escarpement des pentes peu propices à la mécanisation. Seuls 22 ha restent cultivés contre 600 ha à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

Partout ailleurs les prairies, les pâtures, les fruticées et les taillis d'acacias remplacent les anciennes parcelles de vignes non replantées après le phylloxera ou des vignes ordinaires abandonnées à partir de 1914. «Pour trente-deux communes du Vignoble situées entre Seille et Cuisance, la surface en prairie naturelle a triplé en un siècle : de 3 000 ha en 1836 à près de 9 000 en 1953»<sup>1</sup>.

Cette évolution, entamée dès le 19<sup>ème</sup> siècle explique la multiplication des fruitières dans le territoire du Vignoble, venant confirmer une pratique toutefois plus ancienne mêlant pratiques viticole et élevage<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Évolution des superficies en vigne depuis le début du 19<sup>e</sup> siècle (source : [https://www.persee.fr/doc/rgest\\_0035-3213\\_1963\\_num\\_3\\_1\\_2455](https://www.persee.fr/doc/rgest_0035-3213_1963_num_3_1_2455))

<sup>2</sup> Poligny possède d'ailleurs l'une des plus anciennes fruitières, déjà connue en 1264.



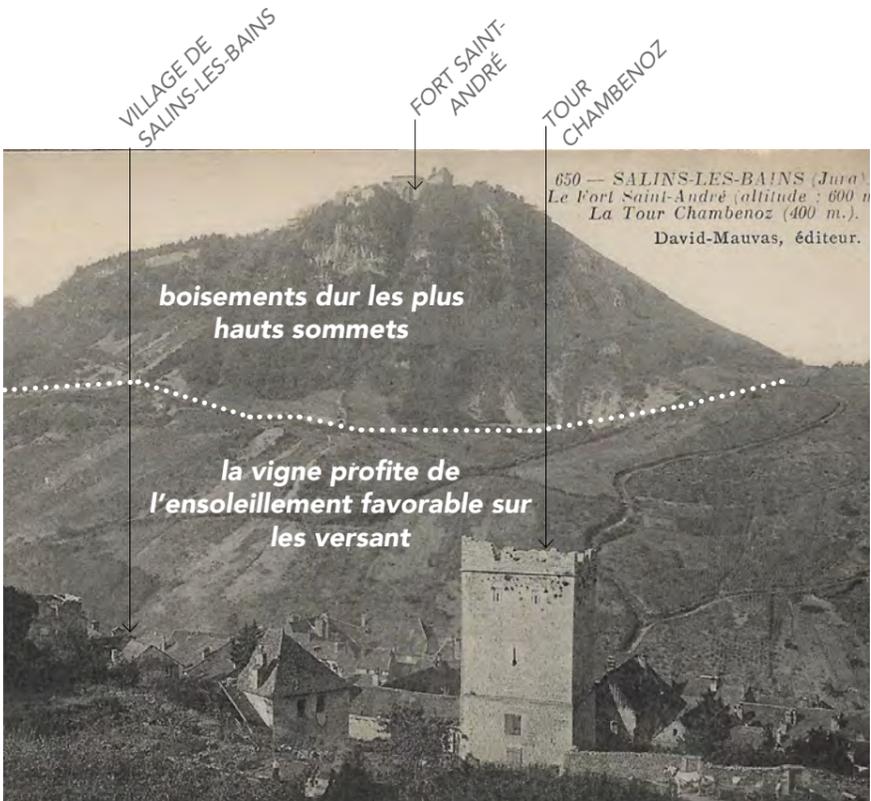
Vendanges à Arbois - Delcampe



Vendanges à Salins-les-Bains - Delcampe

Ces évolutions ont un impact :

- \_ sur le caractère pittoresque du piémont jurassien : la vigne caractéristique du terroir est un vecteur d'identité majeur.
- \_ sur les trames, les échelles et les couleurs du paysage vecteurs l'attractivité.
- sur la fermeture des paysages des vallées des Recluses



Évolution du paysage sous le Fort Saint-André\_ Un paysage autrefois ouvert et cultivé, aujourd'hui un paysage fermé et boisé - Delcampe

AIL



NT D



Évolution du paysage de Poligny\_ Un paysage qui fut fortement viticole, mais qui voit désormais les boisements gagner du terrain faute d'entretien des parcelles les plus escarpées

# SIMPLIFICATION DES MOTIFS AGRICOLES ET CHANGEMENT D'ÉCHELLE

Les évolutions techniques agricoles amorcées au milieu du 20e siècle, la mise en place de la Politique Agricole Commune dans les années 1960-1970, puis les opérations successives de remembrement foncier ont provoqué des transformations notables des paysages de la CCAPS :

- une spécialisation du territoire agricole et la diminution de la polyculture vivrière
- un regroupement et un agrandissement de la taille des parcelles

- une simplification des typologies parcellaires. La combinaison de ces trois évolutions a conduit à :

- la disparition de murgers sur certains secteurs
- l'épaississement des lisières et des bandes boisées
- le boisement spontané des parcelles les plus difficilement mécanisables (pentes, géologie...).
- la canalisation de certains cours d'eau

**La disparition des ripisylves et des murgers couplée à l'agrandissement des parcelles tendent à la production d'un paysage agricole relativement uniforme. L'effacement progressif d'un vocabulaire culturel, agricole et constructif local contribue à une forme de simplification des structures pouvant conduire à une banalisation du paysage.**



Commune de le Fied - 1962



Village d'Aiglepierre aux environs de 1950 - Delcampe



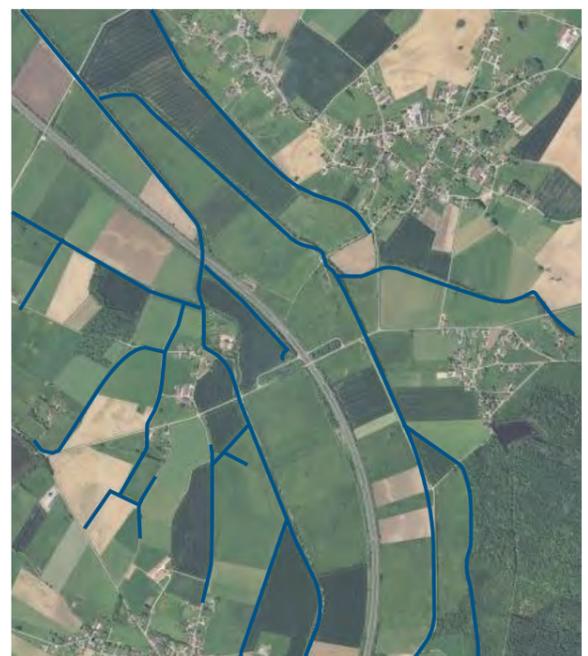
Commune de le Fied - 2017



Village d'Aiglepierre depuis la RD105



Recalibrage des cours d'eau- secteur d'Oussières - état Major / 1950/ 2017



## ■ BÂTIMENTS AGRICOLES

La mutation des pratiques agricoles - développement du machinisme, extensions de la taille des exploitations, ... - et des règles sanitaires ont conduit à un glissement progressif des exploitations hors des centres-bourgs.

De nombreux bâtiments agricoles se sont développés aux franges des bourgs : hangars destinés aux machines ou au fourrage, stabulations...

Leurs dimensions souvent importantes, les matériaux utilisés et les implantations choisies sont des facteurs notables de transformation des paysages de la CCAPS.



Sur le Plateau



En Plaine

## ■ DÉPRISE AGRICOLE, CROISSANCE DES BOISEMENTS ET ENRÉSINEMENT

La déprise agricole se caractérise sur le territoire par l'abandon de cultures ou d'élevage. Les causes de cette déprise agricole sont nombreuses : exode rural d'une population essentiellement agricole, évolutions techniques, mutations économiques. Les parcelles considérées alors comme peu productives, difficiles à travailler ou en pente sont le plus souvent délaissées. Aujourd'hui, les haies bocagères qui délimitaient les parcelles se sont épaissies. La perception de certains secteurs est transformée par la fermeture progressive mais inéluctable du paysage liée

à la progression régulière des masses boisées. Ce processus de fermeture du paysage se renforce graduellement depuis la fin du 19ème siècle et s'articule autour des deux dynamiques suivantes :

- d'une part la progression naturelle des boisements qui s'étendent graduellement sur les zones les plus difficiles d'accès, les moins mécanisables ou les moins rentables d'un point de vue agricole.
- d'autre part la progression de la plantation de résineux qui permet des productions plus rapidement rentables.

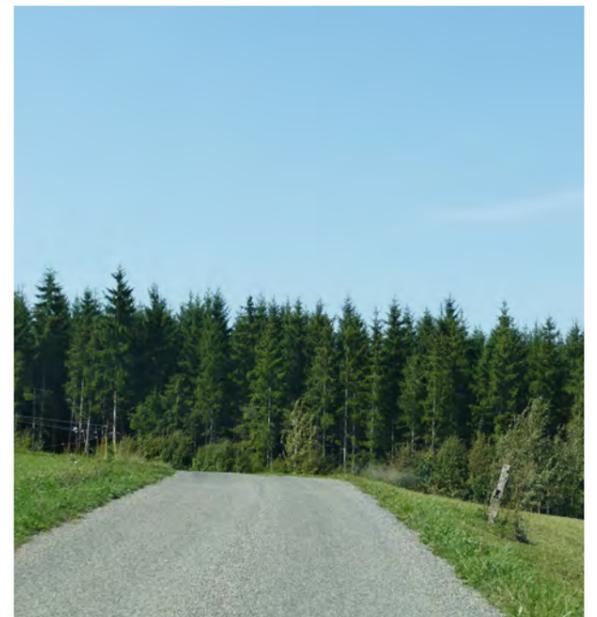
**Ces deux phénomènes ont une importance significative sur la perception du territoire : les paysages s'assombrissent, les versants se boisent, la proximité entre les boisements et les villages s'accroît.**



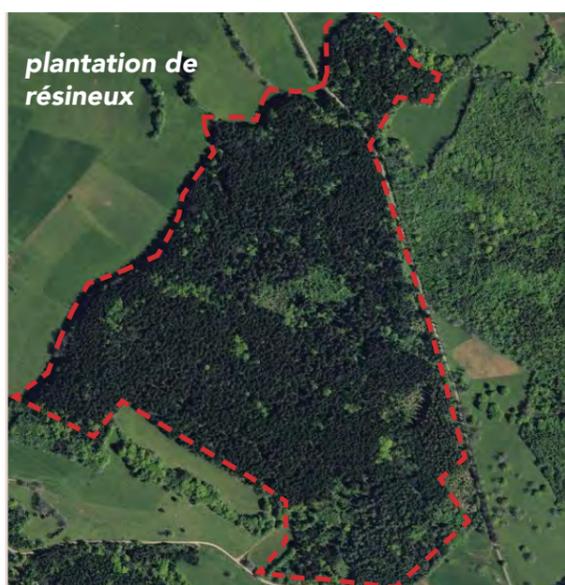
Enrichissement de parcelles - proximité d'Arbois 1960-2017



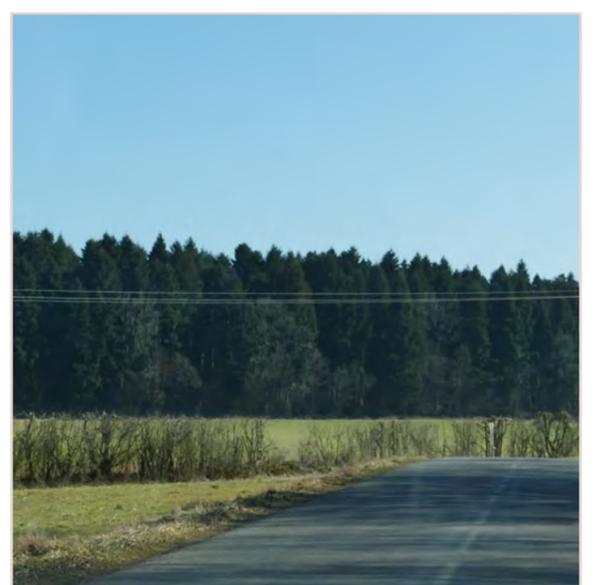
Enrésinement des parcelles - proximité de Thésy 1960-2017

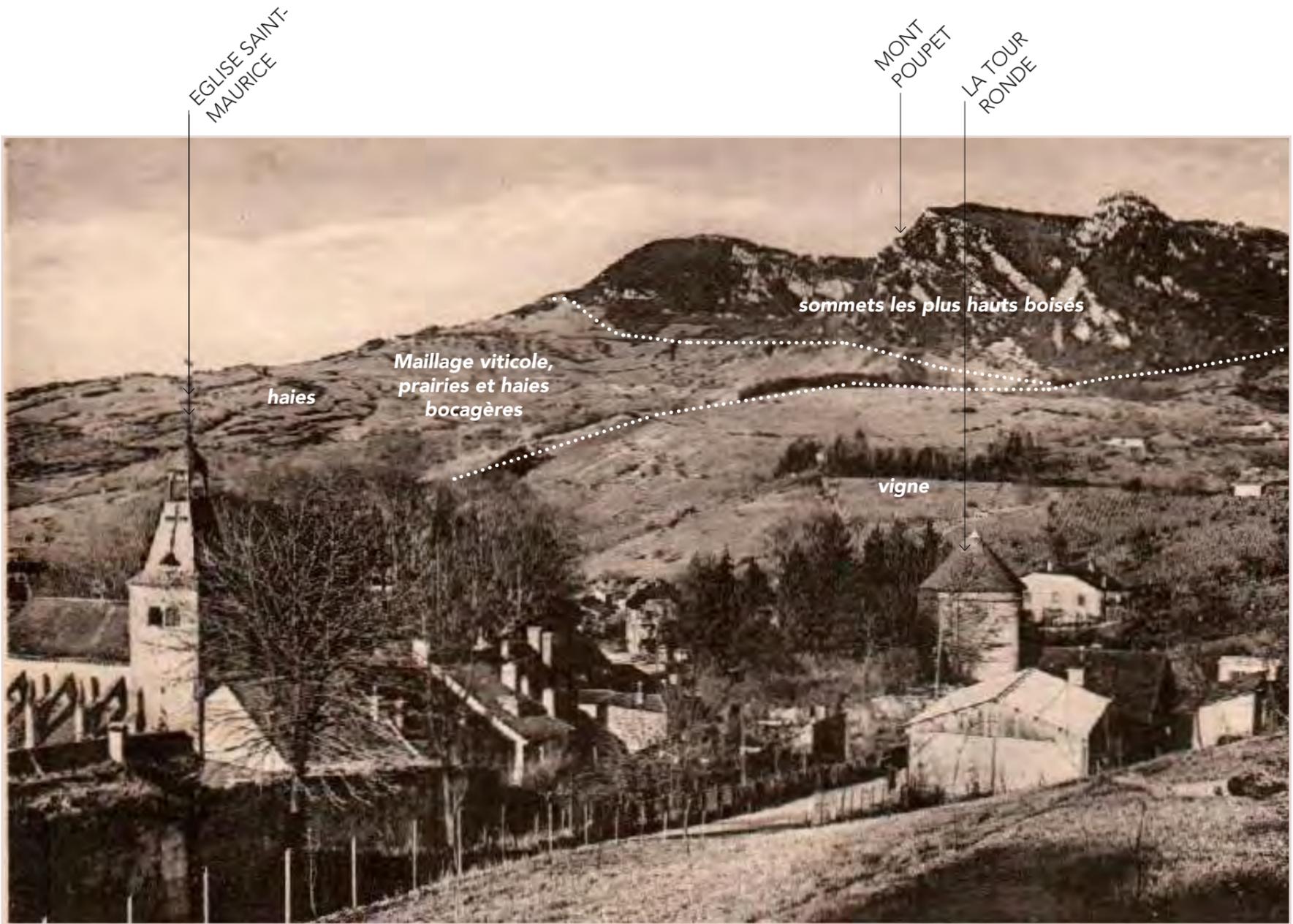


abandon de parcelles enrichies



plantation de résineux





Evolution des versants du Mont Poupet - Salins-les-Bains 1960-2017

## ■ LA CCAPS, DES PATRIMOINES AGRICOLES À PRÉSERVER

Les paysages sont en constante évolution. Ils se sédimentent souvent de manière lente et presque imperceptible. Nous avons alors généralement une conscience très limitée des paysages anciens. Mais parfois, ils subissent des changements rapides et radicaux.

Le territoire de la CCAPS subit depuis plus d'un demi-siècle environ des dynamiques qui ont un impact important sur la qualité des paysages locaux et sur le cadre de vie des habitants. Ces mutations sont fortement visibles dans le paysage d'aujourd'hui :

1. L'arrivée du phylloxéra et la concurrence avec des vins de renommé ont provoqué une forte réduction des paysages viticoles sur le territoire qui a eu pour conséquence la progression des boisements sur les pentes ensoleillées des Reculées, autrefois plantés. Le maintien du paysage viticole jardiné du Vignoble et ses échelles constitue un élément majeur du PLUi. Il participe à l'image du territoire vecteur d'attractivité et de découverte. Cet enjeu s'accompagne d'une réflexion sur la restauration et la préservation des éléments de paysage (murgers, cabanes de vigne) vecteurs également de l'identité de ces paysages. Or aujourd'hui, ce petit patrimoine a aujourd'hui tendance à disparaître ou à se

dégrader dans le paysage du Vignoble.

2. La baisse du nombre d'exploitations agricoles, les transformations démographiques et sociales ont conduit à un effritement des structures paysannes traditionnelles : les paysages se sont fermés au fur et à mesure de la déprise agricole, forêts et boisements spontanés ont progressé. Le maintien d'un équilibre entre pratiques agricoles et dynamiques naturelles est un enjeu sur le territoire pour préserver les paysages remarquables des Reculées et l'ouverture des clairières sur les plateaux.

Par ailleurs, les forêts des plateaux se sont assombries avec le développement de forêt de résineux mono-spécifique. Il est convenit de freiner l'enrésinement et de privilégier des forêts mixtes.

Dans le même temps, les innovations techniques et les politiques transnationales ont conduit à un agrandissement des parcelles, à une simplification du vocabulaire et des structures paysagères. Ces conséquences tendent à banaliser le paysage. Il est donc important de porter un regard attentif sur ces éléments ponctuels pittoresques et de mettre en place des actions quand à leurs préservations.

# 3. PAYSAGES URBAINS ET LEURS ÉVOLUTIONS

## ■ LA TRAME VIAIRE

La trame viaire est caractérisée à la fois par des axes historiques et très structurants à l'échelle du territoire mais aussi par des modifications plus récentes. Les deux principaux axes qui traversent aujourd'hui la CCAPS sont :

- la RN5 reliant Paris à Genève (déclassée entre Dole et Poligny)
- la RN83 reliant Strasbourg à Lyon (déclassée au Sud après l'échangeur autoroutier de Bersaillin)

L'autoroute A39 traverse quelques communes de l'Ouest du territoire et irrigue principalement le secteur de Poligny. Elle est un tracé récent puisque son ouverture à la circulation entre Dole et Bourg-en-Bresse a été effective en 1998.

Le réseau ferré du territoire, qui s'est constitué principalement au cours de la seconde moitié du 19e siècle, s'est quant à lui fortement dédensifié au cours du 20e siècle :

- la ligne de chemin de fer exploitée à partir de 1884 entre Poligny et Dole-Ville via Montsous-Vaudrey est fermée au service voyageurs en 1938, puis à celui du fret en 2005.
- la ligne de chemin de fer entre Mouchard et Salins-les-Bains d'une longueur de 7,5

km, est ouverte en 1857. Elle est fermée au service voyageurs en 1952 puis en 1975 pour le transport de marchandises.

Certains tronçons ont été transformés en routes de dessertes locales.

Deux lignes de chemins de fer également créées au XIX<sup>e</sup> siècle continuent d'être exploitées par la SNCF :

- la ligne Mouchard / Lons-le-Saunier est mise en service dès 1862. Elle fait partie de la liaison entre Strasbourg et Lyon. Aujourd'hui, elle est empruntée à la fois par des TER et de TGV ;
- la ligne Dole à Vallorbe (CH) est mise en service à partir de 1856 (tronçon Dole / Mouchard). Les liaisons entre Mouchard et Andelot-en-Montagne puis entre cette dernière et Pontarlier remontent à 1900. Elle est toujours empruntée par des TER et des TGV.

Andelot est reliée à Champagnole dès 1867. Puis la ligne des Hirondelles jusqu'à Saint-Claude telle qu'elle est encore exploitée actuellement ouvre en 1912.

Le territoire de la CCAPS est donc encore relié par les routes et les chemins de fer à toutes les unités paysagères jurassiennes ainsi qu'à la Suisse.

Les voies ferrées marquent significativement le territoire en raison du franchissement du premier plateau. Des ouvrages notables ponctuent le paysage (viaduc du Montigny, levées par rapport au relief du site, ...) et font partie de l'identité du territoire.

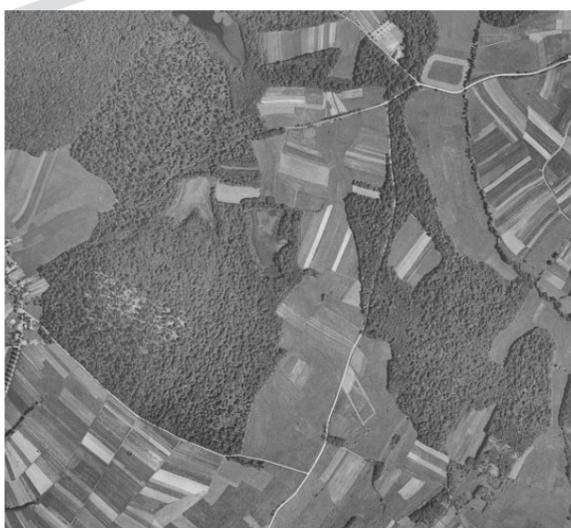
Le réseau viaire a connu des modifications notables ces quarante dernières années. Les voies existantes ont été reconfigurées de manière à absorber l'augmentation du trafic routier et la desserte de nouveaux secteurs urbanisés.

Ces évolutions ont eu un impact :

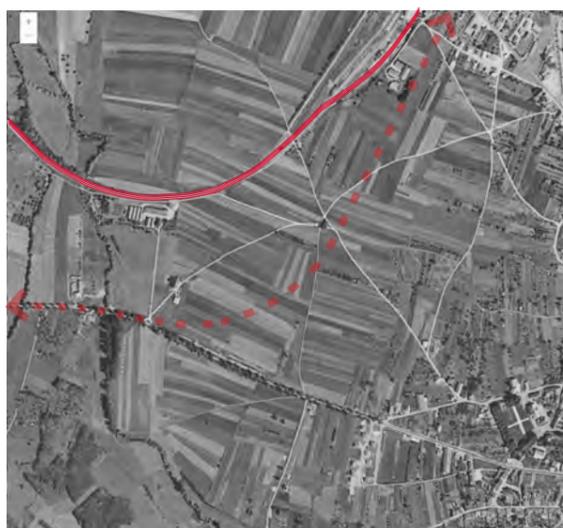
- sur la scénographie des entrées de bourg, de villages et de ville
- sur la densification du maillage viaire et la qualité des nouvelles boucles formées
- sur la fréquentation des bourgs centre leur organisation urbaine.

**Ces évolutions ont eu un impact :**

- sur la scénographie des entrées de bourg, de villages et de villes.
- sur la densification du maillage viaire et la qualité des nouvelles boucles formées.
- sur la fréquentation des bourgs centre et leur organisation urbaine.



Intersection A39 et A391 - 1950



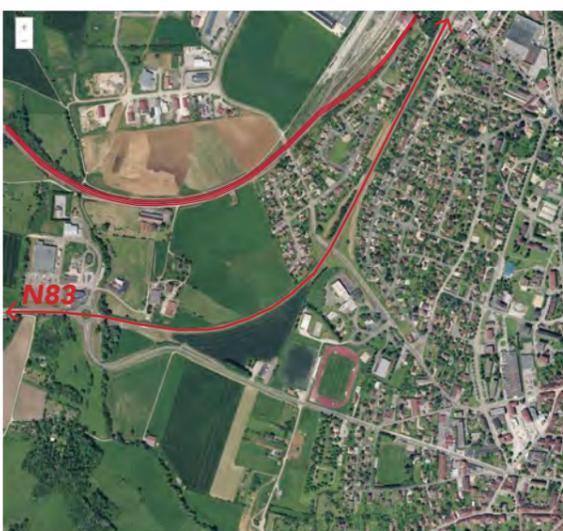
Contournement de Poligny N83 - 1950



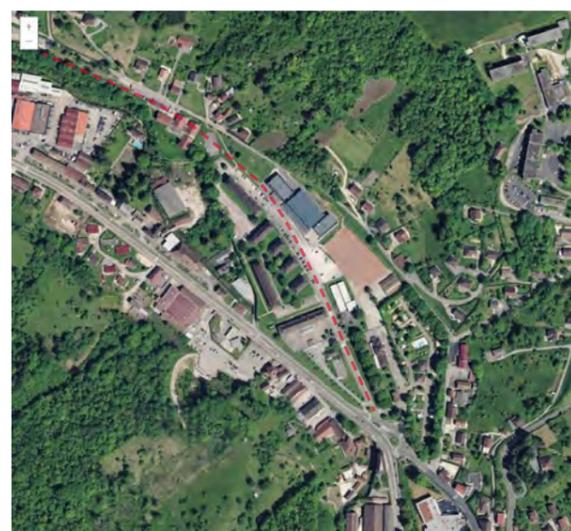
Voie SNCF Salins-les-Bains - 1950



Intersection A39 et A391 - 2017



Contournement N83 - 2017



Voie SNCF Salins-les-Bains - 2017

L'infrastructure ferroviaire, morceau d'une identité partagée par le territoire de la CCAPS



voie ferrée - reculée des Planches



Viaduc de Montigny - photo. P. Collin



viaduc Chapelle sur Furieuse\_RD472 / St-Joseph

DOCUMENT

# ■ LES ZONES D'ACTIVITÉS



Zone d'activités de Poligny

L'extension urbaine des bourgs et des communes, impulsée par l'évolution des modes de vie et par l'essor de la voiture, s'est accompagnée de la création de zones d'activités et de zones commerciales.

Marquées par des constructions aux dimensions et à l'aspect très standardisé, ces «zones» contribuent à banaliser le paysage de plusieurs secteurs du territoire. L'extension des secteurs d'activités sur des terres agricoles se fait bien souvent au détriment de la qualité des paysages et du cadre de vie.

Ces zones d'activités ont un impact fort sur les centres-villes et les centres-bourgs :

- L'artisanat et la petite industrie des cœurs historiques se sont déplacés hors des limites bâties des cités, dans des édifices plus aisément accessibles pour l'automobile et les poids lourds.

- Les commerces de proximité tentent de poursuivre leur histoire au sein des centres-villes et des centres-bourgs malgré une concurrence rude des supermarchés, implantés le long des axes viaires et captant un flux de chalandise élevé.

- A Poligny, l'implantation de la ZAE au delà de la limite formée par le contournement génère une poche urbaine totalement distincte du centre ville

- A Arbois, la zone d'activité en cours d'extension, entre en concurrence directe avec le vignoble éponyme lorsque l'on vient de la plaine bressane ou que l'on observe le territoire depuis un point de vue élevé.

- A Salins-les-Bains, la zone d'activités est implantée à l'entrée de la Reculée. Plus ancienne et de superficie plus modeste, elle contribue néanmoins à un mode d'urbanisation par zones monofonctionnelles.

Les zones d'activités d'Arbois et de Poligny sont les plus importantes du territoire, mais d'autres communes ont aussi développé des «zones» de plus petites dimensions. Ces ensembles urbains de très faible qualité, fortement banalisés contribuent à dévaloriser leur territoire d'accueil et vont à l'encontre de la qualité pittoresque des paysages de la CCAPS



Arbois vers 1965 - Géoportail



Zone d'activités d'Arbois 2018 - Géoportail



Poligny vers 1965 - Géoportail



Zone d'activités de Poligny 2018 -



Salins vers 1965 - Géoportail



Zone d'activités de Salins 2018 -

**La qualité urbaine et paysagère des zones d'activité apparaît comme l'un des points faibles de la CCAPS. Leur image, leur fonctionnement, leur dimension doivent être réinterrogées en intégrant les problématiques du paysage et du cadre de vie. La question des entrées de ville, vitrines du territoire est déterminante.**

- maîtriser les lieux d'implantation des futurs espaces d'activités pour maintenir une qualité des entrées de villes et l'effet de vitrine sur le territoire.

- intégrer systématiquement le paysage comme éléments structurels du projet d'aménagement et veiller à un traitement qualitatif des limites afin d'atténuer leur impact sur le grand paysage.

## ■ L'HABITAT

Les évolutions urbaines sont hétérogènes sur le territoire de la CCAPS. Elles affectent de manière très contrastée les 66 communes qui le composent. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, l'organisation urbaine conserve les logiques historiques des siècles passés. Cette organisation est héritée d'une société rurale, fortement liée au site et au territoire.

L'exode rural de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle et du début du 20<sup>e</sup> siècle, puis les deux guerres mondiales éprouvent durement le territoire. Les villages et même les villes de Poligny, Arbois et Salins se dépeuplent alors significativement. C'est à partir de 1960 que l'organisation urbaine va profondément muter, en s'affranchissant du contexte géographique, de la topographie et de l'histoire des lieux. En effet, l'après-guerre est marquée par des évolutions majeures, qui vont révolutionner l'occupation des territoires.

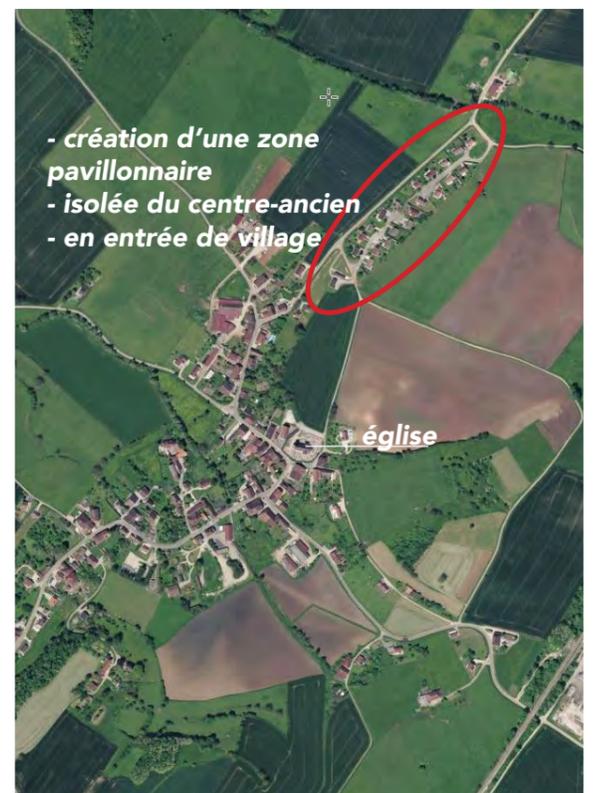
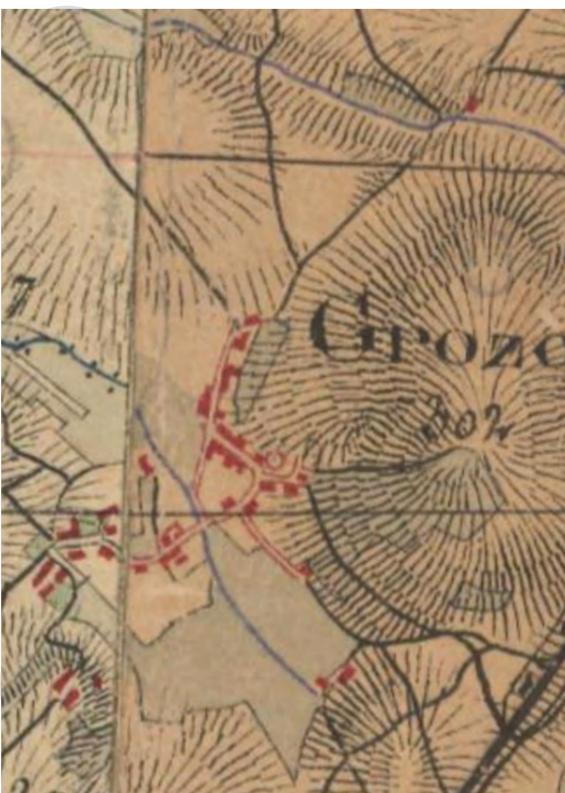
L'essor de l'automobile et le déploiement d'une société de consommation s'accompagnent d'une nouvelle manière d'habiter. Les centres anciens sont délaissés.

La croissance des bourgs et des villages se fait dès lors de manière presque exclusive par l'essor de la maison individuelle. Ces constructions récentes tendent à banaliser le paysage urbain en raison des modèles utilisés, des dimensions et volumes des constructions, de l'usage de nouveaux matériaux et de nouvelles couleurs... Ces nouvelles pièces urbaines, quelles soient diffuses ou de plus grande ampleur, prennent place à la marge de la structure ancienne des villages. Leur développement sur le territoire est le fruit d'une succession d'initiatives individuelles ou portées par les collectivités au gré d'opportunités foncières.

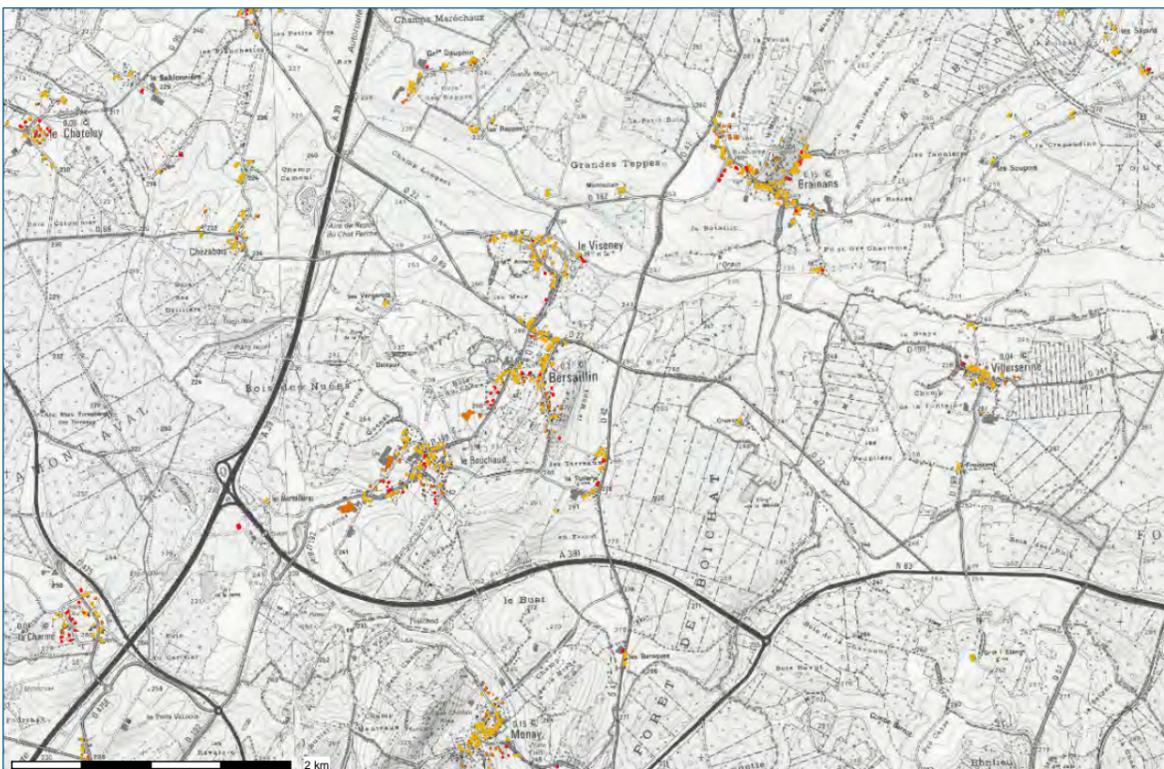
**Ces extensions urbaines ont un impact très fort sur l'organisation des villages, modifiant leur rapport au site et au paysage :**

- fabrication de quartiers isolés, sans connexion avec le centre-bourg ;
- contraste net avec les formes bâties historiques ;
- modification des limites et des seuils d'entrées des villages ;
- déconnexion de la trame viaire avec le relief et les masses végétales.

**La mise en place du PLUi donne l'occasion de réinterroger la place, la forme et la typologie des extensions urbaines dans le territoire de la CCAPS en lien avec la qualité des paysages et la structure originelle des villages.**



Comparaison de la structure urbaine de Grozon \_ Etat-Major -1950 et 2018\_ Création d'une zone pavillonnaire en rupture avec le tissu urbain ancien



Dynamique d'urbanisation sur la CCAPS - La Bresse  
Carte publiée par l'application CARTELIE

• **Zoom sur l'urbanisation et sur les franges des bourgs de la Bresse :**

De nouvelles formes urbaines se sont greffées sur le tissu ancien des bourgs de la Bresse. Ces extensions urbaines se sont implantées ponctuellement, notamment au gré d'opportunités foncières.

Les typologies de ces nouvelles constructions sont :

- dispersées selon le foncier disponible ;
- le long des axes de communication, étirant la forme urbaine des bourgs ;
- en recul des axes de communication principaux, réseaux et nouvelles rues ont dû être créés parfois en impasse ;
- sur certains secteurs, sous forme de poche, par groupes de 5-6 nouvelles constructions.

• **Zoom sur l'urbanisation et sur les franges des bourgs dans le Vignoble et Revermont :**

Le Vignoble et le Revermont ont particulièrement été transformés par ces nouvelles extensions urbaines.

Les typologies de ces nouvelles constructions sont :

- des opérations groupées de 5-6 nouvelles constructions le long de voies de communication.
- en poche, cette typologie est présente de façon générale sur les bourgs, mais elle est particulièrement marquée pour les bourgs proches des cités de caractères (Villette-lès-Arbois, la Ferté,...)
- le long de voies de communication, selon les opportunités foncières.



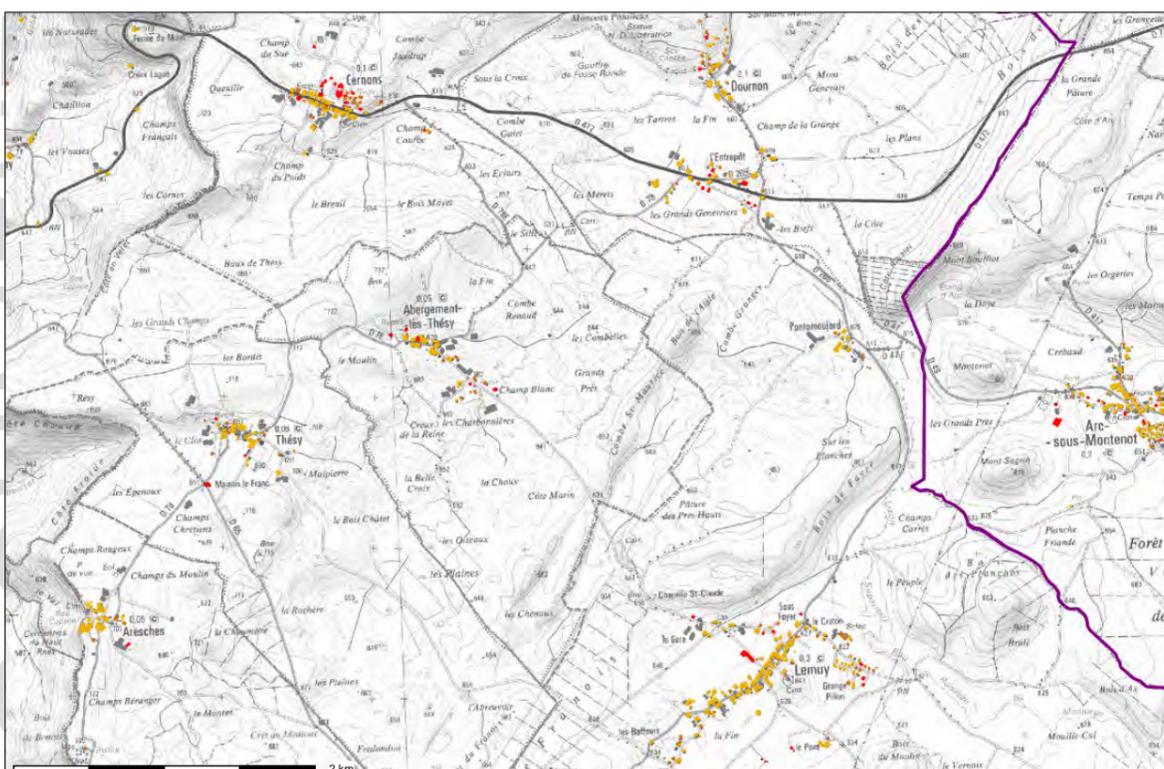
Dynamique d'urbanisation sur la CCAPS - Le Vignoble et Revermont  
Carte publiée par l'application CARTELIE

• **Zoom sur l'urbanisation et sur les franges des bourgs de Plateaux :**

Sur les Plateaux, les nouvelles extensions urbaines restent mesurées. Elles sont surtout présentes sur les bourgs en bordure du plateau qui profitent de la dynamique des trois villes : Cernans, La Chatelaine,...

Ces nouvelles extensions en rupture avec le paysage environnant s'implantent :

- en poche, notamment pour les bourgs en bordure du plateau. Elles se composent de 5-6 nouvelles habitations.
- le long de voies de communications, au gré d'opportunités foncières.



Dynamique d'urbanisation sur la CCAPS - Les Plateaux  
Carte publiée par l'application CARTELIE

- bâti construit entre 2000 et 2011
- bâti construit entre 1980 et 1999
- bâti construit avant 1979
- bâti année construction inconnue

## ■ LES FRANGES / LIMITES



Photographie ancienne d'Aiglepierre

Les franges des bourgs et des villes, d'épaisseur variable, constituent l'interface entre l'espace bâti et le territoire cultivé ou naturel.

Autrefois, le schéma le plus courant, autour du village bâti était :

- [1] une première couronne se composait de jardins vivriers, de vergers parfois pâturés au printemps et à l'automne, des haies bocagères, des noues, des murs en pierres sèches,...
- [2] la seconde couronne accueillait les pâtures ou la vigne ;
- [3] venait ensuite, un espace agricole composé de prés, de champs ou de vigne ;
- [4] au plus éloigné, se trouvait la forêt, ressource en bois, gibiers et alimentation pour certains animaux.

Les mutations de l'habitat, de l'activité artisanale, industrielle et commerciale ont fait émerger des zones qui se sont abstraites du contexte dans lequel elles prennent place.

En plus de créer un système de poches monofonctionnelles, cette urbanisation manque de liant avec son territoire. Elle instaure des ruptures fortes entre la parcelle urbanisée et le paysage. Progressivement les structures et les éléments de vocabulaire caractéristiques de ces espaces de franges tendent à disparaître. La silhouette des villages se brouille.

Aujourd'hui, ces franges sont souvent traitées par des produits standardisés (muret, grillage, l'un et l'autre, thuyas, ...) qui se juxtaposent les uns aux autres sans que jamais ne se crée une épaisseur : la lisière.

La lisière, doit être travaillée dans son épaisseur suffisante et doit jouer son rôle de transition avec les différentes structures paysagères du territoire cultivé.

**Une réflexion approfondie sur la qualité des franges urbaines, transition fondamentale avec les espaces agricoles, forestiers et naturels doit être menée dans le PLUi pour préserver la qualité des paysages sur le territoire de la CCAPS.**



Aiglepierre 1950



Aiglepierre 2017



Ruptures paysagères des nouvelles extensions pavillonnaires, Aiglepierre



Extensions pavillonnaires, Oussières



- [1] couronne de jardins / vergers
- [2] pâtures
- [3] espace agricole (prés, champs, vignes)
- [4] forêt

Organisation concentrique autour du village bâti, schéma extrait du guide méthodologique, CAUE du Jura.

## ■ LES ENTRÉES DE BOURGS



Carte postale ancienne de Bersaillin - Delcampe

L'entrée de bourg ou de ville représente une première vitrine et un premier contact sur la commune concernée. Véritable lieu de transition entre le territoire cultivé ou naturel et l'environnement bâti, elle joue un rôle important dans la scénographie de chage bourg ou village.

Autrefois, ces espaces de transition étaient marqués par une ceinture de vergers ou de jardins, un alignement d'arbres, des prairies,... Progressivement, ces structures et éléments de vocabulaire tendent à disparaître. La lecture des entrées de bourgs se brouille :

- l'extension du bâti (tissu relâché et discontinu), l'augmentation du trafic routier et l'élargissement des chaussées transforment considérablement les entrées de villes et villages.
- l'extension de l'urbanisation dans les villages entraîne une dislocation des limites du bourg. Ces extensions ne s'intègrent pas avec le cœur bâti existant et provoquent un effet de rupture de l'ambiance bâtie.
- la multiplication de zones d'activités et commerciales, à l'aménagement non maîtrisé, nuit aux entrées de villes.



Bersaillin 1938



Bersaillin 2017



Entrée Nord du bourg de Cernans, depuis la route de la Mart.



Entrée Sud du bourg de Villette-lès-Arbois, depuis la D53.

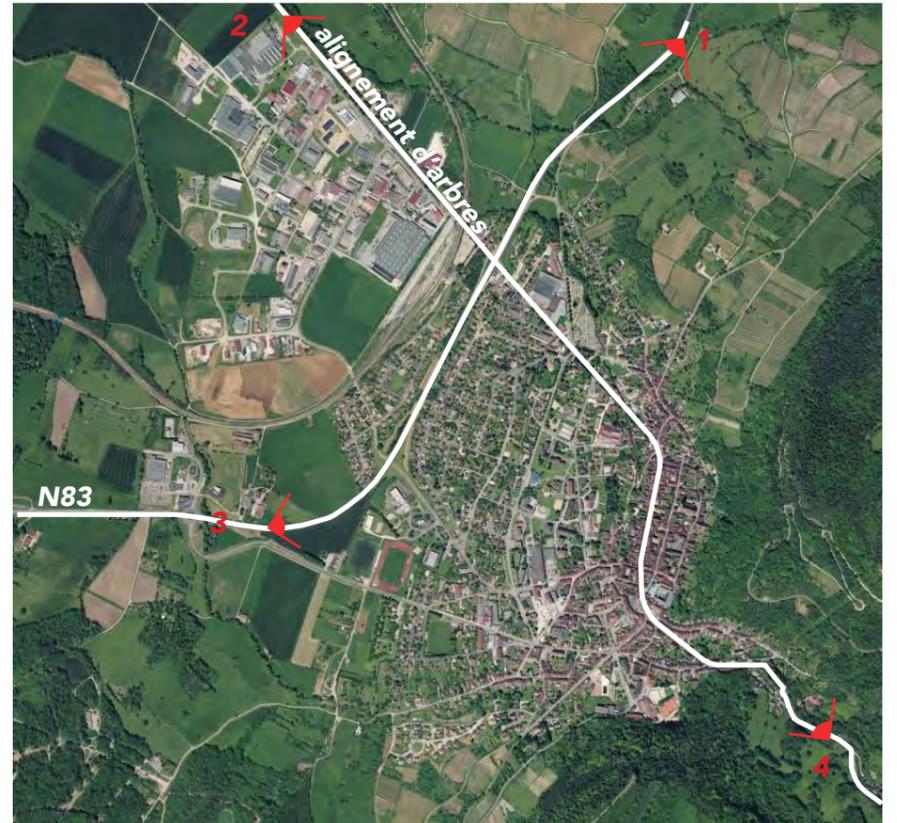


Entrée Sud du bourg de Vadans, depuis la D9.

## >> Les entrées de ville de Poligny



Photographie aérienne Poligny - 1958



Photographie aérienne Poligny - 2017

Entre 1958 et aujourd'hui, les entrées de ville de Poligny se sont transformés, et ce notamment en lien avec l'évolution de la trame viaire et l'arrivée des zones d'activités / commerciales sur le territoire. L'alignement d'arbres qui accompagnait l'entrée de ville depuis la route de Lons à aujourd'hui totalement disparu.

- **Entrée Nord, depuis Arbois (axe N83)**

L'entrée de ville possède un caractère très routier. Quelques habitations récentes apparaissent dans le paysage, mêlées à une végétation luxuriante. Leurs façades blanches tranchent avec le cadre verdoyant des abords de la route. A l'arrière plan, la bordure du premier plateau, aux versants boisés, s'élève et se détache de l'horizon.



1. Entrée Nord, depuis Arbois (axe N83)

- **Entrée Ouest, route de Dole**

Un alignement de platanes, de part et d'autre de la route de Dole, compose l'entrée de ville. Les platanes filtrent le paysage. Leur silhouette guide l'usager et canalise son regard vers les versants boisés et la bordure du plateau. A l'approche de la zone d'activités, l'alignement sur l'un des bords de la route disparaît. La zone d'activités devient alors très visible.



2. Entrée Ouest, depuis Tourmont (route de Dole)

Discrets, la bordure du plateau et la reculée de Poligny composent l'arrière plan.

- **Entrée Sud-ouest, axe N83**

Cette entrée de ville est marquée par la présence d'extensions pavillonnaires et par l'installation sportive du collège Jules Grévy. La limite entre les habitations et l'espace agricole est très marquée. La limite se compose notamment de haies de thuyas.



3. Entrée Sud-ouest, axe N83

Le gymnase du collège Jules Grévy est filtré par un linéaire de peupliers élancés. Cette ligne de peuplier masque en partie la bordure du plateau qui se dessine à l'arrière-plan.

- **Entrée Est, depuis le plateau (axe N5)**

Un corridor verdoyant guide l'usager vers Poligny. Lorsque les premières habitations apparaissent de multiples panneaux publicitaires envahissent le champ visuel. Ces premières habitations s'inscrivent dans la pente au cœur d'une végétation dense

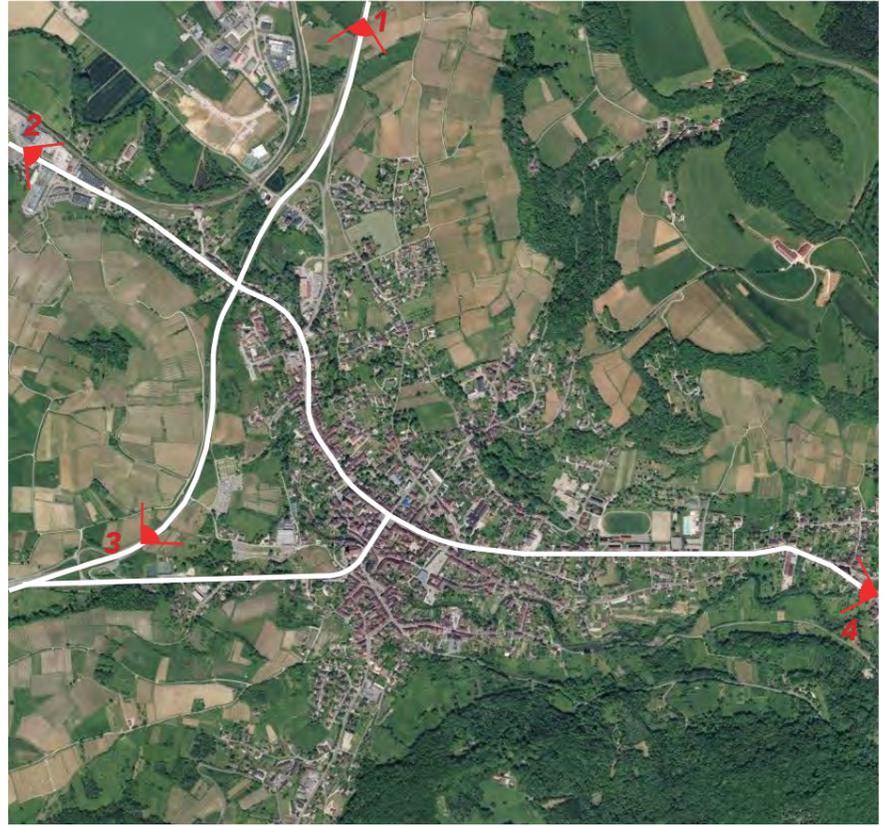


4. Entrée Est, depuis le plateau

## >> Les entrées de ville d'Arbois



Photographie aérienne Arbois - 1965



Photographie aérienne Arbois - 2017

### • Entrée Nord, axe N83

L'entrée Nord d'Arbois, s'amorce par un paysage viticole. Les parcelles de vignes nombreuses sont situées sur les pentes du relief ondulé du Vignoble. Cette activité viticole s'exprime aussi par la présence de chais dans le paysage.

Au second plan, la zone d'activités de l'Ethole s'impose dans le fond de vallée. Elle est soulignée par les peupliers dans le paysage. A l'arrière-plan, l'église d'Arbois signale la présence de la cité de caractère, logée dans sa reculée et son écrin de verdure. L'urbanisation étalée d'Arbois et de Villette-lès-Arbois, dans la vallée de la Furieuse, occupe une part importante dans le paysage. La bordure du plateau et les versants plantés de vignes dessinent l'arrière-plan.

### • Entrée Ouest, route de Dole

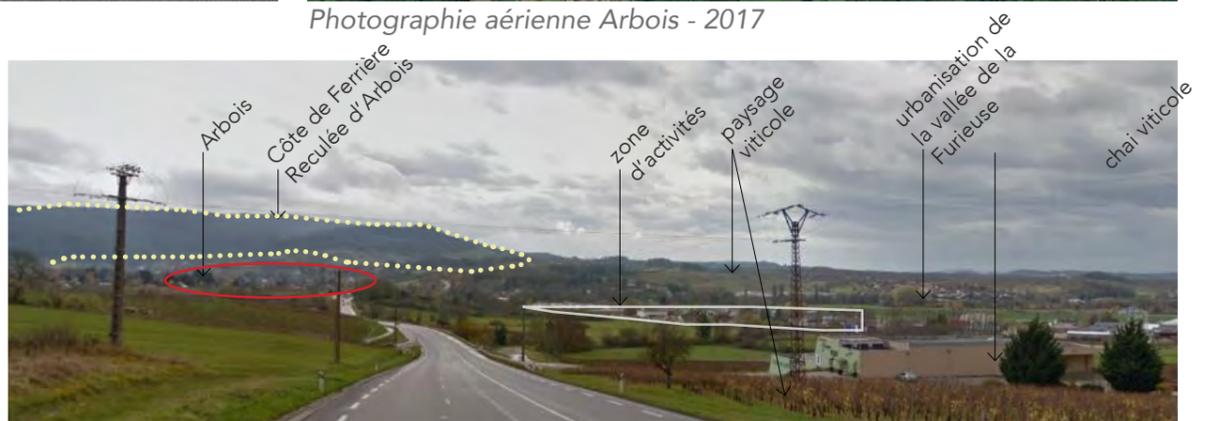
L'entrée Ouest possède un caractère très routier : absence d'espace piétonnier, chaussée large, ... Elle se caractérise principalement par une zone commerciale où chaque enseigne délimite son vaste parking par un grillage rigide, accompagnés de panneaux publicitaires installés le long de la route. Cachée par les bâtiments, la bordure du premier plateau se dessine dans l'axe de la route.

### • Entrée Sud, axe N83

Cette entrée offre une silhouette qualitatif d'Arbois. Sur cette perspective, la cité de caractère apparaît logée dans son écrin naturel, au débouché de sa reculée. Les versants boisés encadrent, de part et d'autre, la cité. Le clocher élancé de l'église d'Arbois crée un repère fort dans le paysage.

### • Entrée Est, axe D107

-L'arrivée sur Arbois s'effectue progressivement. L'utilisateur traverse d'abord un corridor verdoyant avec en arrière-plan les parois rocheuses de la Reculée. Puis, le paysage s'ouvre sur la cité de caractère à l'arrière-plan. Les extensions urbaines récentes de Mesnay se mêlent au premier plan, accompagnées des parcelles de vignes sur les pentes du relief.



1. Entrée Nord d'Arbois (N83)



2. Entrée Nord d'Arbois, route de Dole



3. Entrée Sud d'Arbois

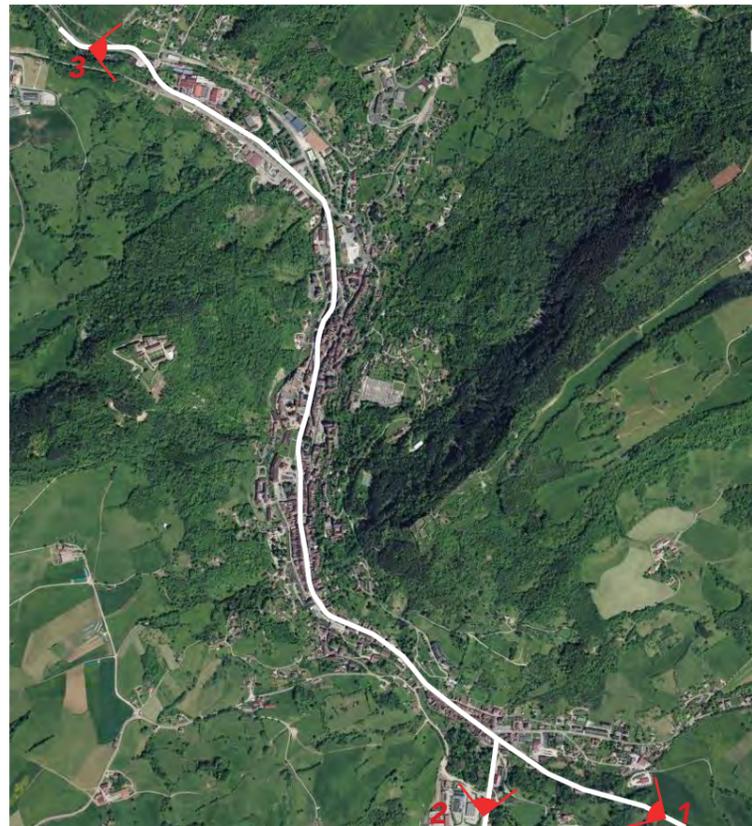


4. Entrée Est depuis le plateau, D107

## >> Les entrées de ville de Salins-les-Bains



Photographie aérienne Salins-les-Bains - 1965



Photographie aérienne Salins-les-Bains - 2017

- **Entrée Sud-est, depuis la route de Cernans (D472)**

Depuis les plateaux, l'arrivée sur Salins-les-Bains s'effectue progressivement. L'utilisateur traverse d'abord un corridor verdoyant avec très peu de vue ouverte sur la reculée. Puis, le paysage s'ouvre sur Salins-les-Bains et son tissu ancien. Des panneaux publicitaires sont implantés au niveau de l'entrée de ville et envahissent le champ visuel. A l'arrière-plan, les versants boisés, très présents, de la reculée accompagnent l'utilisateur durant toute la traversée. Le Fort Saint-André et Fort Belin font signal dans le paysage.



1. Entrée Sud-est, depuis la route de Cernans (D472)

- **Entrée Sud-ouest, depuis la route de Champagnole (D467)**

Depuis le Sud-ouest, l'entrée de ville de Salins-les-Bains possède un caractère très routier : une zone d'activités s'impose en bordure de la Furieuse. Elle est accompagnée par une série de supports publicitaires qui envahissent le champ visuel. Les versants boisés de la reculée façonnent l'arrière-plan. Identifiables, les deux forts surplombent la cité de caractère.



2. Entrée Sud-ouest, depuis la route de Champagnole (D467)

- **Entrée Ouest, depuis la RD472**

L'entrée Ouest de Salins-les-Bains se caractérise par un habitat linéaire le long de l'axe principal. A l'arrière-plan, la paroi rocheuse de la Reculée et ses versants boisés s'imposent dans le paysage.



3. Entrée Ouest, depuis la RD 472

La scénographie des entrées de villes et de villages, vitrines du territoire, contribue notablement à la qualité des paysages d'un territoire.

Les entrées de ville des trois bourgs centre, très peu qualitatives (urbanisation standardisée, publicité, espaces routiers...) jouent ainsi plutôt défavorablement dans la promotion des qualités des paysages de la CCAPS.

Cette faible qualité est aussi rencontrée, mais dans une moindre mesure, aux entrées de nombreux villages.

La réflexion sur la qualité spatiale et paysagère de ces secteurs doit prendre en compte la qualification et l'organisation précise des franges et des limites entre espaces urbanisés et espaces agricoles ou naturels .

# ■ LES ARBRES D'ALIGNEMENT

Jusque dans les années 1950 les arbres d'alignement trayaient les principales routes de la CCAPS et formaient des ensembles alternant cordons continus de grande longueur ou secteurs plus épars.

Deux axes principaux accueillent les alignements les plus significatifs : l'actuelle RN 83 entre Arbois et Poligny, l'ancienne RN 5 entre Poligny et Dole.

Ailleurs les alignements étaient plus ponctuels et rythmaient le paysage depuis les routes : entre Poligny et Plasne, à l'entrée nord de la Chapelle sur Furieuse, entre Salins et Pont

d'Héry, ... et de manière régulière mais diffuse sur les espaces ouverts du plateau.

Souvent constitués de platanes autour des routes principales, les alignements ont parfois fait l'objet de campagne de replantation ; ils ont alors laissé place par endroits à d'autres essences telles que le peuplier dont la silhouette mince et élancée crée de grands rideaux visibles depuis les collines environnantes.

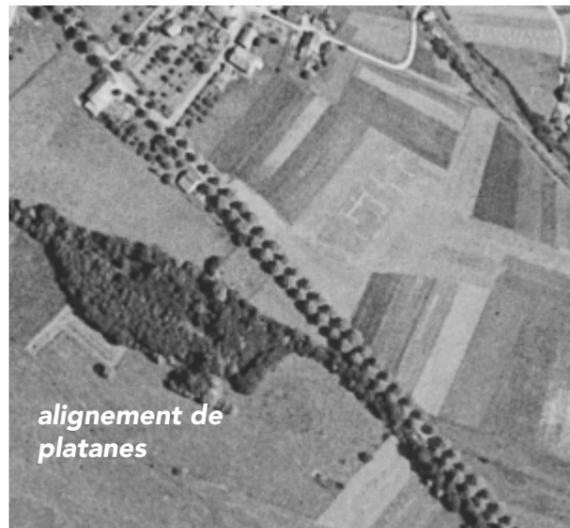
Aujourd'hui les alignements ne sont plus présents que de manière très marginale sur le territoire. Si les entrées de Poligny restent remarquables de ce point de vue, la plupart

des anciens alignements ont disparus.

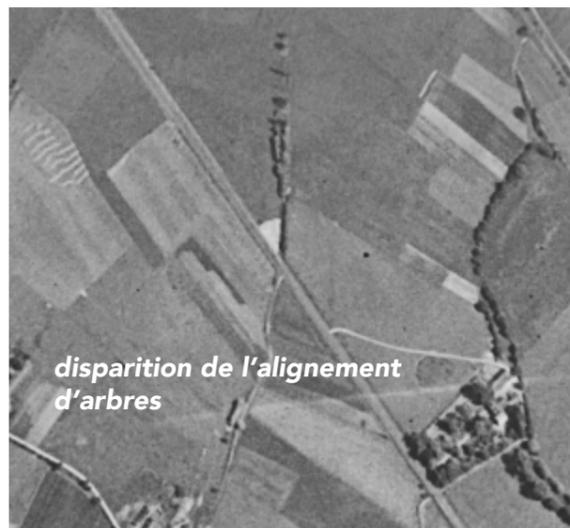
**Grands éléments structurant du paysage, ces alignements d'arbres le long des routes créaient des perspectives linéaires qui animaient les itinéraires et participaient à la qualité des vues. Accompagnant les transitions douces entre les espaces traversés, la pérennisation et replantation des alignements sont un enjeu important pour la qualité des paysages de la CCAPS et de la mise en scène des bourgs.**



Commune de Buvilly - alignement d'arbres - carte d'Etat Major, photographies aériennes 1950, 2017



Commune de Tourmont - alignement de platanes - carte d'Etat Major, photographies aériennes 1950, 2017



Commune de Tourmont - alignement de peupliers - carte d'Etat Major, photographies aériennes 1950, 2017



Commune de Tourmont - alignement de platanes



Commune de Tourmont - alignement de peupliers



Commune de Buvilly - perte de l'alignement

# 4. L'ESSOR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES & LEUR IMPACT SUR LE PAYSAGE DE LA CCAPS

## ■ L'ÉOLIEN

Six éoliennes sont implantées sur le territoire de la CCAPS depuis fin 2017. Possédant une capacité de production pouvant atteindre 30 GigaWatts (ég. consommation électrique de 12 000 foyers/an sans le chauffage), les six éoliennes comptent également parmi les plus grandes de France. D'une hauteur totale de 194 mètres, elles ont nécessairement des conséquences visuelles et sonores sur l'environnement alentour.

Les éoliennes de Chamole se sont implantées dans le village éponyme, sur le plateau des Moidons, à près de 600 mètres d'altitude. Elles se situent à proximité immédiate d'entités urbaines et paysagères remarquables : le centre-bourg de Poligny et la culée de Vaux. La relation de co-visibilité des éoliennes par rapport à ces entités est limitée par la rupture altimétrique existante entre le plateau et la plaine viticole. De cette manière, les éoliennes sont visibles depuis de plus longues distances et ont un impact plus réduit sur leur environnement proche. Leur incidence est également relativement modérée pour le bourg de Chamole, où l'éloignement minimal

entre les dernières habitations en sortie de bourg Est et les éoliennes est de 1,4 km.

A l'échelle de l'ensemble du territoire de la CCAPS, la configuration topographique favorable de décrochement entre plateau et vallée se réitère régulièrement. En outre, les altitudes intermédiaires à l'Est du territoire (550 - 750 m) et les paysages refermés du plateau des Moidons (denses forêts autour des villages) en font un site intéressant à priori pour le développement de production électrique renouvelable pour ce qui concerne les interrelations qu'entreprendraient les éoliennes avec leur environnement proche.

Le territoire de la CCAPS est d'autant plus stratégique que l'Est du département est ensuite composé du relief tourmenté du massif du Jura, plus complexe à exploiter et davantage soumis à des protections environnementales et patrimoniales.



Eoliennes, Chamole  
Prise de vue à proximité du parc éolien de la CCAPS



Eoliennes de Chamole  
Prise de vue depuis le Mont Poupet

## ■ LE PHOTOVOLTAÏQUE

La récolte d'énergie solaire, qui s'effectue grâce à des panneaux photovoltaïques, est possible à plusieurs échelles de projet : installation d'un particulier, création avec un projet de construction bâtie (équipement public ou logements collectifs), implantation d'une centrale photovoltaïque. Ces échelles de projet ont également un impact différent sur le paysage et donc une appréhension différente selon les cas.

L'implantation d'une centrale de production s'inscrit de fait sur une étendue de territoire plus vaste par la surface qu'une telle intervention requiert. Ainsi, sa relation au paysage est beaucoup plus liée à une étendue géographique large, à une inscription dans le site par rapport à des composantes paysagères majeures : géologie, topographie, végétation, cultures, exploitations agricoles puis infrastructures et implantations humaines (villes, bourgs, bâtis isolés). Les centrales peuvent être implantées à des altitudes moins importantes que les éoliennes. L'énergie photovoltaïque pourrait trouver sa place dans les plaines du territoire de la CCAPS.

Le rapport au paysage des installations de moindre ampleur, sur les édifices, s'inverse complètement. En effet, c'est d'abord leur relation à un contexte architectural et urbain proche qui est considéré puis dans un second temps leur appréciation dans un contexte paysager plus global. De cette manière, l'impact

des panneaux photovoltaïques est mesuré à l'échelle d'un paysage urbanisé quotidien et se heurte en premier lieu à la sensibilité de chacun quant à son intégration dans un tissu bâti existant. Les secteurs urbanisés à forte valeur patrimoniale font l'objet d'une réticence importante face à l'exploitation de l'énergie solaire. L'intégration de panneaux photovoltaïques classiques (les objets rectangulaires sombres) semble effectivement difficile à imaginer dans un cadre préservé et valorisé pour ses savoirs-faire constructifs et artisanaux pluri-séculaires. Pour ce système de récolte d'énergie solaire standard, son immixtion dans un tissu bâti protégé semble compromise. En revanche, l'évolution technique et technologique des panneaux (intégration dans du verre, tuiles spéciales, ...) favorise l'émergence de produits plus à même d'être intégrés dans des lieux protégés. Des projets contemporains respectueux du contexte dans lequel ils s'implantent peuvent ainsi trouver leur place grâce à des alternatives aux panneaux photovoltaïques standards.

Les enjeux de production entre une centrale et des implantations éparses sur des édifices ne sont pas les mêmes. Toutefois, l'encadrement des projets ponctuels au sein d'un programme énergétique cohérent à l'échelle du territoire constituera un enjeu majeur de l'équilibre entre la préservation d'un lieu et le droit à la transition énergétique pour tous.



Centre communal, Ludesch (AT)  
Panneaux photovoltaïques dans verre



Ferme, Ecuwillens (CH)  
Panneaux photovoltaïques - tuiles en secteur sauvegardé



Centrale photovoltaïque, Estézargues (F)  
échelle d'intervention importante (20 ha)

## ■ L'HYDROÉLECTRICITÉ

Elle est une source d'énergie historiquement valorisée sur le territoire en raison des nombreux cours d'eau existants (rivières, biefs, ruisseaux, ...). L'exploitation passée de cette ressource naturelle comme moyen de production énergétique (force motrice : eau = générateur) est toujours visible sur le territoire par la présence de moulins bordant les cours d'eau.

Désormais, l'utilisation de la ressource hydrologique contribuerait plutôt à la production d'électricité.

Mais eu égard à la densité du réseau hydrographique du territoire, il ne faut toutefois pas écarter cette ressource pour le déploiement d'une production énergétique respectueuse de l'environnement. Seulement, l'échelle des interventions doit être plus modeste : moins productives mais plus adaptées aux lieux dans lesquelles elles s'implantent.

Cette ressource concerne davantage les unités paysagères de la Bresse, du Vignoble et des Reculées. Leur intégration sur le territoire dépend de leurs échelles d'intervention, de leur gestion des crues et des retenues selon les cours d'eau sur lesquelles elles s'implanteraient et de leur visibilité (taille, lieu d'implantation, ...). Cette ressource naturelle de production énergétique s'affirme plutôt comme un complément des deux précédentes et n'intègre pas l'ensemble du territoire de la CCAPS puisque les plateaux ne possèdent aucune ressource en eau de surface.



Barrage et passerelle des Prés de Vaux, Besançon (F)  
Préservation du flux et des berges du Doubs



Grande Saline, Salins-les-Bains (F)  
Exploitation passée sur les rives des cours d'eau du territoire

## ■ LES AUTRES RESSOURCES NATURELLES & MOYENS DE PRODUCTION

D'autres ressources naturelles peuvent être exploitées pour le chauffage et assurer un usage diversifié et cohérent des moyens de production et de consommation énergétique sur le territoire.

### • la méthanisation

Elle constitue une autre piste intéressante à explorer. Cependant, la petite taille des exploitations, les contraintes imposées par le cahier des charges de l'AOC Comté ainsi que l'enjeu de trouver un débouché pour la chaleur produite incitent plutôt à se tourner vers des dispositifs de méthanisation collective. Il faudra étudier les possibilités d'approvisionnement local du méthaniseur à partir des déchets de restauration collective, de fruitières et d'industries. Les débouchés pour les produits (biogaz, digestat, chaleur générée) seront à affiner selon les potentialités repérées et les projets qui pourront émerger. Leur inscription dans le paysage est adéquate puisque le vocabulaire des lieux de production de méthanisation renvoie aux édifices agricoles. Ainsi, un soin particulier devra être apporté

à leur architecture, qui devra être référencée et identifiable pour le territoire de la CCAPS, selon l'unité paysagère dans laquelle ils s'implanteront.

### • la filière bois-énergie locale

Le développement et l'encadrement des circuits-courts pour le bois de chauffage voire pour la construction est intéressante par rapport aux caractéristiques paysagères du territoire de la CCAPS. La gestion raisonnée des forêts peut aussi permettre de ralentir leur enrésinement et de trouver un meilleur équilibre avec les feuillus. L'utilisation de cette ressource est possible à l'échelle de toute la communauté de communes, plus favorablement sur les plateaux.

L'évaluation des enjeux forestiers (bois d'œuvre, bois énergie, construction, loisirs, ...) et les conditions de leur maintien durable sur le territoire seront à considérer au sein d'un projet d'ensemble cohérent (forêts publiques et privées à intégrer).



Usine de biométhane, Sourdun (F)  
Intégration des masses bâties dans le paysage



Forêt du territoire  
Gestion communale de la ressource

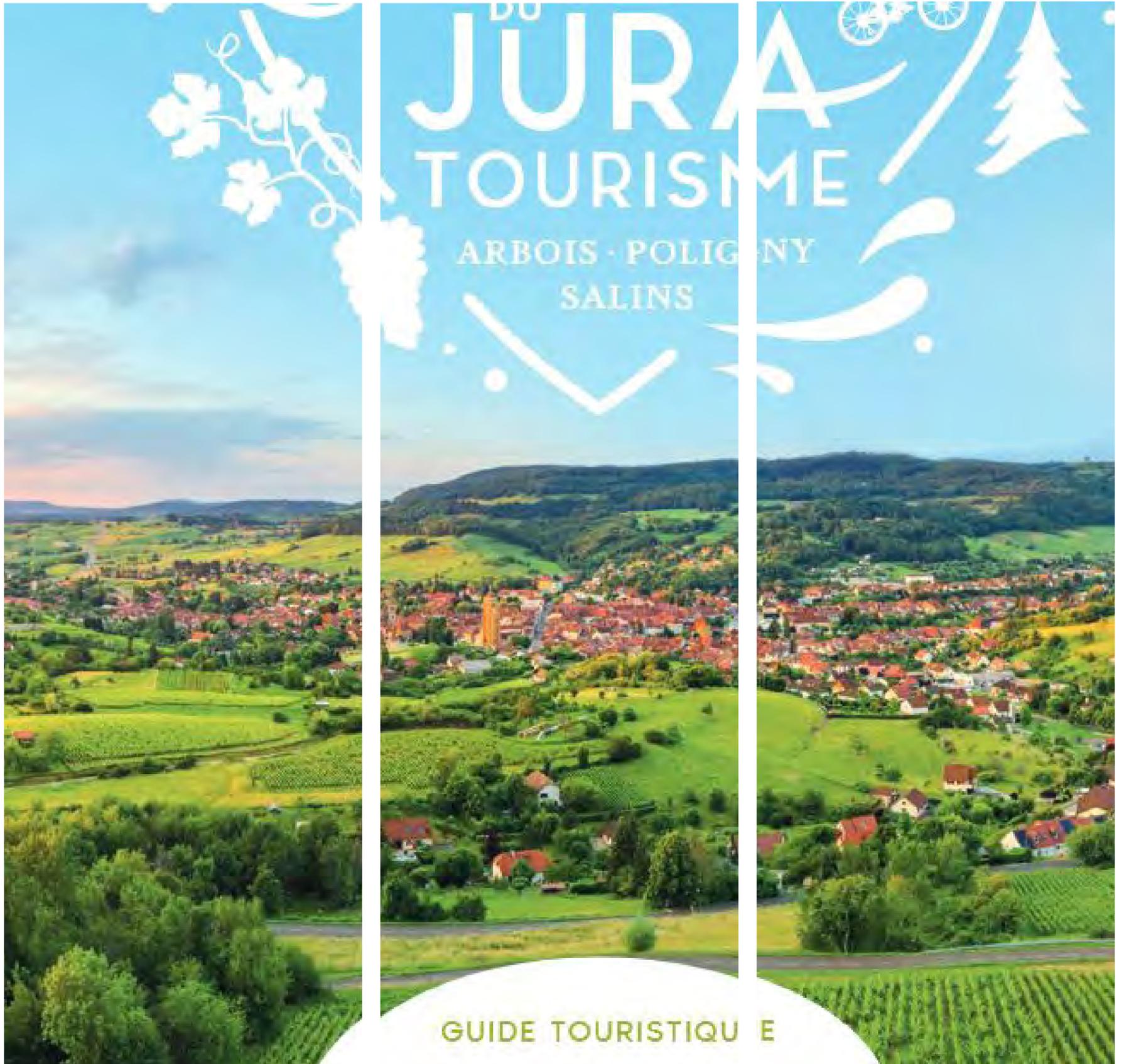
**Le territoire de la CCAPS possède un potentiel important de développement des énergies renouvelables. Cela a déjà été engagé avec le projet éolien récent de Chamole et peut être encore déployé au travers des différentes ressources disponibles sur le territoire. La rupture entre le plateau et la vallée implique des rapports de covisibilité à considérer pour chaque projet d'envergure capable d'assurer la transition énergétique de la CCAPS. Néanmoins, ils doivent être considérés au même titre que l'urbanisation par zones qui est encore en cours à proximité des polarités urbaines. Leur visibilité à des distances plus ou moins longues est évidente et leur impact environnemental est avéré.**

**C'est pourquoi la considération des projets de production énergétique renouvelable doit être équitable par rapport à l'urbanisation récente et à venir.**

**Aussi, l'exploitation des ressources naturelles physiques possède la qualité d'avoir un impact visuel moindre puisqu'elle s'appuie sur des composantes existantes du territoire. En revanche, elles ne peuvent constituer qu'un appui à la production énergétique globale requise par le territoire de la CCAPS voire des lieux alentours et sont à comprendre dans un système plus global devant être cohérent (communauté de communes - département - région - Etat - ...).**

# DOCUMENT DE TRAVAIL

# DOCUMENT DE TRAVAIL

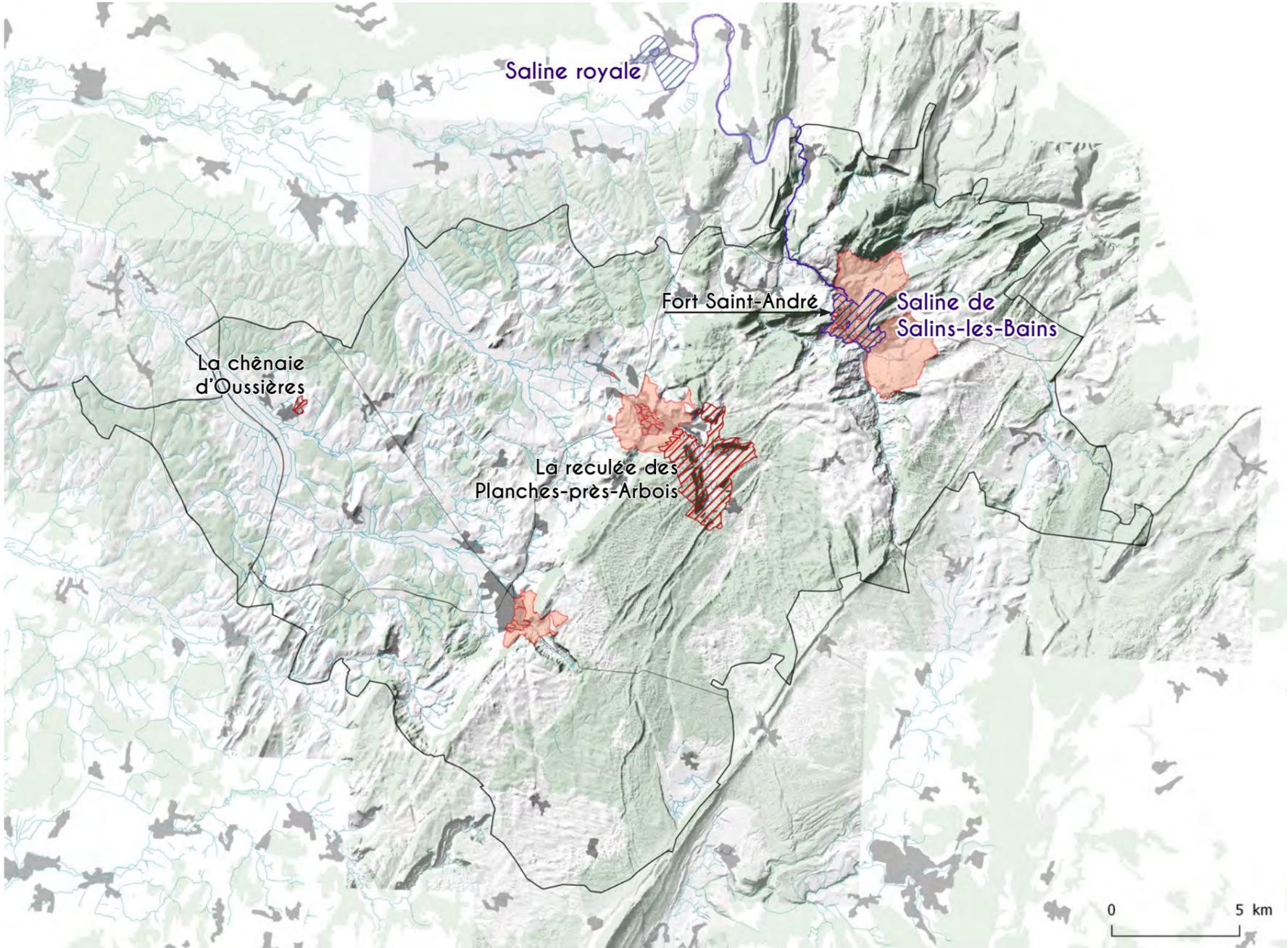


# CHAPITRE 4 :

## PRATIQUE ET PERCEPTION SOCIALE DU PAYSAGE

Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

# 1. RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE DES SITES

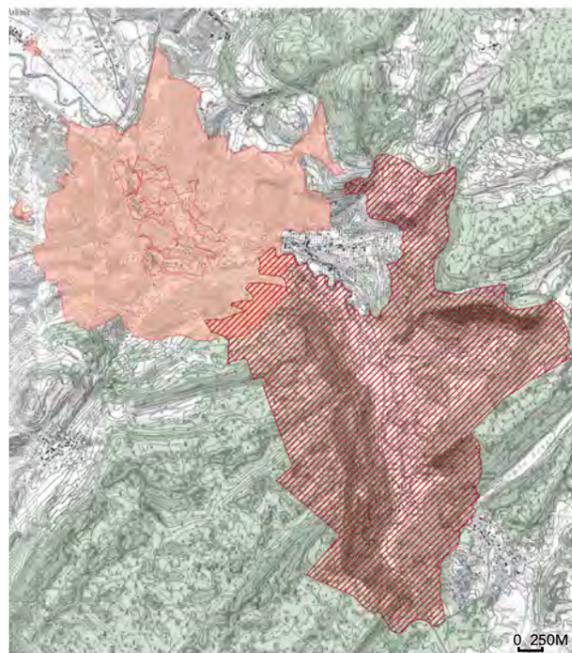


Cartographie des paysages protégés sur le territoire de la CCAPS



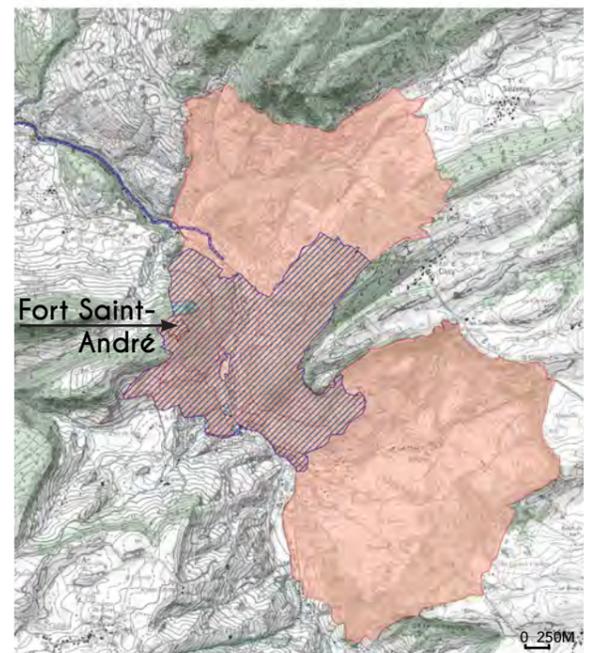
Zoom sur Poligny

- le site patrimonial remarquable de Poligny



Zoom sur Arbois

- le site classé de la Reculée des Planches  
- le site patrimonial remarquable d'Arbois



Zoom sur Salins-les-Bains

- le site UNESCO de la grande saline de Salins-les-Bains  
- le site classé du Fort Saint-André  
- le site patrimonial remarquable de Salins-les-Bains

Au sein du territoire de la CCAPS, on recense :

- 1 site UNESCO
- 3 sites classés
- 3 sites patrimoniaux remarquables

## >> Le site UNESCO

La grande saline de Salins-les-Bains est protégée au titre du patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco depuis le 27 juin 2009 en extension de la saline royale d'Arc-et-Senans. La valeur Universelle Exceptionnelle de la Saline s'explique par une technique fondée sur une technique de captage de sources salées profondes, l'utilisation du feu pour l'évaporation de la saumure et l'innovation que représente au 18<sup>e</sup> siècle, la création d'un saumoduc de 21km. La saline accueille aujourd'hui le Musée du Sel. Trois critères ont été retenus pour l'inscription. Les critères i, ii, iv<sup>1</sup>.

Critère (i) : «représente le chef-d'œuvre du génie créateur humain.»

Premier ensemble architectural, la saline royale illustre l'importance et la qualité du travail des hommes. La qualité architecturale de l'usine est remarquable. Architecture visionnaire, la saline royale, imaginé par Claude-Nicolas Ledoux, est une Cité Idéale, de forme circulaire autour de l'usine.

Critère (ii) : «témoigne l'échange d'influences considérables pendant une période donnée sur le développement de l'architecture ou de la technologie, de la planification des villes ou de la création de paysages.»

La saline royale est le témoin de l'aire industrielle en Europe, à la fin du 18<sup>e</sup> siècle. La saline marque le développement de l'architecture industrielle monumentale qui va s'amorcer un demi-siècle plus tard.

Critère (iv) : «offre un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire de France.»

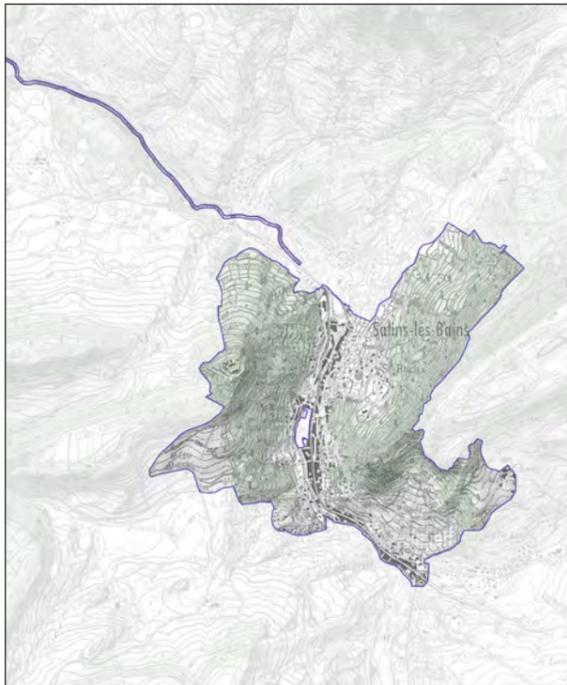
Les salines de Salins-les-Bains et la saline royale témoignent d'un ensemble technique d'extraction et de production du sel réalisé par pompage de saumures souterraines et l'utilisation du feu pour sa cristallisation, depuis le Moyen-Âge jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle.

Le périmètre UNESCO comprend aujourd'hui sur le site de Salins-les-Bains :

- le centre ancien
- les versants de la Reculée, compris le Fort Saint-André et le Fort Belin
- le tracé du saumoduc jusqu'à la saline royale d'Arc-et-Senans.

Au-delà du centre de Salins-les-bains, les paysages remarquables de la Reculée de Salins et de la vallée de la Furieuse font partie intégrante de ce paysage patrimonial.

<sup>1</sup> <https://whc.unesco.org/fr/list/203>



Le site UNESCO de la grande saline de Salins-les-Bains

## >> Les sites classés

Le territoire compte trois sites classés. Ces derniers ont pour vocation de conserver ou de préserver des espaces naturels ou bâtis présentant un intérêt certain au regard des critères prévus par la loi (1906 et 1930) : artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

- **la chênaie d'Oussières :**  
classée le 30 juillet 1910 (critère artistique), sur une surface calculée de 20,58 ha.

La chênaie est une relique d'un système d'exploitation rurale liée au nourrissage des porcs.



Chênaie Oussières - DREAL



Fort Saint André - DREAL

«Par le caractère rare et pittoresque de ses Chênes (tailles, formes, âges), leur concentration dans un espace préservé, la Chênaie d'Oussières constitue un site exceptionnel au niveau européen, qui justifie son statut de site classé et qui mérite la mise en œuvre d'un programme de sauvetage et de valorisation.<sup>1</sup>»

Le site, à l'origine du classement, se composait d'un mail de 300 chênes, de beau développement. Le site encore visible est extrêmement fragile. Aujourd'hui, il ne reste plus que 33 arbres : entre 203 ans pour le plus ancien et 112 ans pour le plus jeune.

<sup>1</sup> [http://www.donnees.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/infos\\_geo/fiches\\_cartes/sites/sites\\_fiches/Fiche\\_SC0227.pdf](http://www.donnees.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/infos_geo/fiches_cartes/sites/sites_fiches/Fiche_SC0227.pdf)

- **le Fort Saint-André (Salins-les-Bains) :**  
classé le 14 avril 1922 (critère artistique), sur une surface calculée de 3.66 ha<sup>1</sup>.

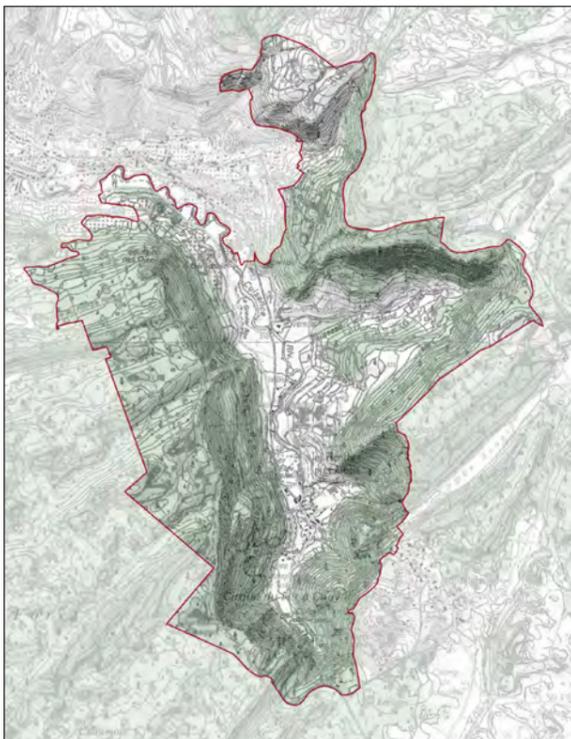
Situé à une altitude de 604 m, le fort est implanté en éperon, en vis-à-vis avec le fort Belin. Les deux forts encadrent de part et d'autre et dominant Salins-les-Bains. C'est l'architecte Vauban qui acheva sa construction en 1674.

Aujourd'hui, le fort et ses dépendances ont été transformés, depuis 2007, en hébergement hôtelier, la chapelle et les bâtiments de garnisons ont été réaménagés en résidence de tourisme avec 40 gîtes.

Le site s'est enrichi depuis ces cinquante dernières années. Depuis 2016, une association citoyenne entreprend des travaux de débroussaillage en nettoyant les abords et des remparts : contreforts et rochers entre-les-murs. Le fossé sec est aujourd'hui de nouveau visible pour donner depuis Salins-les-Bains une vue sur les remparts. L'objectif est de réouvrir des points de vues sur Salins-les-Bains. A terme, un sentier panoramique doit être créé.

<sup>1</sup> [http://www.donnees.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/infos\\_geo/fiches\\_cartes/sites/sites\\_fiches/Fiche\\_SC0239.pdf](http://www.donnees.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/infos_geo/fiches_cartes/sites/sites_fiches/Fiche_SC0239.pdf)

- **la Reculée des Planches-près-Arbois :** classée le 20 décembre 2002 (critères pittoresque & scientifique), sur une surface calculée de 827,01 ha.



Le site classé de la Reculée des Planches

Orienté sud-nord, le site des Planches-près-Arbois entaille le premier plateau du Jura, à l'arrière d'Arbois. Façonné par le calcaire, la reculée possède un relief caractéristique du plateau karstique jurassien. Classée au titre des sites naturels protégés, elle inscrite dans le réseau Natura 2000. Les falaises, riches d'une faune et d'une flore singulières, accueillent de multiples espèces rares et protégées. Elles offrent, par exemple, un lieu de nidification et de reproduction pour les rapaces : faucon pèlerin...

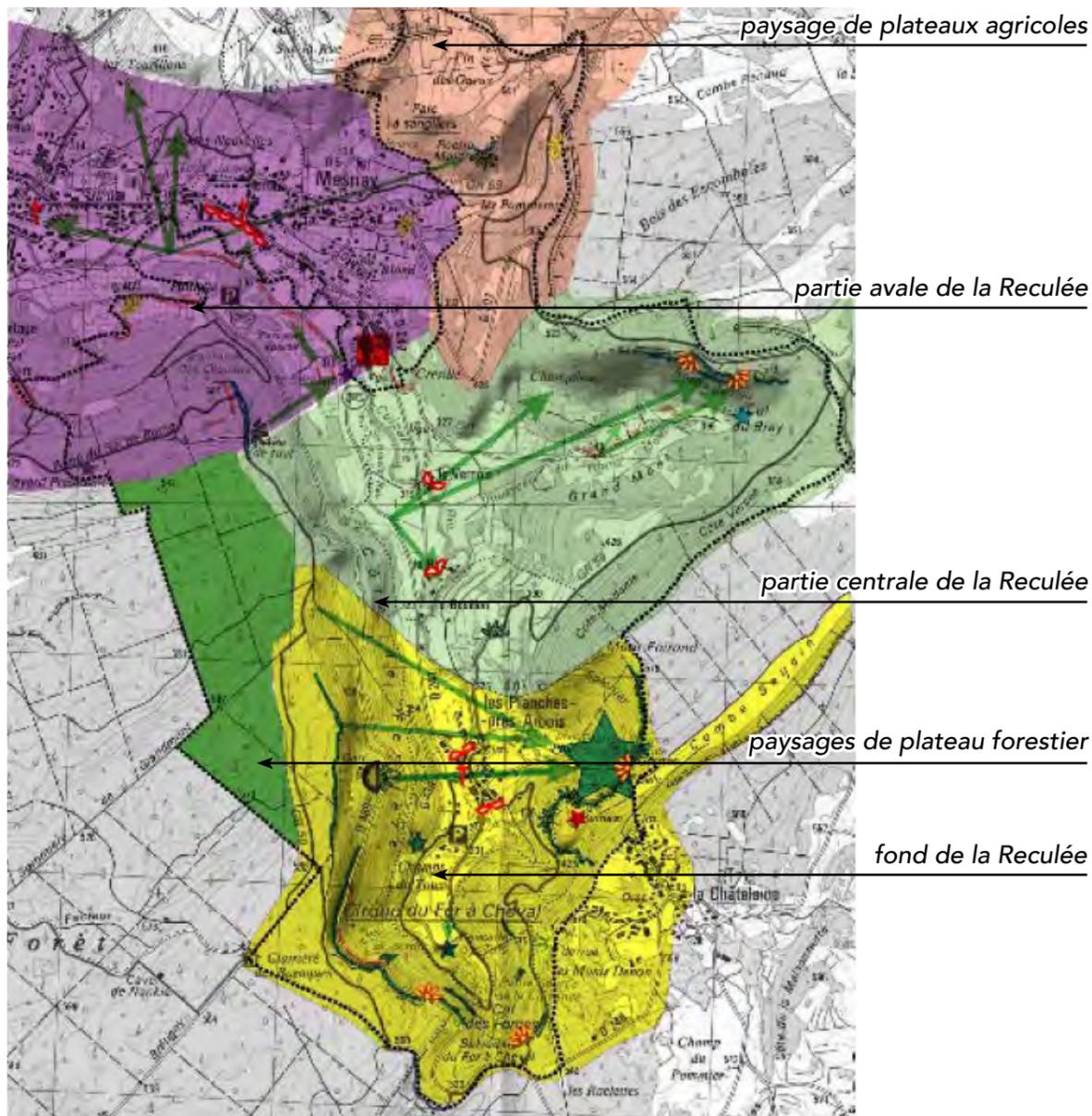
Le site comporte de nombreuses curiosités naturelles dans la vallée : de nombreuses cascades, dont la cascade des Tufts, alimentées par les eaux de la Cuisance, résurgences de la Petite et Grande Cuisance, ruisseau du Mont, la grotte des Planches, saut du Dérochoir,...

Le site classé de la Reculée des Planches comporte cinq grands secteurs aux enjeux différents :

- le fond de la Reculée comporte les attraits naturels les plus spectaculaires, ce secteur comporte à la fois des enjeux touristiques de la gestion des flux et des enjeux agricoles. Les paysages agricoles sont vulnérables, impactés par la perte des quotas laitiers.
- la partie avale de la Reculée est une porte d'entrée majeure dans la reculée. Ce secteur constitue des enjeux d'accès et de gestion des flux touristiques depuis Arbois et depuis la RN83.
- la partie centrale de la Reculée est dominée par des paysages ruraux jardinés. Ce site comporte des enjeux de gestion agricole pour maintenir les paysages de la Reculée ouverts.
- les paysages de plateaux agricoles, au nord du site, comportent aussi des enjeux de gestion agricole. Les boisements ont fortement progressé et les terrains agricoles communaux n'ont actuellement pas d'exploitant.
- Les paysages du plateau forestier comportent essentiellement des enjeux de production forestière, et notamment la qualité des paysages depuis les belvédères environnants.

Aujourd'hui, le plan de gestion traduit différents enjeux en 5 objectifs :

- Objectif 1 : améliorer la découverte et l'accueil touristique
- Objectif 2 : résorber les problèmes paysagers ponctuels
- Objectif 3 : entretenir des paysages agricoles de qualité
- Objectif 4 : rechercher la qualité paysagère des forêts, des biotopes remarquables et des cours d'eau.
- Objectif 5 : Mettre en valeur l'identité architecturale locale



Les 5 secteurs de la Reculée, extraits du Plan de Gestion du site, juin 2006, DIREN de Franche-Comté - DAT Conseil

**Les sites classés sont fragiles. Les paysages sont soumis à la fois à des dynamiques naturelles mais également à des dynamiques agricoles et urbaines. Ces dynamiques participent à l'équilibre des sites ou les fragilisent, voir les dégradent.**

**Pour la Chênaie d'Oussières, les facteurs responsables de la fragilité du site sont nombreux.**

- une pression foncière très forte, le site est au cœur de la commune d'Oussières. Il n'existe pas à ce jour de document de planification urbaine et d'une vision prospective pour protéger et maintenir ce patrimoine naturel.
- les grands espaces ouverts se parcellisent progressivement.
- les effets de la dynamique naturelle.

**Cette fragilisation du site s'opère depuis les années 80.**

**Pour le site classé du fort Saint-André, le site s'est beaucoup enrichi depuis ces cinquante dernières années, engendrant une fermeture des vues sur la vallée et sur la ville de Salins-les-Bains, mais également une perte de lisibilité du fort depuis la ville. Aujourd'hui, un projet de valorisation du site est en cours pour permettre lutter contre cet enrichissement. Les nouvelles activités sur le site (gîte, promenade, accrobranche) vise à préserver l'ouverture des paysages.**

**Les fragilités du site classé des Planches-près-Arbois concernent essentiellement la perte de lisibilité du site liée à la déprise agricole, l'enrichissement avec la progression rapide de boisements et la fermeture du paysage.**

## >> Les sites patrimoniaux remarquables (SPR)

Le territoire comprend trois Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Elles sont à ce jour en cours de révision pour devenir des sites patrimoniaux remarquables (SPR). Ces derniers sont issus de la loi du 7 juillet 2016 relative à la création, à l'architecture et au patrimoine. Ce dispositif a pour vocation de protéger et de mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager des territoires.

- **- le site patrimonial remarquable d'Arbois :**

Aujourd'hui, le périmètre de la ZPPAUP met en évidence deux secteurs nécessitant protection et intervention :

- la vieille ville intra-muros ;
- les bourgs de Faramand, de Courcelles et le faubourg de la Bataille ;
- les entrées de villes.

- **le site patrimonial remarquable de Poligny :**

A ce jour, le périmètre établit deux grands secteurs d'enjeux principaux :

- la ville ancienne ;
- le faubourg Mouthier-le-Vieillard.

- **- le site patrimonial remarquable de Salins-les-Bains :**

Aujourd'hui, le périmètre comprend la totalité de la ville ancienne y compris son prolongement sur la commune voisine de Bracon. Il intègre les coteaux Est et Ouest qui forment le paysage fortifié, directement visible depuis la ville. La ZPPAUP distingue trois niveaux de cosensibilité :

- le paysage urbain de la ville ancienne et des salines;
- les coteaux ;
- les extérieurs nord et sud de la ville.

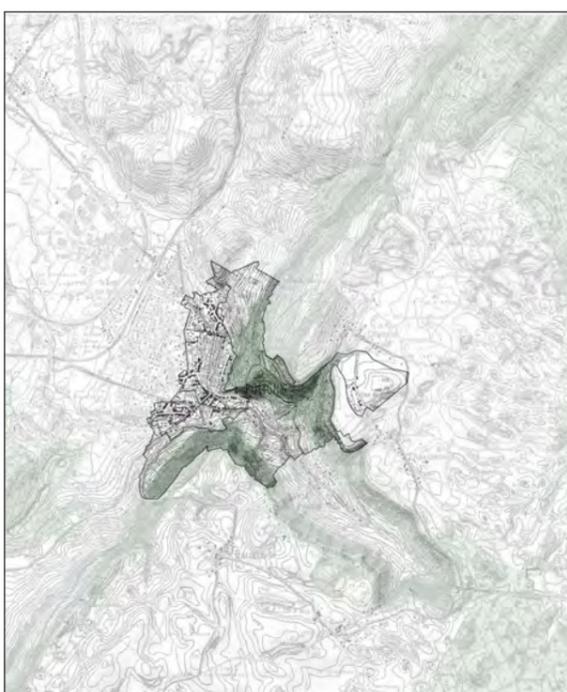
Les sites patrimoniaux remarquables se concentrent essentiellement sur le tissu urbain des 3 cités de caractère. Ils s'attachent en partie à protéger les zones de jardins / vergers. Les prescriptions s'orientent sur :

- les clôtures, les murs en maçonnerie, les portails d'accès, les murs, les cabanes de jardins
- l'entretien des jardins / vergers pour la bonne tenue du paysage actuel.

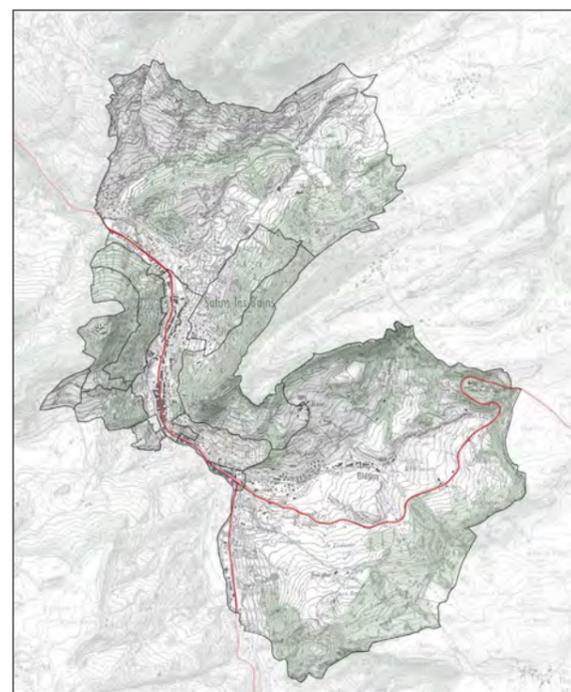
Les protections des espaces boisés, des alignements d'arbres et des points de vue sont également mentionnées.



- le site patrimonial remarquable d'Arbois



- le site patrimonial remarquable de Poligny



- le site patrimonial remarquable de Salins-les-Bains

### Les pressions sur les paysages du territoire sont nombreuses :

- pression urbaine ;
- pression foncière très forte ;
- perte de lisibilité des sites concernés liée à la déprise agricole, l'enfrichement avec la progression rapide de boisements et la fermeture du paysage.

Les paysages de la CCAPS bénéficient d'un patrimoine naturel et culturel de grande qualité qu'il est opportun de valoriser et de faire perdurer. Or aujourd'hui, ces paysages dans leur diversité sont globalement peu protégés. En effet, par rapport à la superficie du territoire, les protections réglementaires sur les paysages du territoire sont peu nombreuses. Celles-ci sont à ce jour concentrées, essentiellement, sur les trois cités de caractères. Ces outils de protection s'appliquent davantage sur l'enveloppe bâtie que sur l'environnement urbain et le paysage immédiat.

Les paysages viticoles du Vignoble mériteraient aussi que l'on s'interroge sur une éventuelle protection car ce sont des paysages culturels de grande valeur qui participent activement à l'identité et à l'identification du territoire à l'échelon national voir international.

La création du nouveau PLU Arbois, Poligny, Salins les Bains, Cœur de Jura est l'occasion de s'interroger sur les protections éventuelles à mettre en œuvre pour ses paysages emblématiques.

## 2. RECONNAISSANCE SOCIALE

Le paysage renvoie à la fois à une réalité géographique, historique et à une perception sociale et culturelle. Le paysage est un élément important de la qualité de vie des populations. Cette reconnaissance sociale s'exprime à travers les représentations qui donnent à voir le paysage : peintures, cartes postales, documentation promotionnelles des offices de tourisme par exemple.

- Le goût pour la peinture de paysage s'est considérablement développé dès le début du XIXe siècle. Pour les romantiques, la nature est une source inépuisable d'émotions et de sensations. Les paysages du territoire ont été très peu représentés par de «grands peintres». Le territoire est une source d'inspiration essentiellement pour les artistes ancrés dans leur région d'origine : Claude Simon, Auguste Pointelin, Emmanuel Templeux, Gaston Robbe,... Ces artistes s'attachent à représenter particulièrement les bords de la Cuisance ou les Reculées, dont le caractère pittoresque et exceptionnel est évident.

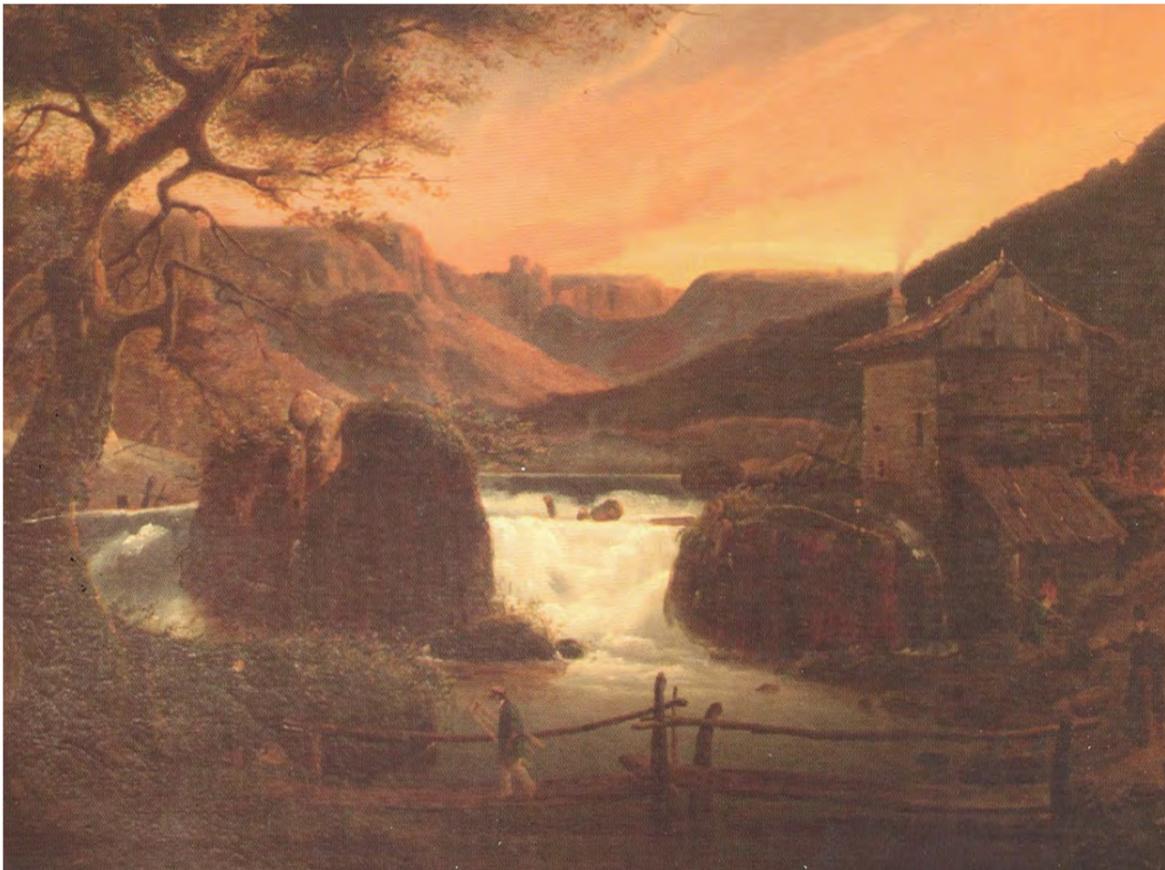
Les autres secteurs, le plateau, la bresse, le territoire viticole sont moins représentés.

Dans l'ensemble le territoire est reconnu pour la valeur de ses curiosités naturelles qui s'expriment avec d'autant plus de force qu'elles se confrontent aux ensembles bucoliques et jardinés toujours visibles au premier plan.

Les cartes postales anciennes multiplient les sujets variés : villages, campagnes, reculées, patrimoine,... Outre la prise de vues de site pittoresque et emblématique du territoire, les cartes postales anciennes s'attachent aussi à montrer le monde rural. Celui-ci est représenté d'une manière à la fois réaliste et plus intime : l'agriculteur fait partie prenante du paysage. Les photographies dérogent au grandiose et au pittoresque pour montrer des paysages vivants façonnés par les activités : économie, agriculture, petite industrie. Les habitants sont mis en scène dans leurs activités quotidiennes.

Les abords des villages et les monuments constituent aussi des sujets de représentations et ces derniers s'affirment notamment au début du 20e siècle. Le bourg est montré avec ses abords, le paysage vient sublimer les ensembles bâtis.

**Les espaces agricoles sont la base des représentations des paysages. Les cartes postales anciennes illustrent à la fois des paysages pittoresques mais également des paysages de la vie quotidienne. L'agriculture est ici représentée comme fondatrice des paysages, force d'identité des territoires et une mise en valeur des savoir-faire paysans. Tant par les cultures contrastées et diversifiées et les éléments paysagers spécifiques, les paysages agricoles participent à une esthétique du paysage.**



Œuvre 1 : La Reculée et la Cuisance, vue depuis le dérochoir à Mesnay. Etienne-Charles Pointurier (1809-1853). Collection Paulin Arbois (39)



Environ d'Arbois, Mesnay le Vernois



La cascade des Planches, Arbois



Les Planches et les rochers de la Châtelaine



Route d'Arbois à Champagnole



Les grottes des Planches-près-Arbois

Les pratiques sociales touristiques et les images des paysages véhiculées par les offices de tourisme de Poligny, Arbois et Salins-les-Bains se concentrent sur :

- les paysages urbains des trois bourgs centres reconnus pour leur patrimoine bâti et leur caractère pittoresque. Depuis le 4 juin 2009, ces trois communes, Pays du Revermont, sont labellisés «Ville et Pays d'art et Histoire».

- les paysages producteurs de terroir : le comté, première AOP de France en tonnage. Il fait la réputation du Jura. De nombreuses fruitières, crèmeries sont installées sur le territoire. Le vin est largement représenté. A la fois, en tant que produit fini, mais à travers aussi les paysages viticoles du territoire...

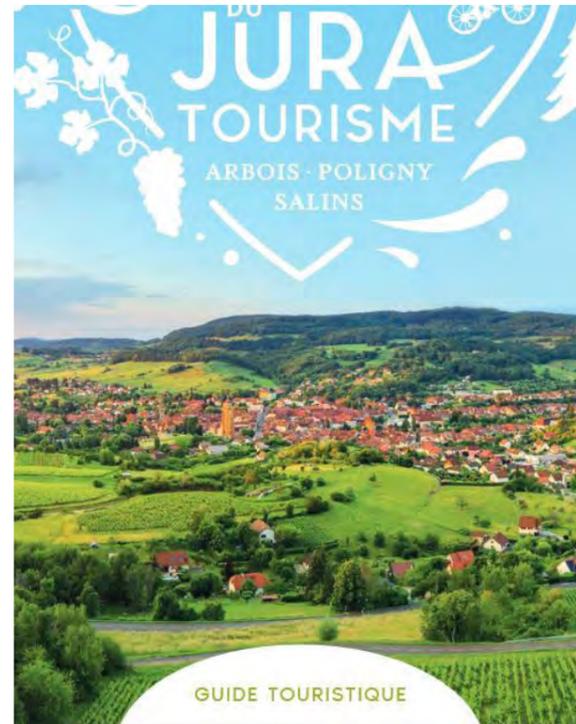
- les curiosités naturelles : reculées, grottes, cascades... sont fortement représentées dans les images véhiculées par les offices de tourisme. On recense notamment :

- La Chênaie d'Ouessières (classée en 1910) : Agée aujourd'hui de 320 ans, une trentaine de chênes majestueux (*Quercus robur*) s'élèvent en plein centre du village. Ils ont été plantés, initialement, pour produire des glands, pour nourrir les troupeaux de porcs. Cette chênaie, renommée d'Ouessières, est un élément remarquable identifié sur les cartes touristiques du territoire. En 2012, un sentier d'interprétation y est aménagé.
- Les cascades : cascade des Tufs, saut du Dérochoir, cascade de Gouaille,...
- Les sources : petite et grande source de la Cuisance,...
- Les grottes : Grotte de Roncevaux, Grotte des Planches,...

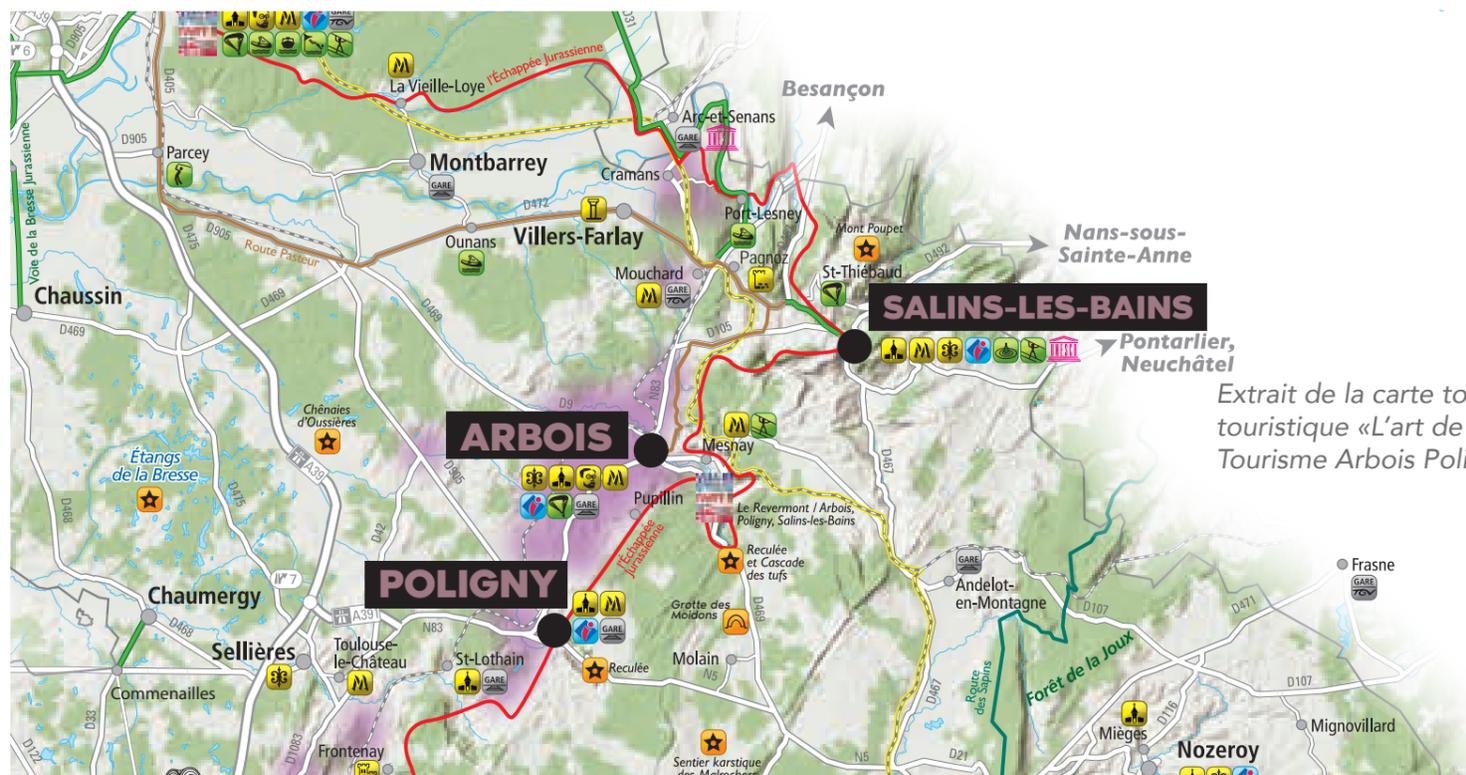
- La reconnaissance du paysage est hétérogène sur le territoire de la CCAPS.  
 - Les Reculées, de part leur caractéristique géologique rare, et les paysages viticoles du Vignoble (image du terroir des vins jurassiens) contribuent largement à l'attractivité touristique du territoire de la CCAPS.  
 - La Bresse et les Plateaux sont nettement moins représentées. Toutefois, ils participent à la diversité des paysages de la CCAPS, diversité fortement reconnue et appréciée des habitants.



Mise en valeur du terroir guide Jura Tourisme



Arbois et son vignoble - guide Jura Tourisme



Extrait de la carte touristique du guide touristique «L'art de bien-vivre Cœur du Jura Tourisme Arbois Poligny Salins», 2018

DOCO

# 3. LES PRATIQUES / DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

## >> Itinéraires routiers de découverte

### • La Route des Vins

La route des Vins traverse les paysages viticoles du Jura, de Salins-les-Bains à Saint-Amour. Le vignoble jurassien compte sept Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) : Crémant, Macvin, Côtes du Jura, Château-Chalon, l'Etoile, Arbois et Marc du Jura. Cette production de vin est issue des cinq cépages suivants : Chardonnay et Savagnin (blancs), Poulsard, Trousseau et Pinot noir (rouges).

Les communes étapes durant cet itinéraire sont Arbois, Montigny-les-Arsures, Pupillin, Buvilly, Poligny, Saint-Lothain.

#### Description des paysages de la Route des Vins dans le sens les Arsures / Saint-Lothain

L'automobiliste traverse un paysage ondulé. Au premier plan, les prairies dominent dans le paysage, haies et arbres isolés constituent des motifs dans le paysage. A l'arrière plan, Le bois de Perrey occupe le sommet du premier plateau et la partie haute des versants. A l'horizon, sur la colline du Château Gimont les vignes animent le paysage et créent un patchwork de couleurs et de textures.

Au niveau de la colline du château Gimont, c'est au tour la vigne de dominer largement dans le paysage. La ripisylve de la rivière de la Larine dessine l'horizon avec son cordon végétal épais. Un réseau de haies bocagères vient délimiter les parcelles viticoles.

A l'approche de Montigny-les-Arsures, c'est un paysage d'équilibre entre prairies et vignes qui apparaît. Le bourg dissimulé derrière le versant se fait discret.

A la sortie du village de Montigny-les-Arsures, la route surplombe le Vignoble, l'automobiliste longe les versants boisés de la bordure du plateau. Les versants sont plantés essentiellement de feuillus avec quelques secteurs de résineux. Des vergers bordent la route sur certaines séquences. A droite de la RD249, la route se situe en promontoire sur le Vignoble. Les vignes au premier-plan sont parfois entrecoupées de prairies. Des arbres isolés et haies bocagères ponctuent le paysage. L'automobiliste aperçoit les villages de Grozon, Abergement-le-Petit.

A l'approche d'Arbois, la route des vins traverse un vallon. Les vignes disparaissent et laissent place à des prairies, vergers et boisements avant l'entrée dans Arbois.

A la sortie de la zone pavillonnaire d'Arbois, la route monte sur une colline surbaissée en direction de Pupillin. Sur les pentes, les vignes dominent dans le paysage. Quelques vergers sont implantés sur les pentes ponctuellement. L'automobiliste poursuit la route des Vins avec la route de Buvilly, située à une altitude 475 m de hauteur, elle offre de beaux points de vue sur le Vignoble. Le paysage se compose d'un maillage de vergers, de vignes et prairies

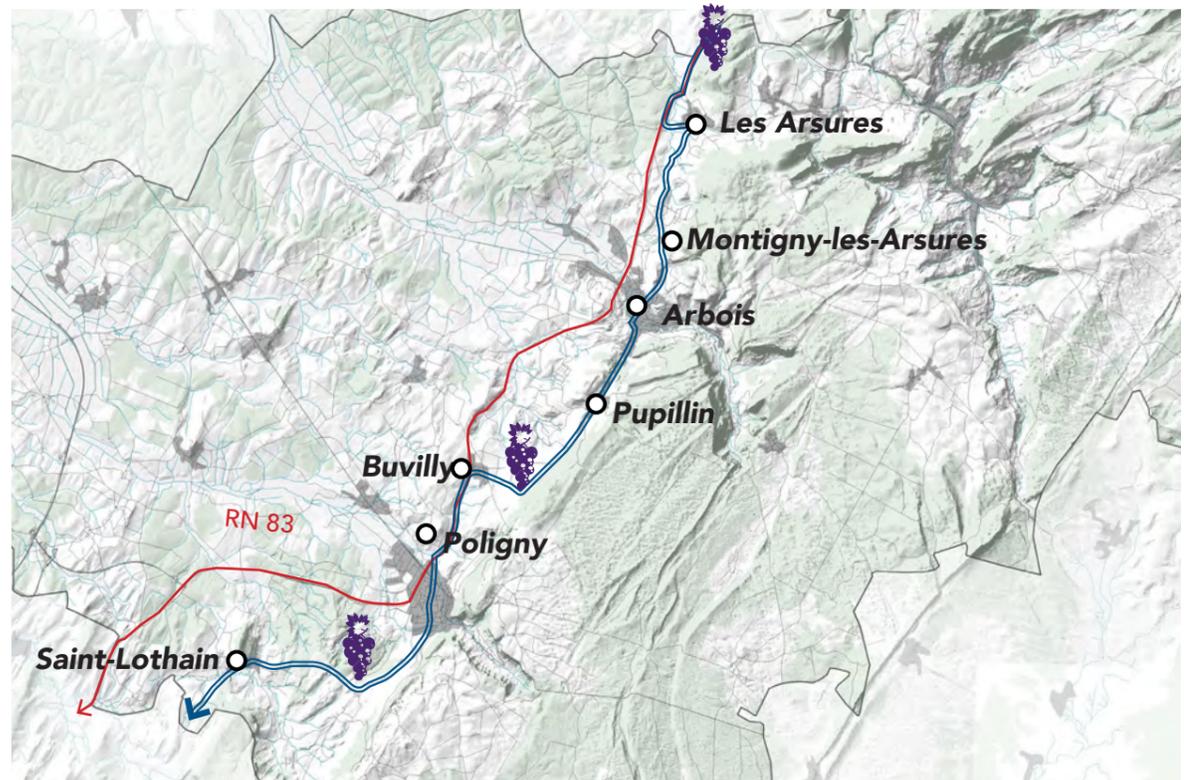
La route des Vins redescend vers le village de Buvilly avant de prendre un morceau de la RN83 jusqu'à Poligny.

A la sortie de Poligny, la route des vins prend la direction de Saint-Lothain par la RD 259 .

La route reprend de la hauteur, environ 380 m d'altitude. Les zones pavillonnaires de Poligny se déploient essentiellement dans le paysage avec au premier plan les parcelles de vignes. Les versants de la bordure du plateau dessinent l'arrière-plan.

Ensuite, La vigne se fait plus rare dans le paysage. L'automobiliste côtoie vergers et prairies.

A l'approche de Saint-Lothain, la route redescend, la vigne disparaît totalement et laisse place à des clairières ou des boisements (Forêt domaniale de Vaivre). Après Saint Lothain, la route des Vins prend la direction de Toulouse-le-Château. L'automobiliste quitte alors le territoire de la CCAPS.



Cartographie de la Route des Vins



D249 entre les Arsures et Montigny-les-Arsures



D249 entre Montigny-les-Arsures et Arbois



entre Pupillin et Buvilly

## >> Autres parcours

### • La RN 83

La route nationale RN83 traverse l'unité paysagère du Vignoble.

- RN dans le sens Toulouse-le-Château / Les Arsures:

C'est un paysage de plaine au faible relief. L'automobiliste traverse successivement des masses boisées importantes (forêt de Boichat, Forêt domaniale de Vaivre), des paysages agricoles ou s'entremêlent espaces de cultures et prairies. Les haies, bosquets et arbres isolés constituent des motifs paysagers. Ils animent et ponctuent le paysage. Nombreux ruisseaux, biefs sont perceptibles dans le paysage. Ils sont révélés par leur ripisylve qui dessine un cordon végétal continu dans le paysage.

A l'approche de la forêt de Boichat, le paysage s'ondule davantage. A la sortie du bois, la route est en situation de surplomb. Les premiers reliefs de la bordure du premier plateau surgissent dans le paysage. La cité de caractère, Poligny, se dévoile. Elle est logée dans sa Reculée et dans un décor verdoyant. Au premier plan, champs et prairies s'entremêlent. A l'arrière-plan, les premières parcelles de vigne installées sur les reliefs pentus de la bordure du plateau apparaissent dans le paysage. Elles sont entrecoupées de bosquets et de haies bocagères.

A l'approche de Poligny, l'automobiliste traverse d'abord une zone commerciale, puis un ensemble de quartiers pavillonnaires. Ces deux zones composent l'entrée de ville de Poligny. Cette traversée est accompagnée par les versants boisés de la Reculée. Ils dessinent l'horizon.

Après cette grande traversée constituée essentiellement de secteurs pavillonnaires, le paysage évolue. L'automobiliste quitte les paysages urbanisés de Poligny pour un paysage à l'aspect jardiné. L'utilisateur découvre alors un paysage viticole avec ses ondulations du relief. La vigne domine et ponctuellement le vocabulaire de la pierre compose le paysage. Il traduit un savoir-faire unique : les murgers s'aperçoivent dans le paysage en limite de parcelles et au niveau de ruptures de pentes. Les cabordes sont dissimulées dans le paysage viticole s'aperçoivent sur les flancs de collines.

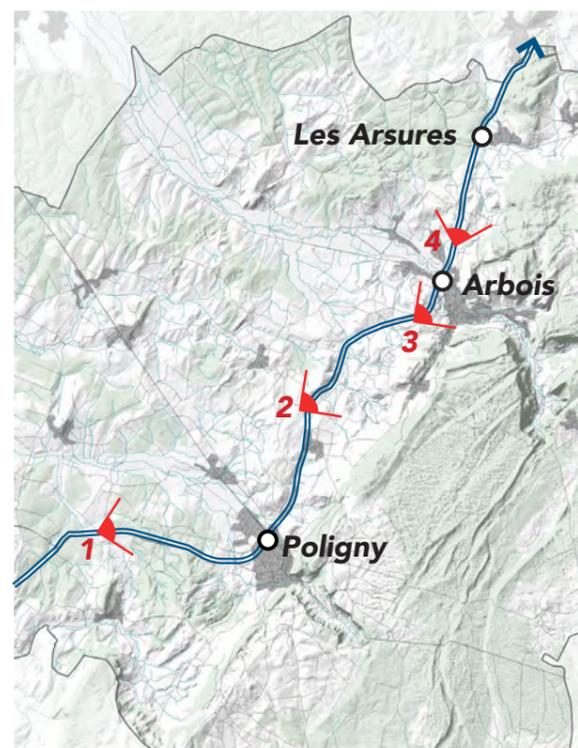
Sur certains secteurs de la RN83, des boisements masquent la vue sur ce paysage viticole. Cette traversée est accompagnée par la ripisylve de la Glantine. Le cours d'eau est dissimulé derrière un coron végétal épais. La vigne ne domine plus dans le paysage. Elle se mêle aux prairies, situées en bordure de la rivière. Elles sont délimitées par un réseau de haies bocagères.

En direction de Buville, un talus de 3-5 m de hauteur bloque la vue vers les parcelles viticoles. Sur cette séquence, la RN 83 est située dans le fond de vallon de la Glantine. La vigne disparaît alors pour laisser place aux prairies jusqu'au village de Buville. A la sortie de la commune, les parcelles de vignes s'entremêlent entre prairies et champs cultivés. La topographie

s'anime au contact de la colline surbaissée de Pupillin. Cette dernière, plantée de vignes, offre un paysage étonnant : un patchwork de couleurs et de textures.

Une ligne haute tension découpe le paysage à l'approche d'Arbois. La RN 83 descend ensuite vers la cité de caractère. La commune d'Arbois apparaît alors logée dans sa Reculée et entourée de son écrin de verdure. Les versants de la Reculée et de la bordure du Premier Plateau accrochent le regard. Jusqu'à la commune Les Arsures, la vigne domine dans le paysage : cabanes de vigne et murgers constituent des motifs paysagers. Après le village des Arsures, la vigne disparaît.

Une paroi rocheuse, des boisements et des haies accompagnent la traversée de l'automobiliste. Parallèlement à la RN83, la ligne de chemin de fer reliant Lons-le-Saunier à Dole accompagne l'automobiliste, puis celle-ci dévie au niveau du bourg Mouchard. L'automobiliste quitte ensuite le territoire de la CCAPS.



Cartographie de la RN 83



1. Entre Toulouse-le-Château et Poligny



2. Entre Buville et Arbois



3. Arbois



4. Montigny-lès-Arsures



1. Entre Toulouse-le-Château et Poligny

• **La RD905**

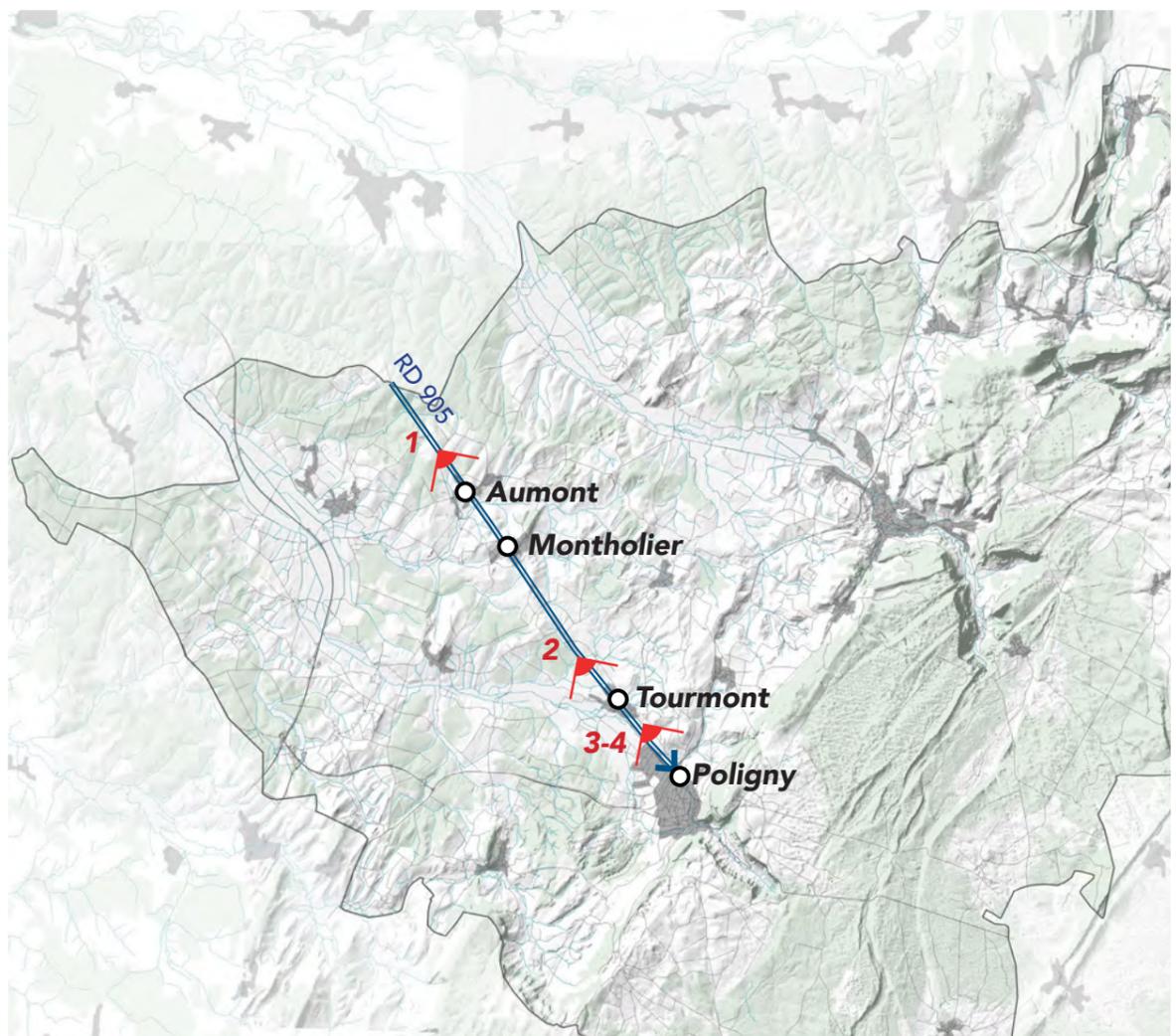
La route départementale RD905 traverse les sous-unités-paysagères du Val d'Orain et de Cuisance et du Vignoble.

- RD 905 dans le sens Mont-sous-Vaudrey / Poligny :

C'est un paysage de plaine au faible relief. L'automobiliste traverse la forêt de Choiseul et le Bois-sous-Vaudrey jusqu'au bourg d'Aumont. Sur une séquence, la limite de la forêt recule, la lumière jaillit et un étang apparaît. A la sortie du bois, le paysage s'ouvre sur la plaine, laisse place alors des prairies, vergers et cultures. Quelques fermes et hangars sont installés en amont du bourg d'Aumont. A l'arrière-plan, se dessine le val de la Grozonne. La bordure du plateau et la Reculée de Poligny composent l'horizon.

Entre Aumont et Montholier, un alignement de peupliers accompagne la traversée. Il se poursuit jusqu'au village de Tourmont. Le paysage se compose de masses boisées, de prairies et de cultures. Les cours d'eau, nombreux, s'aperçoivent dans le paysage grâce à leur ripisylve. Elles forment un cordon végétal continu le long des rivières et ruisseaux.

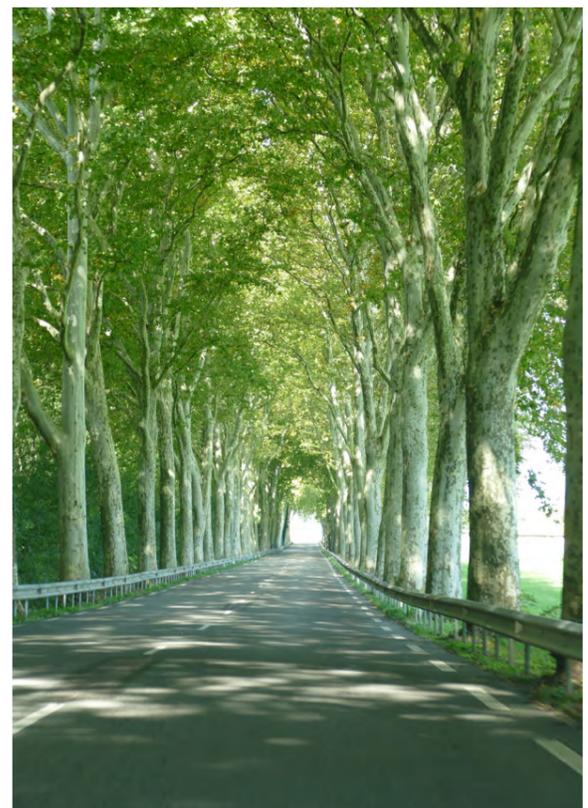
L'alignement d'arbres se poursuit et accompagne la traversée de la RD905 jusqu'à Poligny. Cette fois, il s'agit de platanes. Ces derniers filtrent le paysage urbanisé de Poligny et de sa zone d'activités.



Cartographie de la RN 905



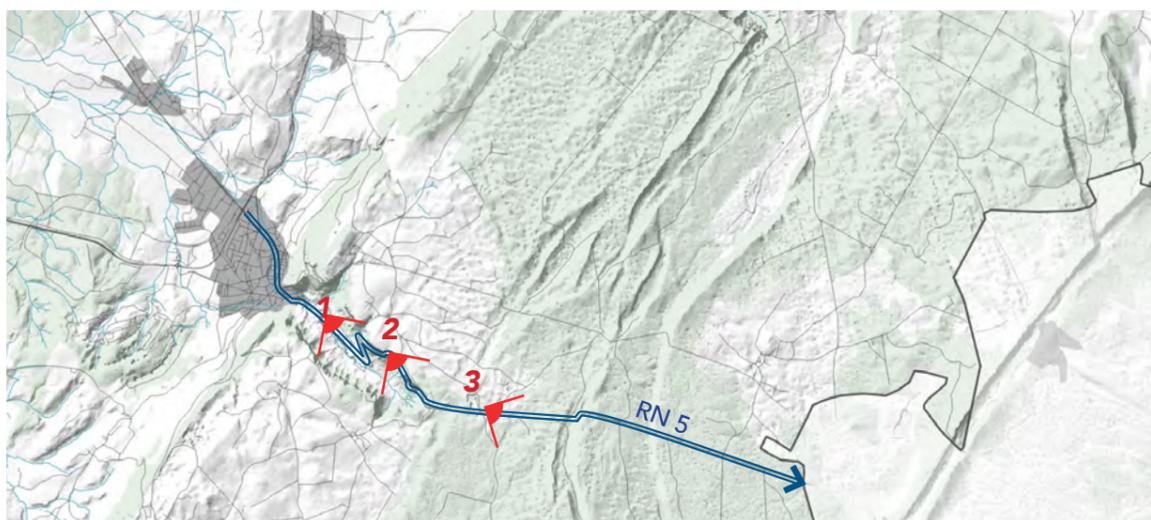
2. Commune de Tourmont - alignement de peupliers



3. Commune de Tourmont - alignement de platanes



4. Zone d'activités de Poligny



Cartographie de la RN 5

- **RN5**

La route nationale RN5 traverse les sous-unités-paysagères de la Reculée de Poligny et du plateau Lédonien.

La route nationale RN5 traverse les sous-unités-paysagères de la Reculée de Poligny et du plateau Lédonien.

- RN5 dans le sens Poligny / Montrond

L'automobiliste traverse la Reculée de Poligny, marquée par ses versants boisés. Implantées dans la pente, les habitations s'étirent le long des routes. La RN5 traverse le fond de la vallée de la Glantine. De part cette situation géographique, les vues ouvertes sur le paysage sont rares. La végétation dense forme un corridor quasi opaque jusqu'à Vaux-sur-Poligny. Quelques vues s'ouvrent sur le fond de vallée de la Reculée. Toutefois, celles-ci sont bien souvent obstruées par les versants aujourd'hui enfrichés. Une fois le plateau Lédonien franchit, l'automobiliste traverse la forêt de Poligny, puis la forêt domaniale des Moidons. Elles sont composées essentiellement de feuillus malgré quelques secteurs avec des résineux. Sur certaines séquences, la forêt laisse place à des clairières. Celles-ci sont généralement délimitées par des haies bocagères.



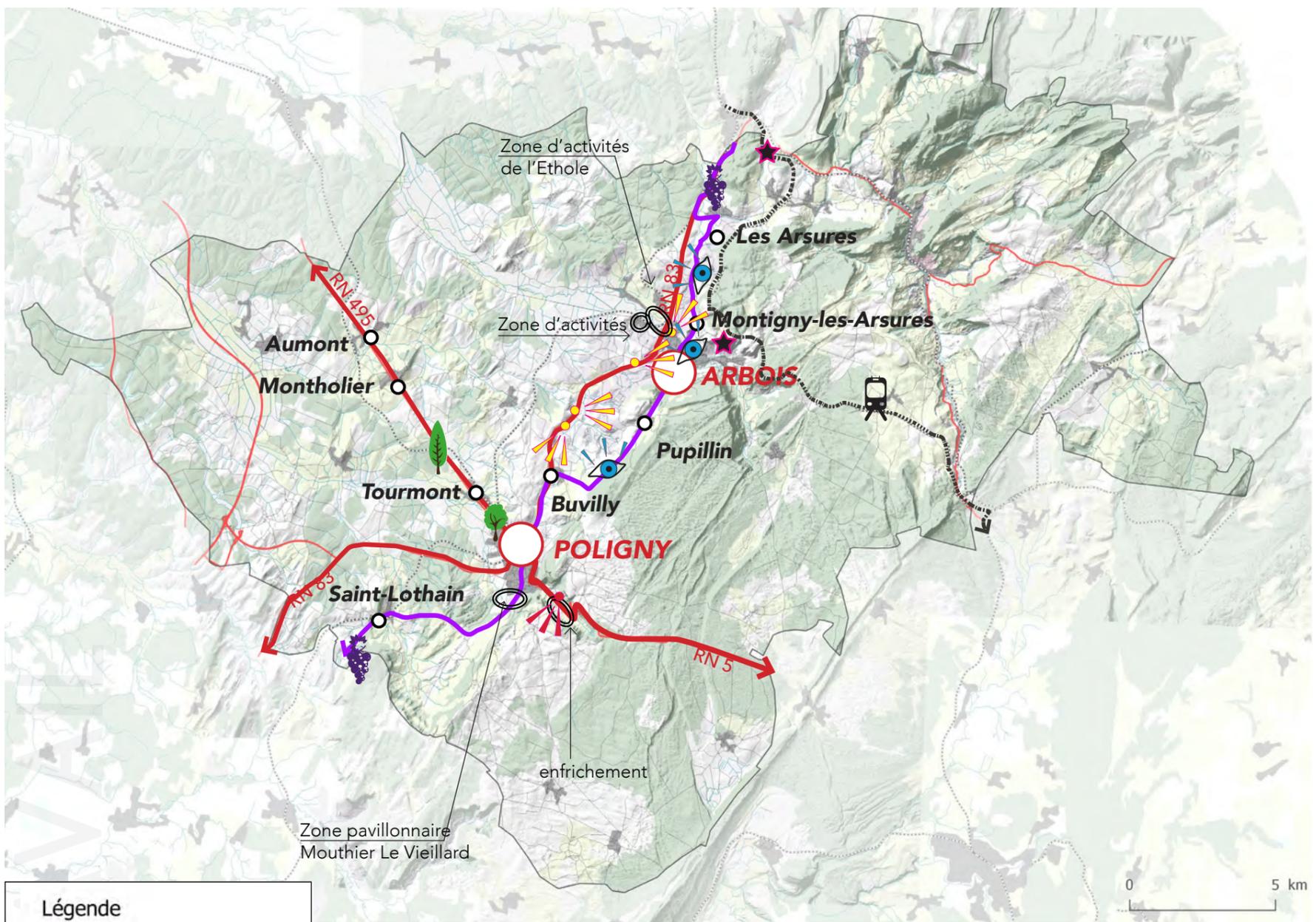
1. A la sortie de Poligny



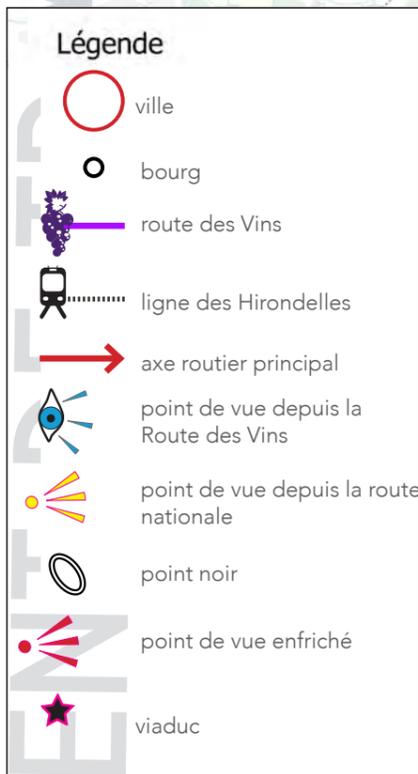
2. A l'approche du plateau, des pentes enfrichées obstruent les vues sur la vallée de la Glantine



3. Sur le plateau entre forêts et clairières



Perception du paysage depuis les infrastructures structurantes du territoire



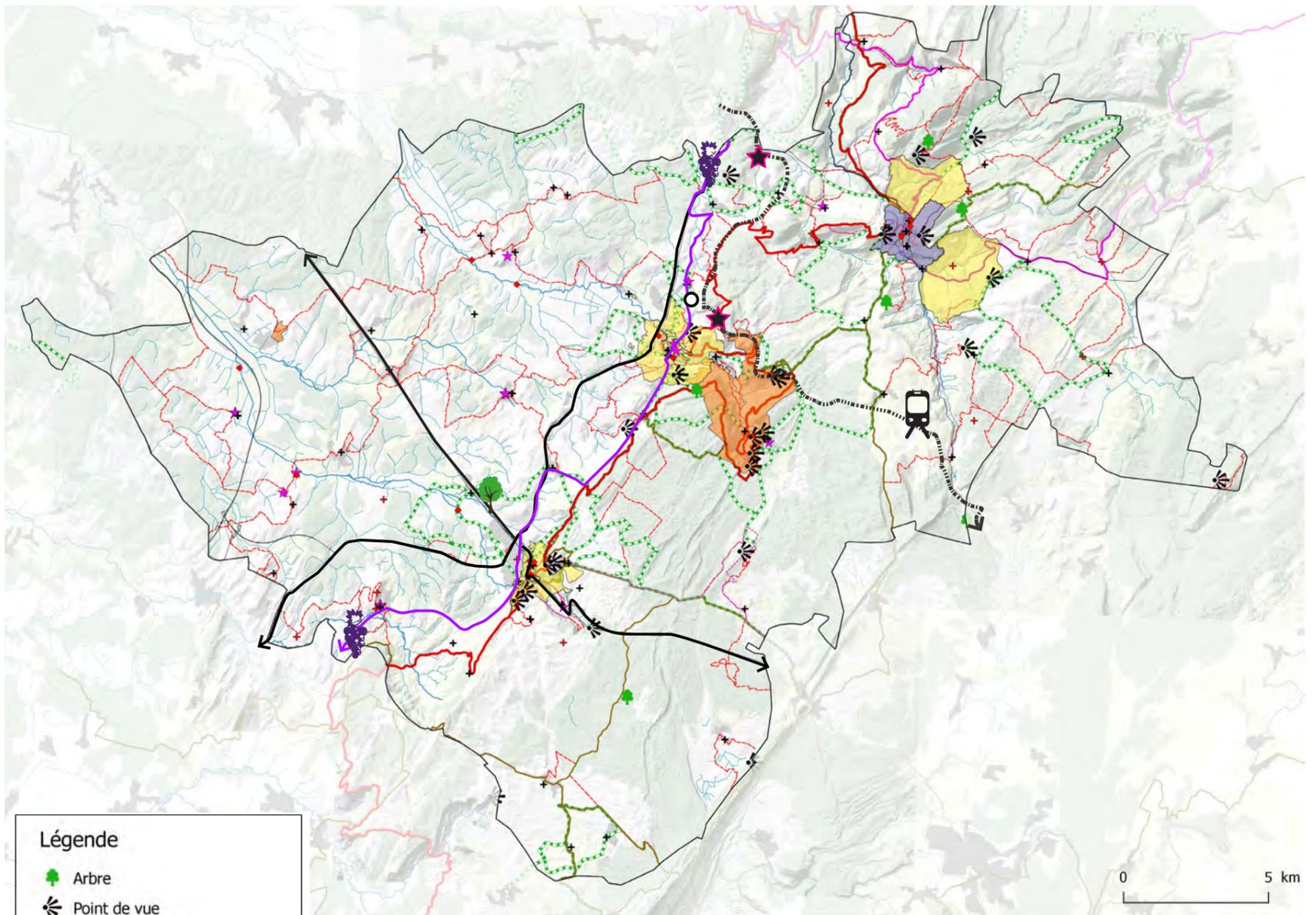
**Les infrastructures de la CCAPS participent à la première perception sur le territoire à la fois pour la découverte des paysages du quotidien et des paysages remarquables.**

**Pour la ligne des Hirondelles, l'enjeu majeur est la préservation des ouvertures visuelles sur le grand paysage, notamment depuis les viaducs.**

**Pour les infrastructures routières, il est nécessaire de maîtriser à la fois l'urbanisation (bâtiment agricole, zones d'activités, zones pavillonnaires,...) mais aussi les abords de route dans un objectif de conservation de la qualité des paysages et du cadre de vie des habitants.**

**La mise en scène de ces infrastructures passent aussi par la préservation et la restauration des arbres d'alignement qui étaient autrefois très prégnant dans le paysage.**

**Par ailleurs, il existe un enjeu de réouverture visuelle vers les fonds de vallée en descendant des plateaux, fermeture qui s'est opérée au fil des années avec en cause la progression des boisements sur les pentes.**



Cartographie des éléments remarquables et points d'intérêts en lien avec les itinéraires de découverte du territoire

	Reconnaissance sociale	Reconnaissance réglementaire
La Bresse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les étangs de la Bresse</li> <li>- les produits du terroir</li> <li>- GR Pays de la Bresse comtoise</li> <li>- Sentiers de randonnée et sentiers d'interprétation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la chênaie d'Oussières</li> </ul>
Le Vignoble et Revermont	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les trois cités de caractère</li> <li>- les paysages viticoles</li> <li>- le thermalisme</li> <li>- les produits du terroir : le vin, le comté,...</li> <li>- Les cascades : cascade des Tufs, saut du Dérochoir cascade de Gouaille,...</li> <li>- Les sources : petite et grande source de la Cuisance,...</li> <li>- Les grottes : Grotte de Roncevaux, Grotte des Planches,...</li> <li>- Les belvédères : Ermitage (Arbois), Fer à Cheval (Arbois), Roche du feu (Arbois), Croix du Dan (Poligny), Croix du Poupet (Salins-les-Bains),...</li> <li>- Echappée jurassienne</li> <li>- Via Salina Touristique</li> <li>- Sentier des Gabelous</li> <li>- Sentiers de randonnée et sentiers d'interprétation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les sites patrimoniaux remarquables : Arbois, Poligny, Salins-les-Bains</li> <li>- le site classé du Fort Saint-André</li> <li>- le site classé de la Reculée des Planches</li> <li>- le site UNESCO de la grande saline de Salins-les-Bains</li> </ul>
Les plateaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Echappée jurassienne (aux abords des Reculées)</li> <li>- Sentier de découverte Bois de Besain</li> <li>- Sentiers de randonnée et sentiers d'interprétation</li> <li>- les points de vue</li> </ul>	

## >> Déambulation

### • Sentiers de découverte

Le paysage est le support de pratiques qui participent au cadre de vie et à l'attractivité du territoire. Il permet notamment le développement d'un tourisme vert. On recense plusieurs sentiers de randonnée qui invitent à la pratique et à la découverte du territoire :

- Echappée jurassienne (GR59) : entre Dole et Lons-le-Saunier : l'itinéraire de 300km traverse les grands sites du Jura, à la fois des sites phares liés à l'histoire du sel et du thermalisme du territoire, mais il permet aussi de découvrir les premiers contreforts du Jura et traverse le vignoble d'Arbois.

- GR Pays de la Bresse comtoise : itinéraire de 170km, il traverse les paysages vallonnés de la Bresse, en passant par les multiples étangs

ainsi que les villages et leurs architectures typiques avec les maisons bressannes.

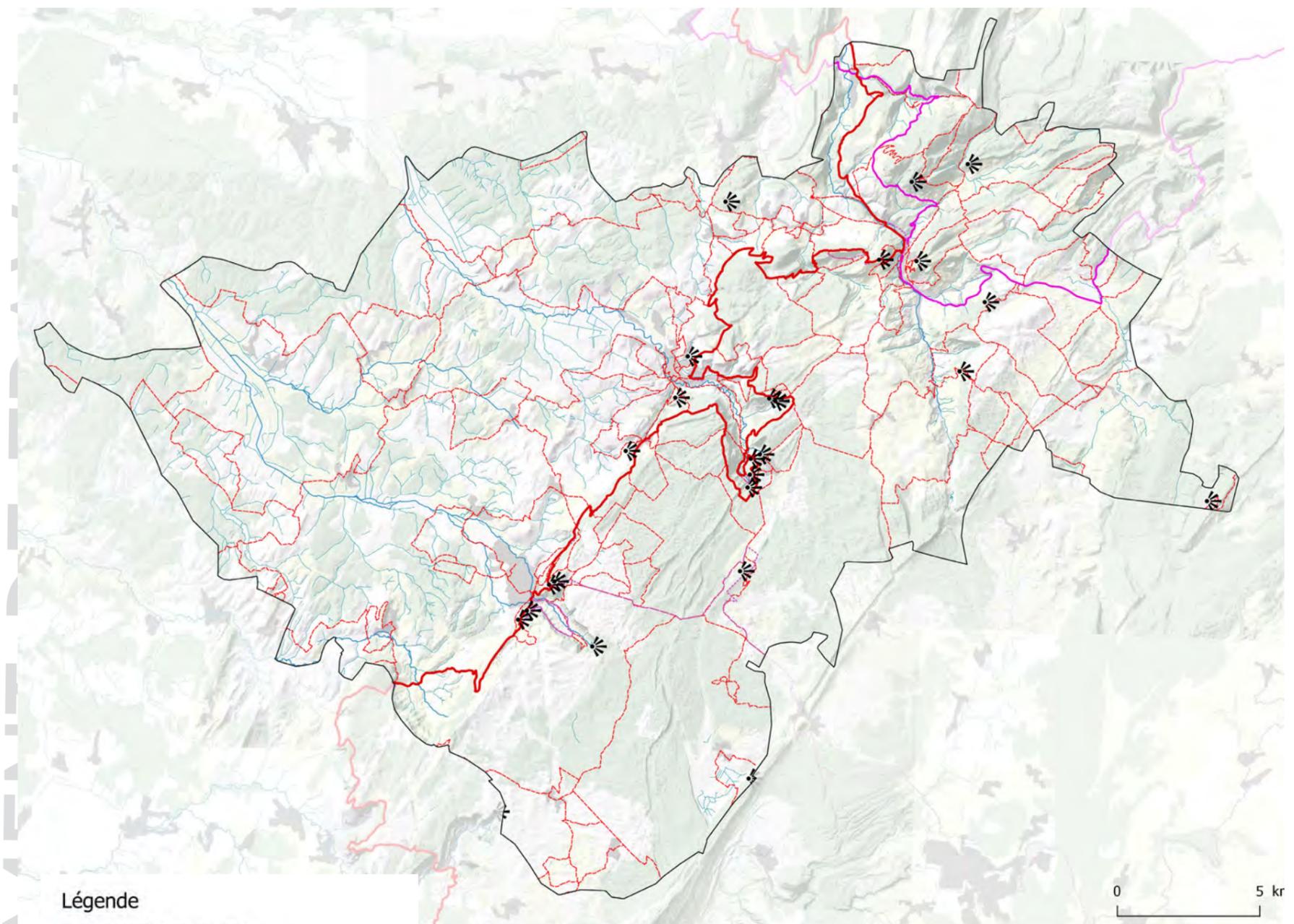
- Via Salina Touristique : itinéraire de randonnée pédestre et cyclable invitant à la découverte des voies historiques du sel, des sites Unesco et des cités thermales franco-suisse. Entre Doubs, Jura et Suisse, l'itinéraire comprend quatre lieux historiques de production du sel ou de témoignage de son histoire. Il s'étend de la Saline royale d'Arc-et-Senans jusqu'à Berne, en passant par la grande saline de Salins-les-Bains.

- Sentier des Gabelous : l'itinéraire de 30 km suit en partie le chemin du «saumoduc», une canalisation en bois destinée à acheminer l'eau salée de la Grande Saline de Salins-les-Bains, jusqu'à la Saline royale d'Arc-et-Senans. Le

terme «gabelous» désigne les gendarmes dont l'objectif était de protéger l'or blanc des contrebandiers. Le sentier est ponctué de 15 stations aménagées, sur des lieux singuliers ou symboliques du territoire jurassien et de son activité salinière.

- Les autres sentiers de randonnée et sentiers d'interprétation : nombreux, ils créent un réseau de parcours permettant de découvrir le territoire.

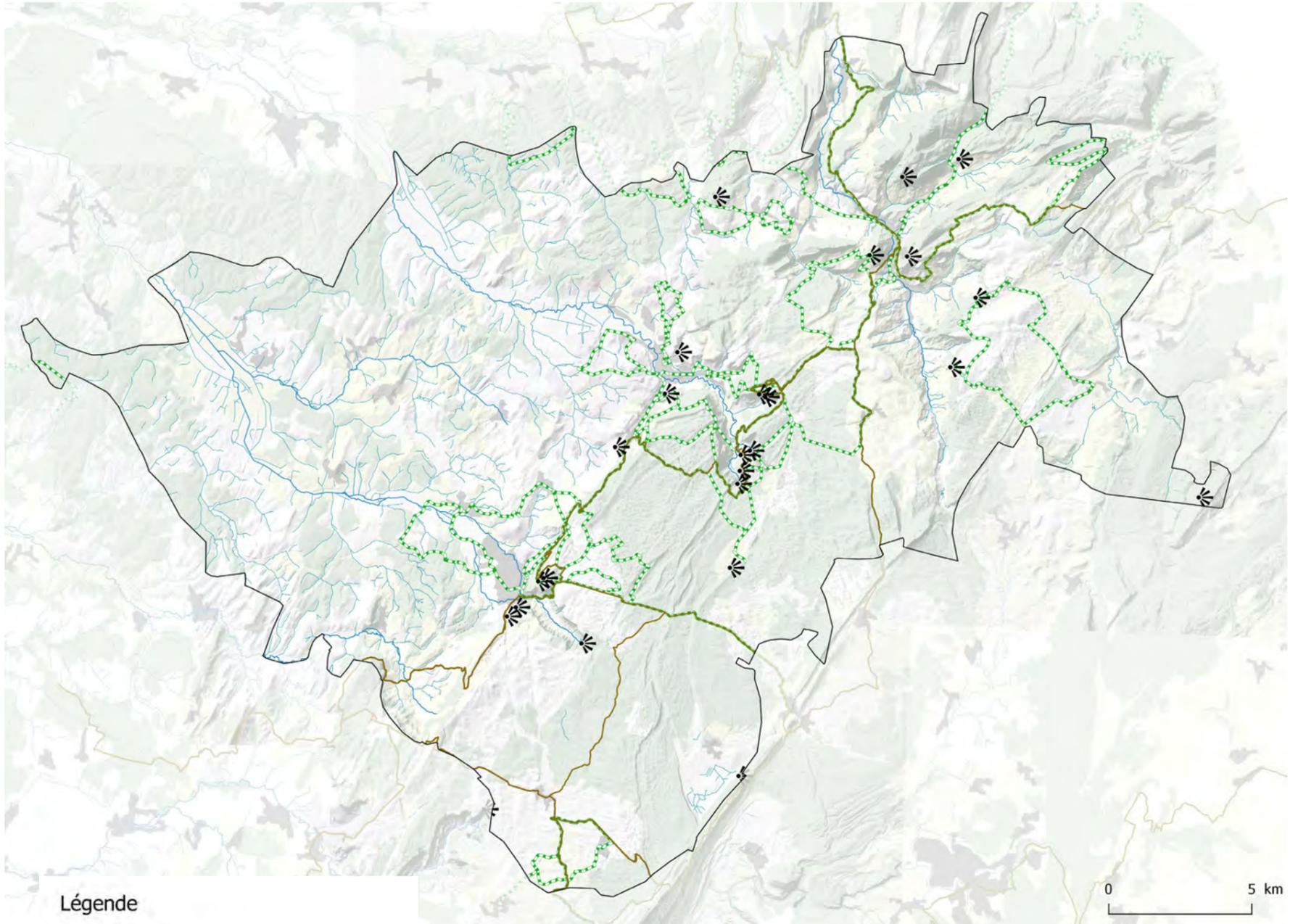
A travers cette pratique d'itinérance, les circuits de randonnée pédestres et cyclables allient la découverte du patrimoine naturel à la richesse culturelle du territoire de la CCAPS.



#### Légende

- Echappée Jurassienne
- Via Salina
- PDIPR CC Arbois Poligny Salins
- ☼ Points de vue

**Le tourisme vert est fortement développé sur le territoire de la CCAPS. Ce réseau de sentiers de randonnées, de VTT et équestres participe à la valorisation et donc à l'attractivité touristique du territoire. Il est donc primordial d'assurer l'entretien du réseau et de maintenir la qualité des cheminements (signalétique, points d'accueil,...). La valorisation des belvédères et la gestion du paysage sont des enjeux du PLUi pour la conservation de la qualité des paysages, vecteur de la qualité de vie des habitants du territoire.**



**Légende**

-  itinéraires équestres
-  itinéraires VTT
-  Points de vue

- **La ligne des hirondelles**
- **La ligne des Hirondelles**

La ligne des Hirondelles, balade ferroviaire mythique, suspendue entre ciel et terre, traverse les paysages de la CCAPS. Elle relie Dole à Saint-Claude en passant par Salins-les-Bains. La ligne a été bâtie entre 1865 et 1912. Cette ligne de légende est une voie de chemin de fer des plus exceptionnelles d'Europe. Elle franchit de nombreux tunnels et traverse de multiples viaducs. Au total, 123 km de chemin de fer de pierre et de bois qui traverse de part en part le patrimoine architectural historique et naturel du Jura.



Viaduc de Montigny - photo. P. Collin



Tunnel - reculée des Planches

DOCUMENT

### • Les belvédères

La géographie du territoire rend propice la vision panoramique des paysages. De nombreux belvédères aménagés permettent des vues remarquables sur le paysage des Reclusées, le Vignoble, et sur la plaine de la Bresse. On recense plusieurs belvédères aménagés sur le territoire et de nombreux points de vue. Les principaux sont les suivants :

- le belvédère de l'Ermitage (Arbois) : il est aménagé au niveau de la petite chapelle de l'Ermitage, datant du 18e siècle. Ce belvédère offre une vue sur la cité d'Arbois et la vallée de la Cuisance.

- le belvédère de la Croix du Dan (Poligny) : ce belvédère domine la cité de caractère de Poligny et offre une vue panoramique jusqu'à

la plaine de la Bresse.

- le belvédère Croix du Poupet (Salins) : ce belvédère embrasse une vue très large sur le paysage jurassien, la reculée de Salins, la plaine doloise mais aussi les Alpes et notamment le Mont Blanc, par temps clair.

- le belvédère du Fer à Cheval (La Chatelaine) : point de vue sur la reculée des Planches

- le belvédère Roche du Feu (Montigny les Arsures) : point de vue sur la vallée verdoyante du ruisseau du grand Mont, affluent de la Cuisance. Point de vue sur la ligne de chemin de fer des hirondelles et de sur ses tunnels.

- le belvédère (cirque de Ladoye)

- le belvédère de Lachaussée

**Ces belvédères jouent un rôle important dans l'appréciation, la perception et la reconnaissance du territoire.**

**La gestion de la végétation est un enjeu important quant à la préservation et au maintien de ces belvédères.**

**Par ailleurs, la maîtrise de l'urbanisation (bâtiment agricole, zones d'activités, zones pavillonnaires,...) est un enjeu majeur dans la perception de la qualité des paysages et donc dans la valeur paysagère du territoire.**



Belvédère de la Châtelaine, Les Planches-près-Arbois



Belvédère de la Roche du Feu, Les Planches-près-Arbois



Belvédère de la Croix du Mont Poupet, Salins

# DOCUMENT DE TRAVAIL

# DOCUMENT DE TRAVAIL



DOCUMENT

# CHAPITRE 5

## SYNTHÈSE DES ENJEUX

Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

# 1. LES ENJEUX MAJEURS

## >> Les enjeux paysagers liés à l'urbanisme

- **Améliorer la qualité des franges urbaines avec les espaces agricoles, forestiers et naturels.**

Aujourd'hui le développement urbain altère la qualité des franges des bourgs et des villages, à la lisière des territoires cultivés ou naturels.

Progressivement les structures et les éléments de vocabulaire caractéristiques de ces espaces de franges tendent à disparaître. La silhouette des villages se brouille.

> *Maîtriser la consommation d'espace et éviter le morcellement des espaces agricoles.*

> *Réintroduire un dialogue entre le territoire cultivé et les espaces urbanisés en s'appuyant sur les singularités et les éléments du paysage : jardins, vergers, haies, murs....*

> *S'appuyer sur les caractéristiques géographiques pour trouver la limite à l'urbanisation : rupture de relief, talweg, cours d'eau...*



Maîtriser les lieux d'implantation des nouvelles extensions urbaines



Maîtriser la consommation d'espace et éviter le morcellement du territoire cultivé



Maîtriser les lieux d'implantation \_ s'appuyer sur les caractéristiques géographiques

- **Requalifier les entrées de bourg**

Lieux de transition entre le territoire cultivé et les espaces urbanisés, les entrées de bourg jouent un rôle important sur la perception et sur l'attractivité du territoire. Aujourd'hui, ces entrées ne sont plus lisibles, présentent de faibles qualités spatiales et participent à la banalisation des paysages.

> *Requalifier les entrées de ville, pour mettre en scène les bourgs et les villages*

> *Préserver les alignements d'arbres soulignant les entrées de ville*

> *Éviter l'extension des zones d'activités actuelles, maîtriser les lieux d'implantation des futurs espaces d'activités et veiller à un traitement qualitatif des limites (emploi de végétaux, d'effets de masque, ...) afin d'atténuer leur impact sur le grand paysage*

> *S'inspirer davantage des caractéristiques du tissu urbain ancien - alignements, composition, tracés, densité, ... - pour concevoir les nouvelles extensions urbaines*



Maîtriser les lieux d'implantation des zones d'activités et commerciales



Requalifier les entrées de ville \_ veiller à un traitement qualitatif des limites



Requalifier les entrées de ville \_ améliorer la qualité des franges

## >> Les enjeux paysagers liés à l'agriculture et à la forêt

- **Maintenir l'équilibre entre pratiques agricoles et dynamiques naturelles pour préserver les paysages remarquables des Reculées et l'ouverture des clairières sur les plateaux.**

La déprise agricole, dont les causes sont multiples (exode rural, évolutions techniques, mutations économiques, ...) a engendré un abandon des parcelles peu productives, difficiles à travailler ou en pente. La perception de certains secteurs est transformée par la fermeture des paysages liée à la progression régulière des masses boisées et l'épaississement des haies bocagères. Cet enrichissement est notable sur les versants des Reculées et sur les plateaux.

> *Maintenir et redévelopper une activité agricole sur les versants pour préserver la qualité des paysages des Reculées.*

> *Limiter la descente des boisements vers le fond de vallée des Reculées*

> *Maintenir le réseau de haie et mettre en place une gestion durable des haies bocagères (Plateaux).*

> *Limiter l'enrichissement pour conserver la lecture des silhouettes villageoises.*



Maintenir l'ouverture des clairières sur les plateaux



Limiter la descente des boisements sur le fond de vallée



Limiter l'enrichissement des versants des Reculées

- **Maintenir des paysages agricoles diversifiés et les éléments du paysage, vecteurs identitaires de la diversité des paysages du territoire**

L'agriculture façonne les paysages et participe à l'identité du territoire à travers des produits du terroir qui soulignent la topographie, révèlent la qualité des sols et mettent en valeur les savoirs-faire. La CCAPS, entre plaine, plateaux et Reculées possède des paysages et des structures paysagères diversifiés. La transformation des systèmes de productions a engendré une simplification des motifs agricoles et un changement d'échelle.

Dans ce contexte il est important de :

> *Contribuer à la gestion et à la préservation des espaces agricoles*

> *Maîtriser la consommation d'espace et éviter le morcellement des espaces agricoles.*

> *Maintenir les structures végétales et les écosystèmes en place*

> *Préserver les éléments ponctuels du paysage : bosquets, haies bocagères, arbres isolés, étangs ...*

> *Maintenir les chemins ruraux*



Conserver les murgers sur les plateaux



Maintenir les murs en pierres sèches dans le vignoble qui tendent à disparaître et les cabanes de vigne



Maintenir les chemins agricoles

DOCUM

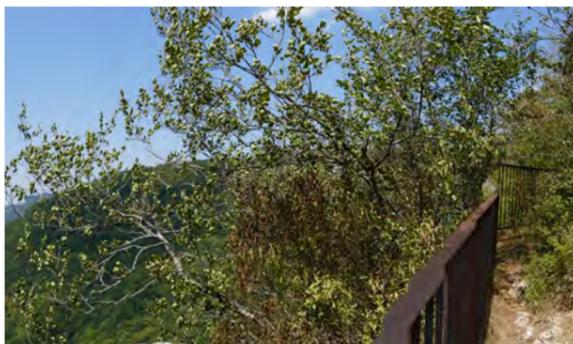
## >> Les enjeux paysagers liés au patrimoine

- **Valoriser les belvédères et les points de vue**

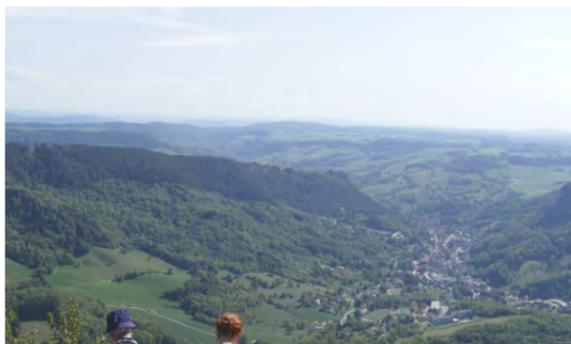
La géographie du territoire rend propice la vision panoramique des paysages. De nombreux belvédères aménagés offrent des vues remarquables sur le paysage des Reculées, le Vignoble, et sur la plaine de la Bresse. Valeurs paysagères fortes du territoire, ces points de vue participent à l'attractivité du territoire, à sa mise en scène et à la découverte du paysage.

Dans ce contexte il est important de :

- > Mettre en place une gestion de la végétation pour éviter la fermeture des points de vue
- > Identifier et aménager de nouveaux belvédères.
- > Maîtriser l'urbanisation (bâtiment agricole, zones d'activités, zones pavillonnaires, ...) et le développement des infrastructures de production d'énergies renouvelables sur les cônes de vue emblématiques



Mettre en place une gestion de la végétation pour éviter la fermeture des points de vue



Maîtriser l'urbanisation



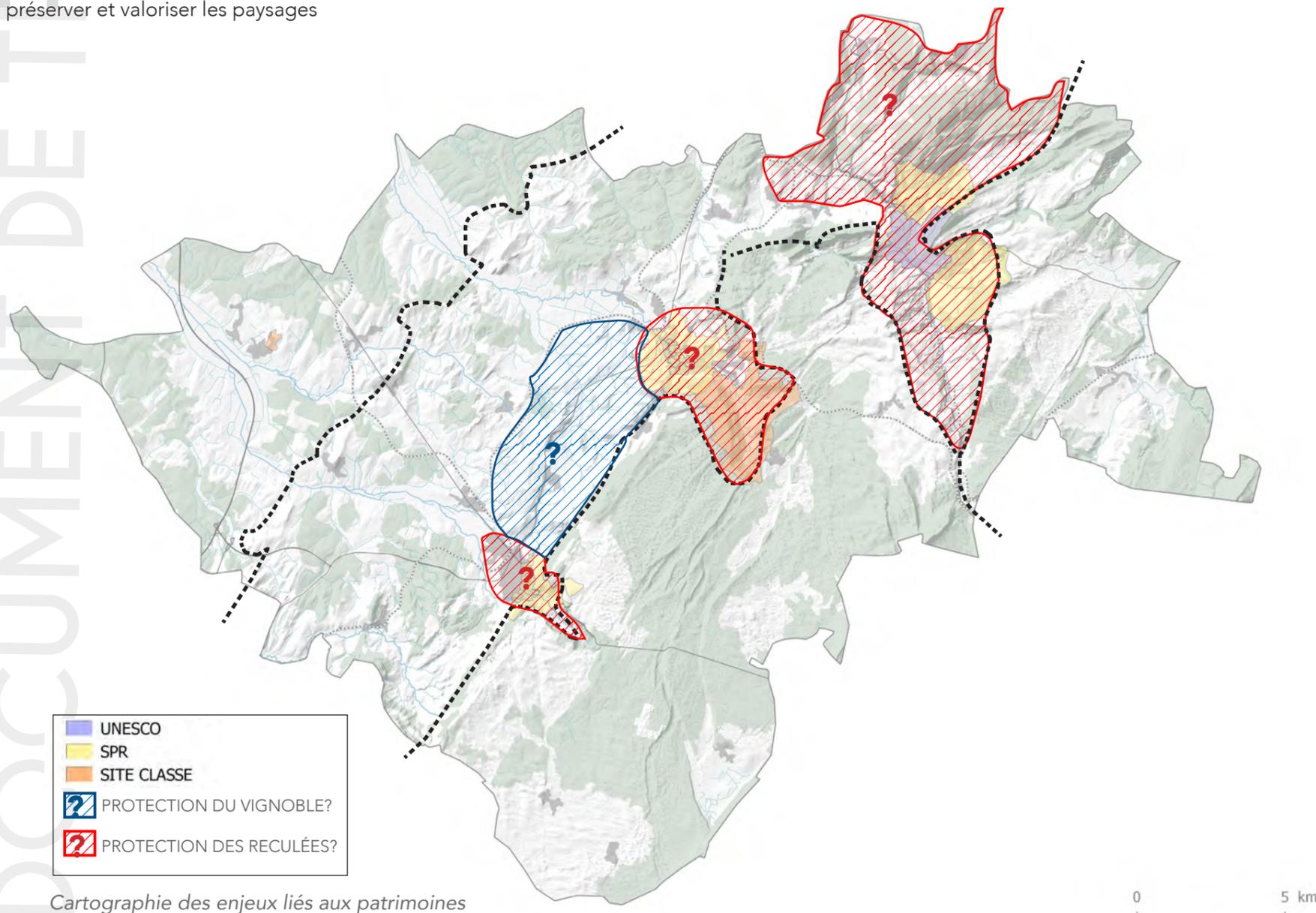
Identifier et aménager de nouveaux points de vue

- **Mettre en place des mesures de protection des éléments, des structures et des paysages remarquables**

Les paysages de la CCAPS bénéficient d'un patrimoine naturel et culturel de grande qualité qu'il est opportun de valoriser et de faire perdurer.

Aujourd'hui, ces paysages dans leur diversité sont globalement peu protégés. Or, les pressions sur ce territoire sont nombreuses : urbaines, foncières, fermeture des paysages et donc susceptibles d'en altérer la qualité

L'élaboration du PLUi est l'occasion de s'interroger sur les protections à mettre en œuvre pour préserver et valoriser les paysages

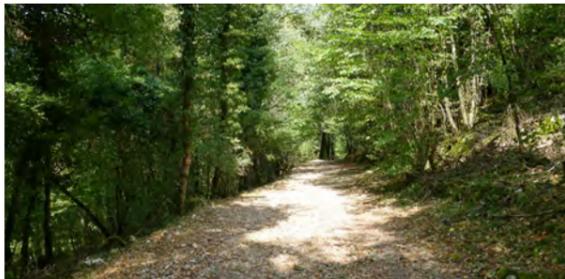


## >> Les enjeux paysagers liés au tourisme et à la découverte du territoire

- **Préserver et maintenir le réseau de sentiers de randonnée**

La CCAPS compte de nombreux sentiers de randonnées, sentiers équestres et VTT qui valorisent le territoire en invitant à la découverte de ses qualités architecturales et paysagères. Dans ce contexte, il est favorable de :

- > Assurer l'entretien du réseau et maintenir la qualité des cheminements (signalétique, point d'accueil,...)
- > Continuer de mettre au point des itinéraires de randonnées.
- > Relier les sentiers de randonnée aux bourgs
- > Valoriser les belvédères et les points de vue



- **Valoriser les paysages perçus depuis les infrastructures**

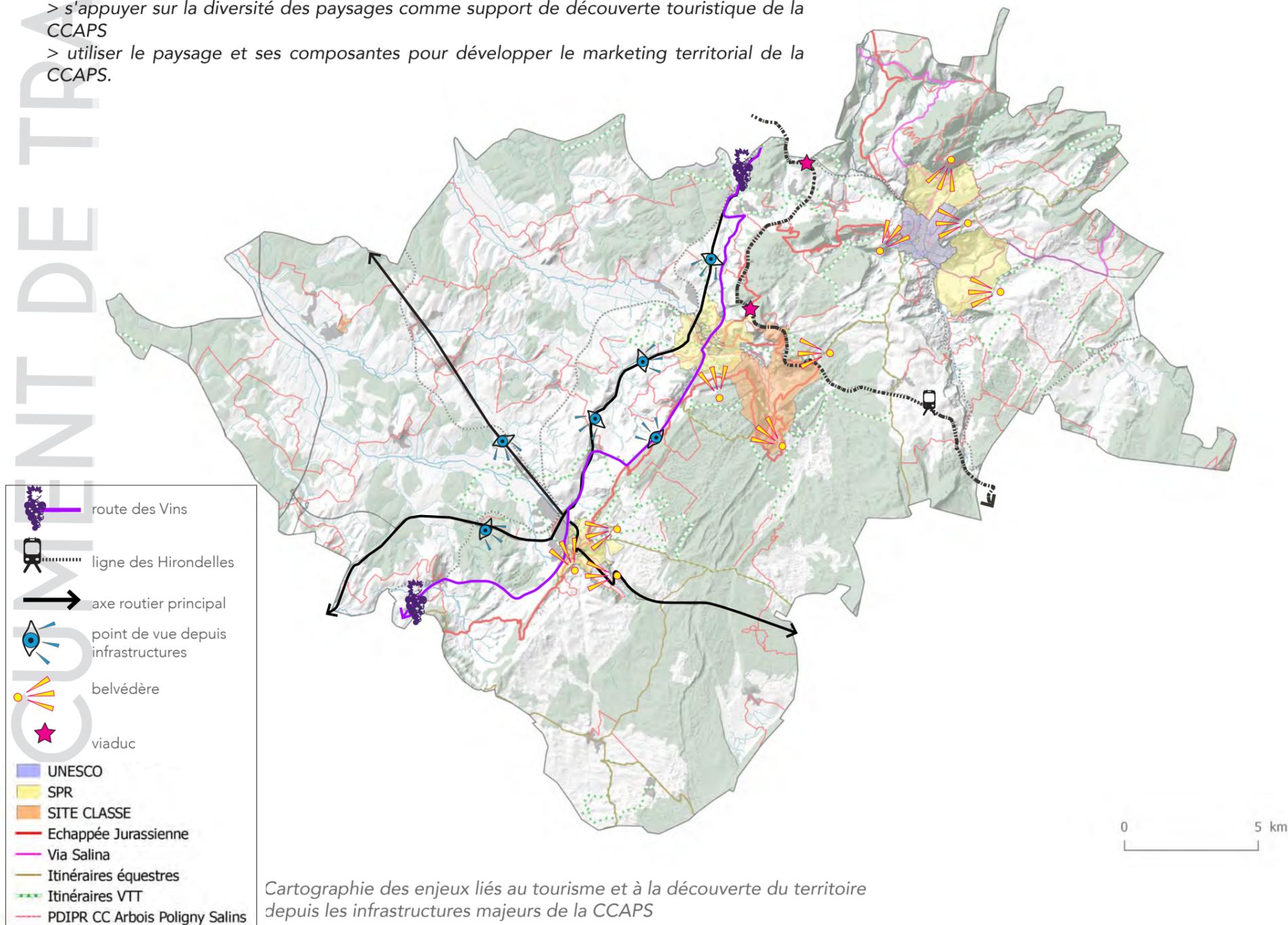
Deux axes routiers majeurs (R83 et RN5), la route des vins, la ligne ferroviaire des Hirondelles traversent le territoire et donnent à voir les paysages de la Bresse jurassienne, du Vignoble, des Reculées et des Plateaux. Le paysage perçu depuis ces infrastructures est la première impression du territoire. Or, ces routes sont souvent déconnectées de leur contexte et disposent d'un aménagement banalisé.

Dans ce contexte, il est favorable de :

- > Préserver et valoriser les ouvertures visuelles mettant en scène les paysages perceptibles depuis les infrastructures
- > Maîtriser l'urbanisation (bâtiment agricole, zones d'activités, zones pavillonnaires, ...)
- > Limiter la banalisation des entées de bourgs et des abords de route ,
- > Valoriser les paysages ferroviaires

- **"le paysage vecteur de promotion du territoire"**

- > s'appuyer sur la diversité des paysages comme support de découverte touristique de la CCAPS
- > utiliser le paysage et ses composantes pour développer le marketing territorial de la CCAPS.



## >> Carte synthétique des enjeux

### 1. EAU

#### 1.1 Affirmer et valoriser la présence de l'eau dans la plaine et le Vignoble :

 Préserver les cours d'eau et les continuités avec les espaces naturels.

 Conforter la qualité paysagère des vallées et des étangs de la Bresse.

 Valoriser les curiosités naturelles liées à l'eau et au sol kastique : grotte, sources et cascades.

### 2. DEVELOPPEMENT URBAIN

#### 2.1 Affirmer les qualités patrimoniales et touristiques :

 Mettre en valeur et promouvoir les 3 cités comtoises de caractère.

#### 2.2 Vers un développement urbain en harmonie avec les paysages :

 Préserver les alignements d'arbres soulignant les entrées de villes.

 Entrées de villes à qualifier pour mettre en scène les villes et villages.

 Zone d'activités et commerciale à requalifier : veiller à un traitement qualitatif des limites afin d'atténuer leurs impact dans le grand paysage.

 Restaurer la qualité des franges urbaines avec les espaces agricoles, forestiers et naturels.

### 3. ESPACE AGRICOLE ET FORÊT

#### 3.1 Maintenir l'équilibre entre pratiques agricoles et dynamiques naturelles pour préserver les paysages remarquables des Reculées et l'ouverture des clairières sur les plateaux :

 Conforter les boisements et forêts structurantes.

 Limiter la descente des boisements vers le fond de vallée des Reculées.

 Limiter l'enrésinement des forêts des Plateaux.

 Maintenir l'ouverture des clairières sur les plateaux et le réseau de haies bocagères.

#### 3.2 Maintenir des paysages agricoles diversifiés et les éléments du paysage, vecteurs d'identité des paysages du territoire :

 Maintenir les paysages viticoles jardinés du Vignoble.

#### 3.3 Préserver le patrimoine naturel

 Préserver les arbres remarquables

### 4. TOURISME ET PAYSAGE

#### 4.1 Conforter le développement du tourisme vert :

 Boucle PR

 Itinéraire Via Salina

 Echappée jurassienne

 Circuits VTT

 Circuits équestres

#### 4.2 Valoriser les paysages perçus depuis les infrastructures et itinéraires de découverte :

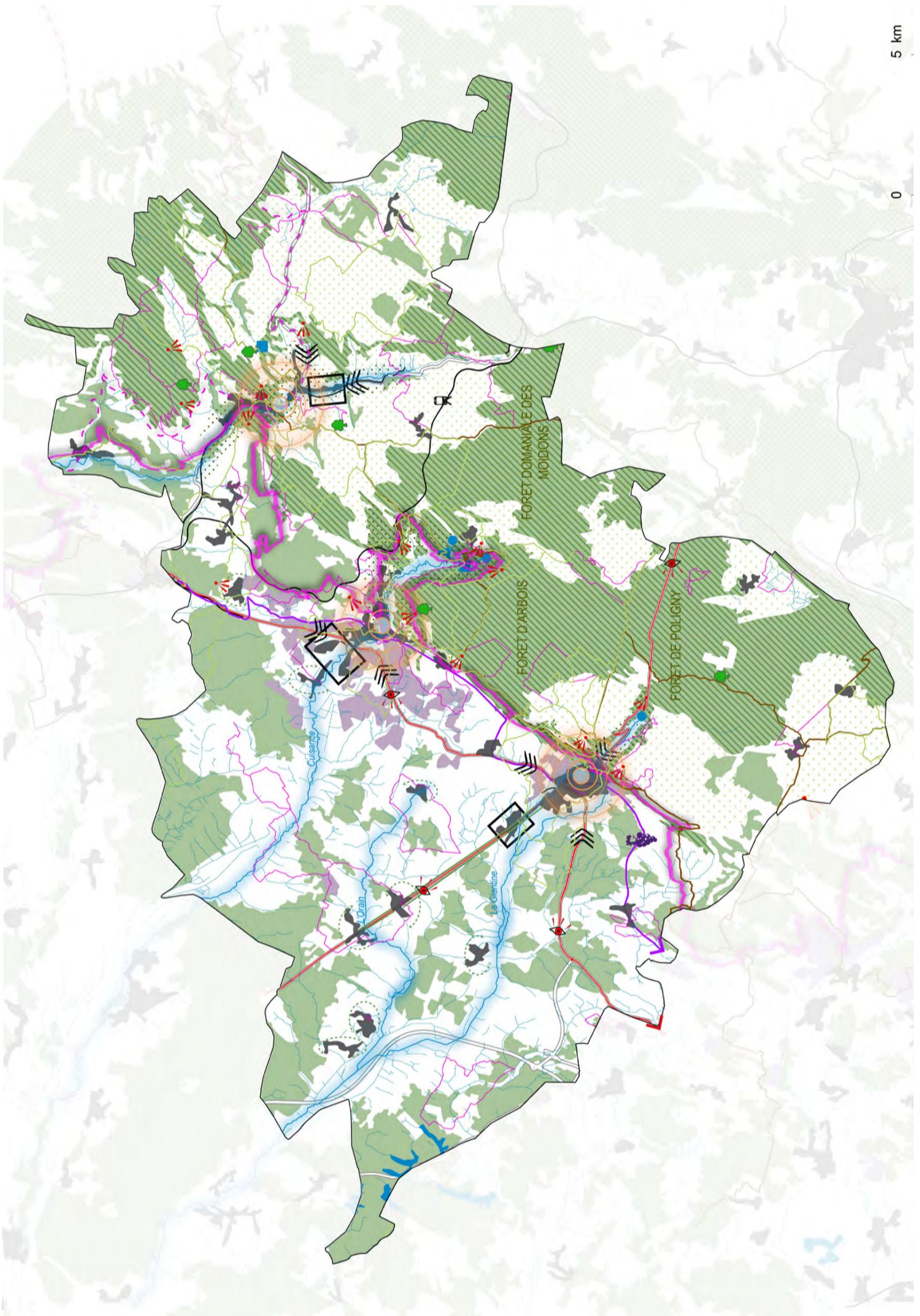
 Routes de découverte du paysage

 Ligne des Hirondelles : valorisation paysages ferroviaires et ouvrages d'art

 Route des Vins

#### 4.3 Valoriser les belvédères et les points de vue :

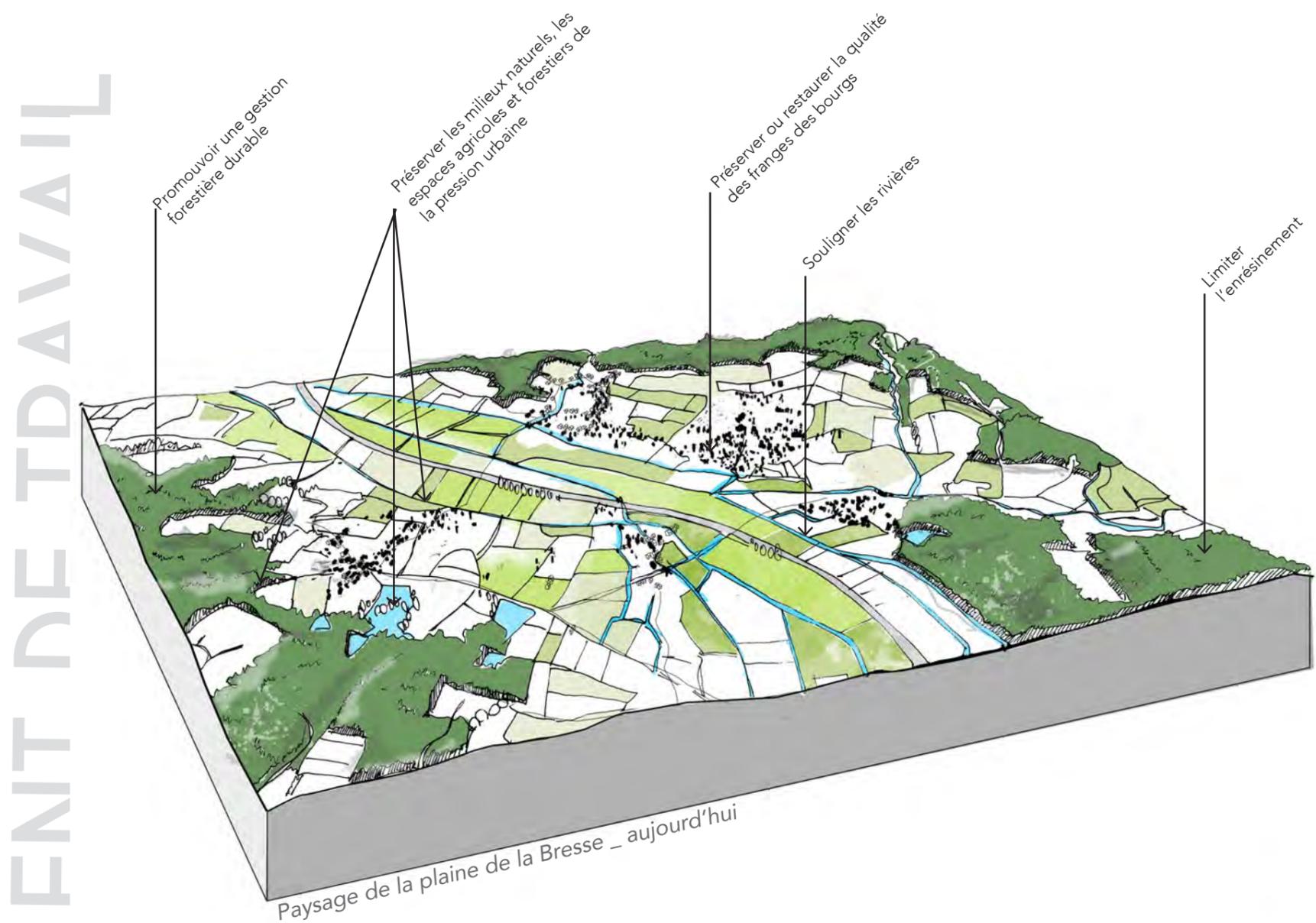
 Points de vue



## 2. LES ENJEUX PAR ENTITÉS PAYSAGÈRES

### >> La Bresse jurassienne

- Souligner les rivières de la Cuisance, de l'Orain et de la Seille et son réseau de prairies : maintenir la ripisylve, des vues transversales sur la vallée.
- Préserver les milieux naturels, les espaces agricoles et forestiers.
- Promouvoir une gestion forestière durable.
- Encourager le développement d'énergies durables dans le respect du paysage et du site.
- Définir les limites des bourgs : maîtriser l'urbanisation, préserver des ceintures vertes et corridors écologiques.
- Localiser et préserver les structures paysagères (haie, prairies, vergers, zones humides, arbres isolés, boisements,...)
- Préserver ou restaurer la qualité des franges des villages et villes : maintenir jardins, prairies, réseaux de haies, noues,...).
- Sauvegarder la continuité des espaces agricoles en lisière des bourgs.
- Préserver la silhouette des villages : composition et implantation.
- Préserver les caractéristiques du tissu urbain ancien (alignement, composition, tracé, densité,...).
- - Identifier et préserver les éléments paysagers.



Préserver les milieux naturels



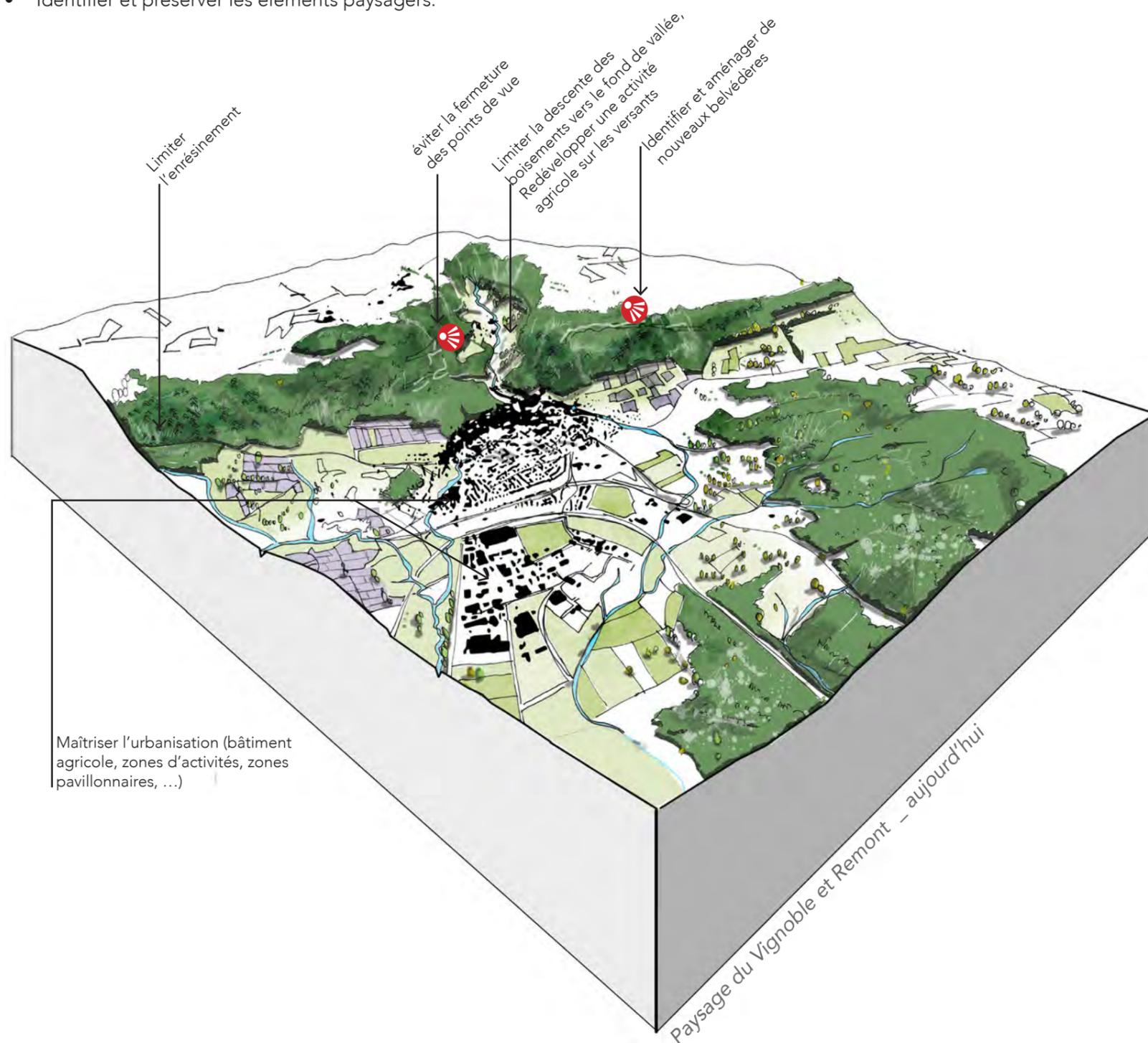
Améliorer la qualité des franges urbaines avec le territoire cultivé



Accompagner l'évolution du bâti agricole

## >> Le Vignoble et Revermont

- Préserver les milieux naturels et les espaces agricoles et forestiers.
- Veiller à la qualité paysagère des versants : réouverture de milieux en prairies ou vergers sur certains secteurs, ou privilégier le peuplements de feuillus.
- Maintenir, valoriser et créer des belvédères naturels : les mettre en lien avec un réseau de promenades, articulés aux lisières et bourgs.
- Promouvoir les alignements d'arbres le long des routes.
- Préserver l'ambiance jardinée du Vignoble : maillage des parcelles viticoles avec les prairies ou cultures.
- Préserver les éléments de petit patrimoine rural (cabanes de vigne, murgers,...)
- Préserver ou restaurer la qualité des franges des villages et villes : maintenir la couronne de jardins / vergers, réseaux de haies, bosquets, murs en pierres sèches,...
- Sauvegarder la continuité des espaces agricoles en lisières des bourgs.
- Préserver les caractéristiques du tissu urbain ancien (alignement, composition, tracé, densité,...).
- Définir les limites des villes : maîtriser l'urbanisation, mettre en scène les entrées de ville, préserver des ceintures vertes et corridors écologiques.
- S'appuyer sur les qualités et structures paysagères.
- Identifier et préserver les éléments paysagers.



Maîtriser l'urbanisation sur les cônes de vue emblématiques



Maintenir et redévelopper une activité agricole sur les versants pour préserver la qualité des paysages des Reculées.

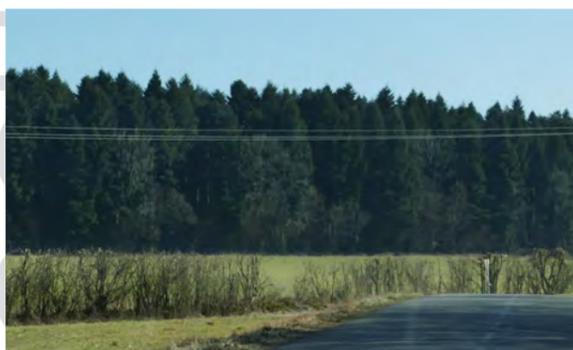
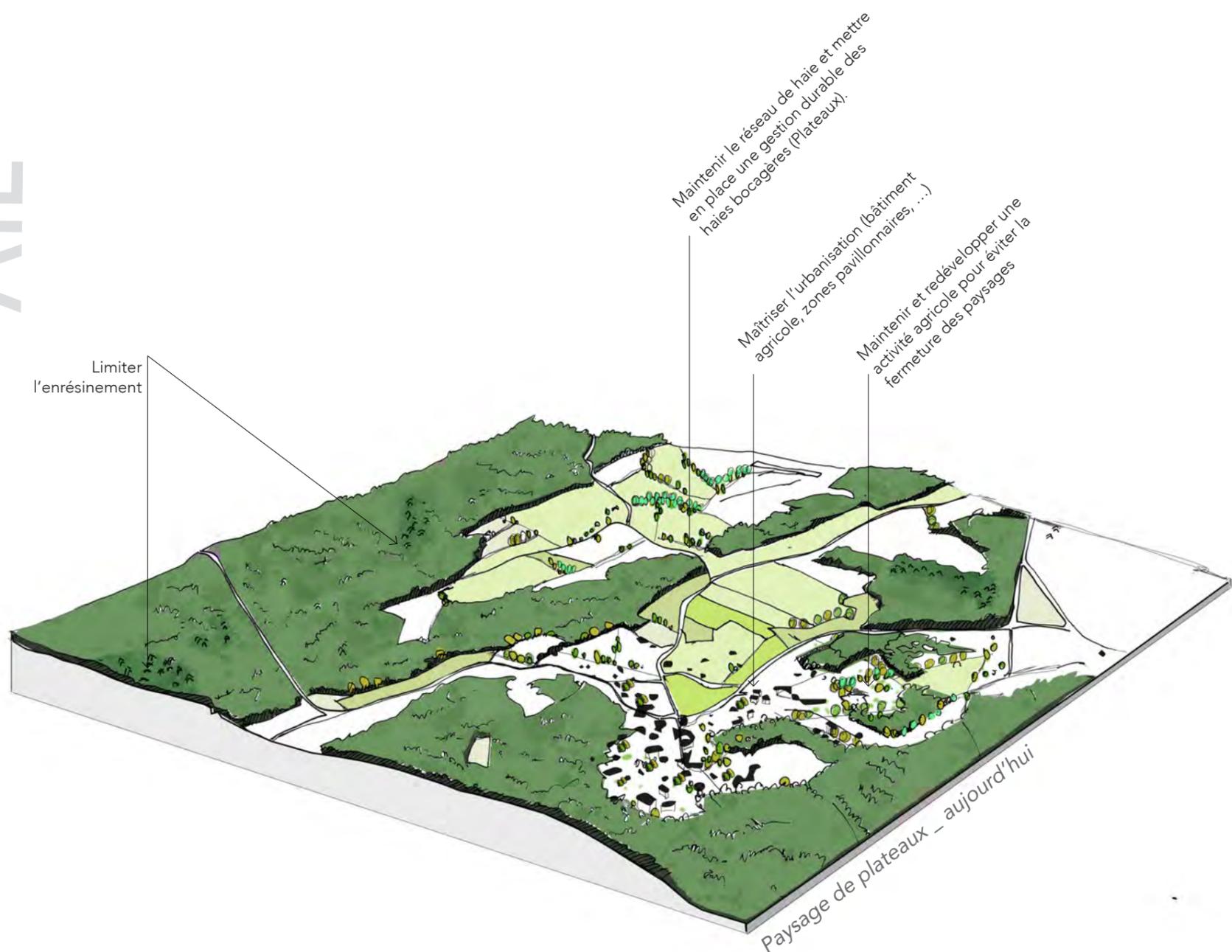


Maîtriser les lieux d'implantation des futurs espaces d'activités et veiller à un traitement qualitatif des limites.

## >> Les Plateaux

- Maintenir, valoriser et créer des belvédères naturels : les mettre en lien avec un réseau de promenades, valoriser les itinéraires en belvédère, connexion avec les villages du plateau.
- Préserver les milieux naturels et les espaces agricoles et forestiers.
- Préserver la diversification des cultures.
- Promouvoir une gestion forestière durable
- Encourager le développement d'énergies durables dans le respect du paysage et du site.
- Définir les limites des bourgs : maîtriser l'urbanisation, préserver des ceintures vertes et corridors écologiques.
- Préserver ou restaurer la qualité des franges des villages et villes : maintenir la trame de jardins, vergers, réseaux de haies, murs en pierres sèches,...
- Sauvegarder la continuité des espaces agricoles en lisières des bourgs.
- Préserver la silhouette des villages : composition et implantation
- Préserver les caractéristiques du tissu urbain ancien (alignement, composition, tracé, densité,...).
- Identifier et préserver les éléments paysagers.

MENT DE TRAVAIL



Limiter l'enrésinement



Eviter l'enfrichement pour préserver l'ouverture des clairières des plateaux

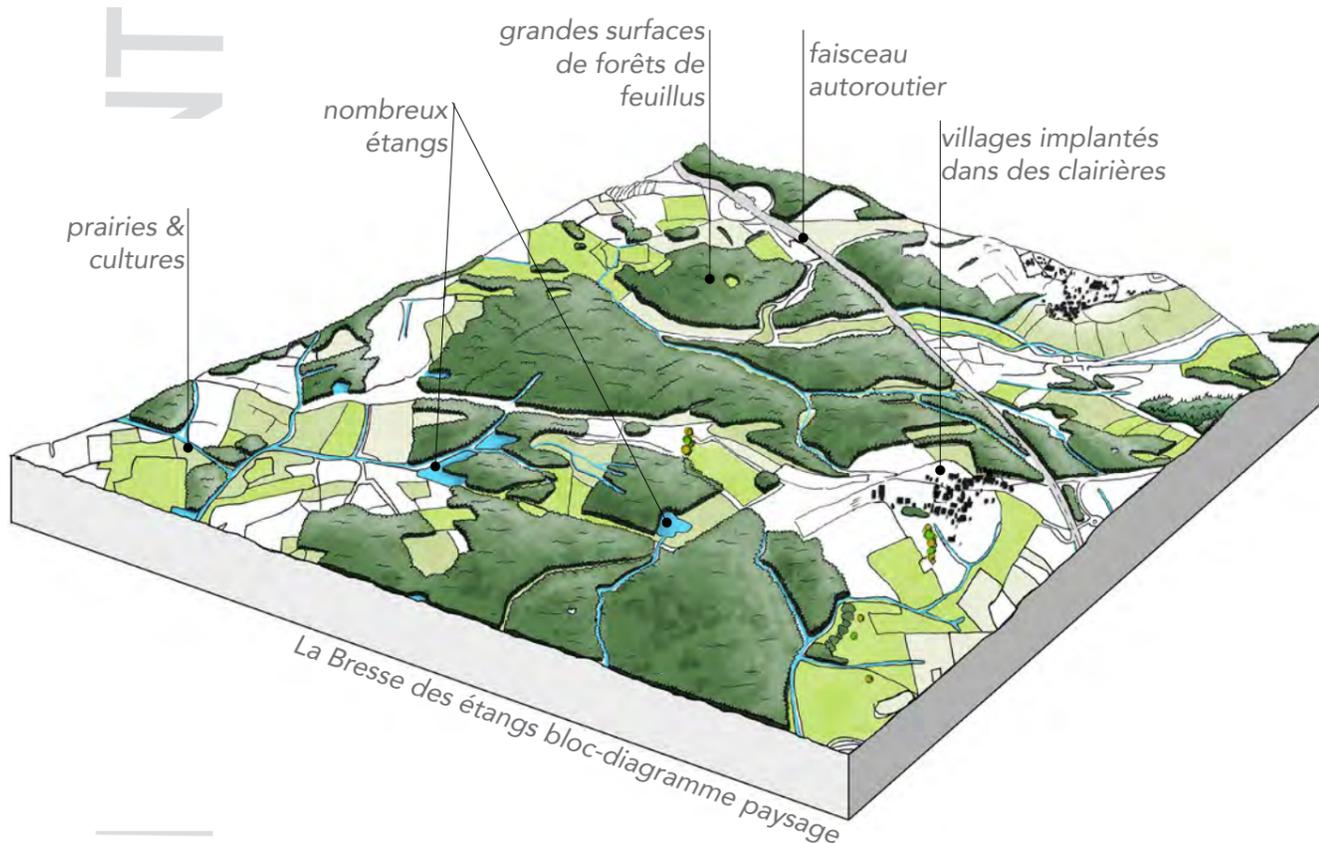
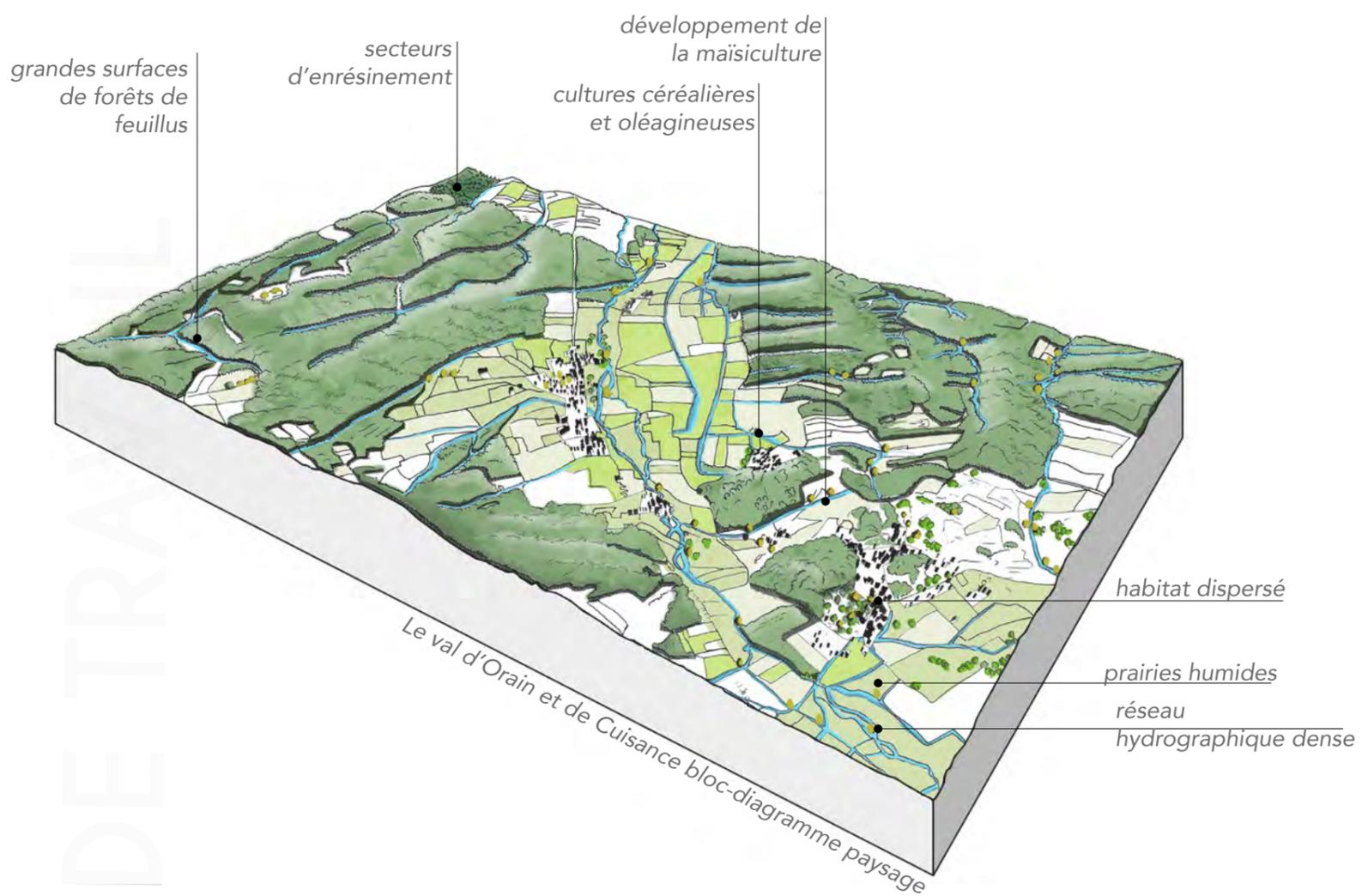


Préserver les éléments du paysage

# ■ LA CCAPS, UN PAYSAGE MOSAÏQUE

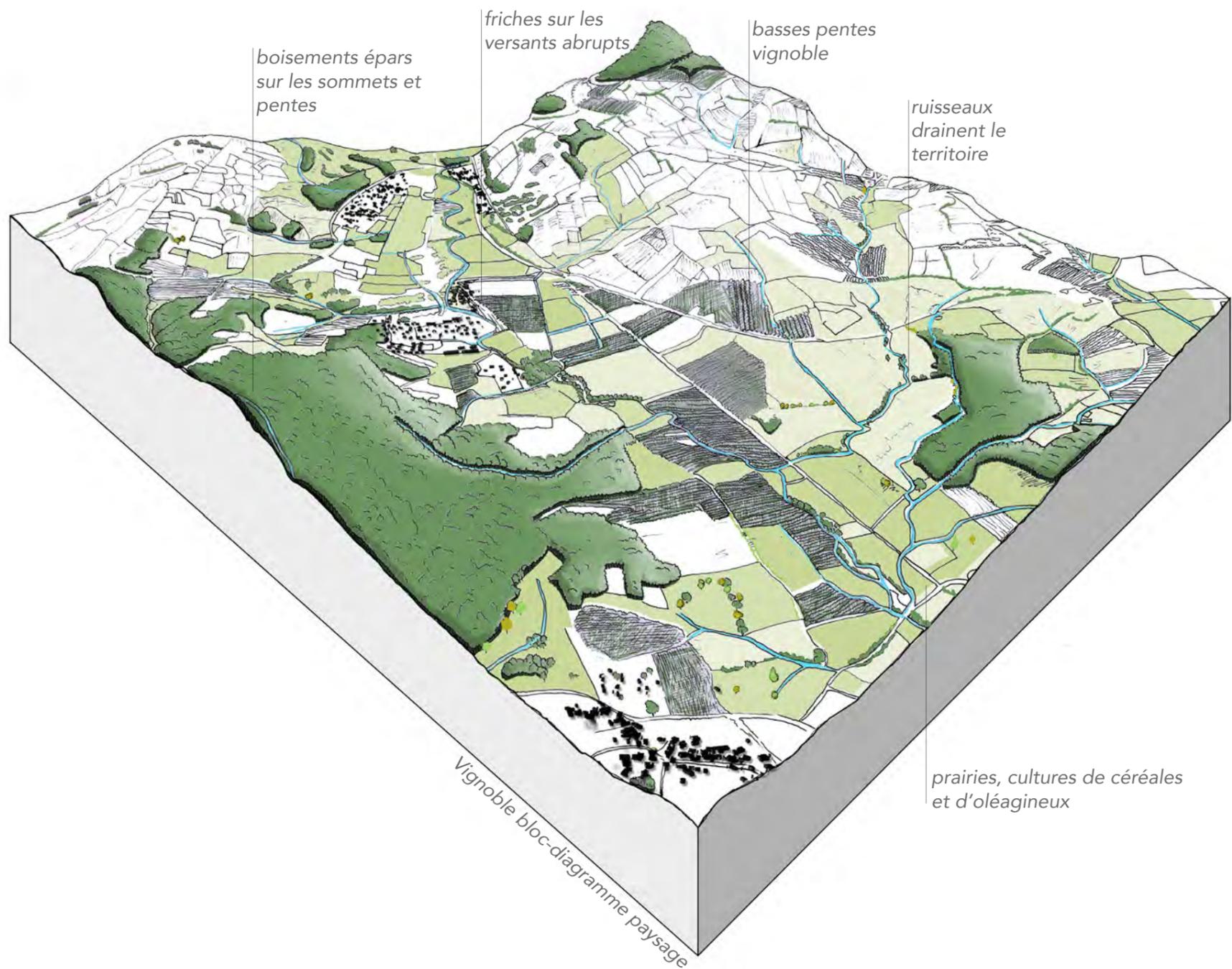
## >> La plaine

- Topographie de plaine (plate ou légères ondulations sur certains secteurs)
- Grande couverture forestière (feuillus)
- Nombreux étangs
- Hydrographie importante : la Cuisance, l'Orain, la Seille et leurs affluents
- Polyculture-élevage : cultures céréalières et oléagineuses avec de la maïsiculture
- Maillage de nombreuses infrastructures : autoroute, chemin de fer, routes départementales,...
- Des villages : forme groupée (Mathenay, Molamboz), linéaire (Biefmorin) et dispersé (Oussières)
- Tissu urbain aéré (essentiellement des fermes) avec quelques prairies intégrées au tissu
- Limites / franges douces : transitions, épaisseurs prairies, haie bocagère, noues
- Vocabulaire paysager : prairie, champ, vergers, étang, zone humide, cours d'eau, arbre isolé, haie, forêt...



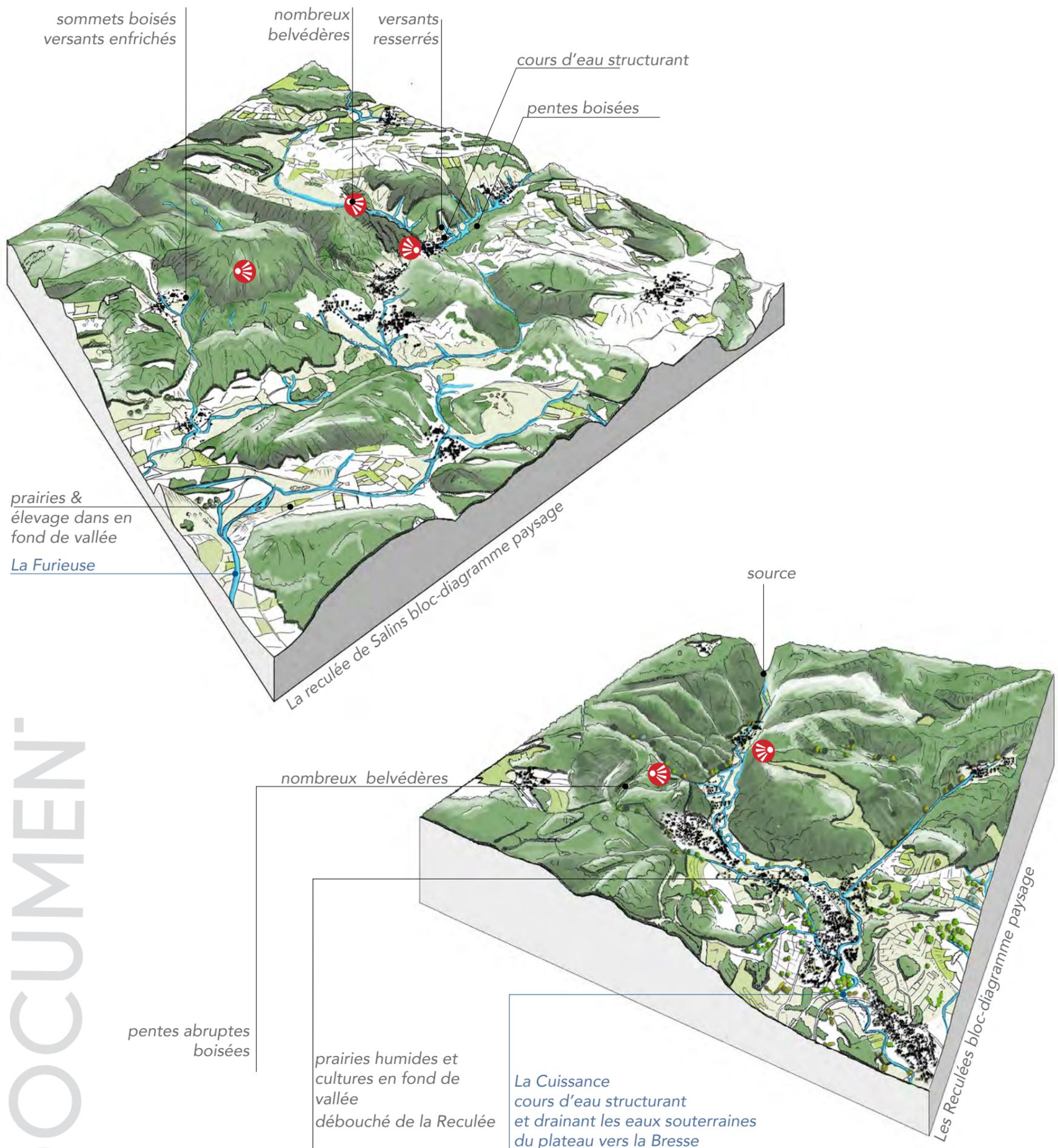
## >> Le Vignoble

- Zone de contact entre les différentes unités paysagères
- Un paysage ondulé doté d'une ambiance jardinée : vignes côtoient prairies, cultures de céréales et d'oléagineux,...
- Pentes de certains versants en friche
- Des villages : groupés (Buvilly)
- Tissu urbain : tissu ancien compact, tissu récent éclaté...nombreuses zones pavillonnaires, zones d'activités et commerciales
- Limites / Franges : autrefois couronne de jardins de vergers, haies bocagères ou bosquets ; dans les tissus récents éclatés : clôtures et haies horticoles ou mono-espèces (thuya, cyprès)
- Vocabulaire paysager : la pierre (murgers, cabannes de vignes)...révèle un savoir-faire ancien champ, prairie, vigne, haie, bosquets, cours d'eau...



## >> Les Reculées

- Paysage de vallée
- Des fonds de vallée cultivée : des versants boisés, autrefois cultivés et aujourd'hui enrichés
- Cours d'eau structurant : l'Orain, la Cuisance et la Furieuse (drainent les eaux souterraines du plateau vers la Bresse)
- Curiosités naturelles : cascade, grotte,...
- Nombreux belvédères sur le fond de vallée (accessibles depuis les plateaux)
- Concentre les trois importantes communes du territoire : Poligny, Arbois et Salins-les-Bains
- Richesse historique : vigne, sel,...se lie dans l'architecture
- Des villages : forme groupée (Poligny, Arbois), linéaire (Salins-les-Bains)
- Tissu urbain : des villages compacts, contraints par la géographie du site
- Limites / franges : autrefois trame de vergers, jardins, vignes ;
- aujourd'hui des boisements (friches), clôture, haies horticoles ou mono-espèces (thuya, cyprès)
- - Vocabulaire paysager : cours d'eau, ripisylves, prairies, forêts, haie et bandes boisées,...



DOCUMENT

## >> Les Plateaux

- Paysage de plateau d'altitude, ondulé
- Sol karstique (absence de cours d'eau)
- Grande couverture forestière (feuillus et résineux)
- Polyculture : prairies, cultures céréalières
- Haies bocagères s'épaississent et finissent par former des bosquets ou petits boisements
- Belvédères aménagés offrent des ouvertures ponctuelles en surplomb des Reculées
- Des villages : forme linéaire (Ivory, Clucy, Lemuy), groupée (Aresches)
- Tissu urbain : fermes, tissu compact sur front de rue, habitat regroupé en clairière (UP Plateau des Moidons)
- Limites / franges : trames de jardin, prairies, mur en pierres sèches, haie bocagère
- Vocabulaire paysager : forêt, prairie, champ, haie et bandes boisées,...

